

CRÉDOC  
BIBLIOTHÈQUE

**ANNALES**  
**DE RECHERCHES ET DE DOCUMENTATION**  
**SUR LA**  
**CONSOMMATION**

Cote  
P 0600

Crédoc - Consommation. N° 1956-003.  
Juillet - septembre 1956.

**Sou1956 - 2968**

N° 17  
60857-1



2<sup>e</sup> Année  
N° 3

Juillet - Septembre  
1956

Centre de Recherches et de Documentation sur la Consommation  
30, Rue d'Astorg - PARIS - 8<sup>e</sup>

**ANNALES**  
DE RECHERCHES ET DE DOCUMENTATION  
SUR LA  
**CONSOMMATION**

2<sup>e</sup> Année - Numéro 3

Juillet - Septembre 1956

**La Consommation des Boissons en France**

Centre de Recherches et de Documentation sur la Consommation  
30, Rue d'Astorg - PARIS - 8<sup>e</sup>

Le Centre de Recherches et de Documentation sur la Consommation est un organisme scientifique autonome créé sur l'initiative du Commissariat Général à la Productivité et fonctionnant dans le cadre de l'Association Française pour l'Accroissement de la Productivité. L'orientation de ses travaux est définie par un Comité Directeur que préside M. F. L. CLOSON, Directeur Général de l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques.

Les travaux du C.R.E.D.O.C. se développent dans les quatre lignes suivantes :

- Étude de l'évolution de la consommation globale par produit et par groupe socio-professionnel.
- Analyse du comportement du consommateur et économétrie de la demande.
- Établissement de perspectives de consommation à moyen terme.
- Méthodologie de l'étude de marché des biens de consommation.

Les résultats de ces travaux sont en général publiés dans la revue trimestrielle «Annales de Recherches et de Documentation sur la Consommation».

Exceptionnellement, ils peuvent paraître sous forme d'articles dans d'autres revues françaises ou étrangères, ou bien faire l'objet de publications séparées, lorsque leur volume dépasse celui d'un article de revue.

Le Centre de Recherches et de Documentation sur la Consommation peut en outre exécuter des études particulières à la demande d'organismes publics ou privés. Ces études ne font qu'exceptionnellement l'objet de publication et seulement avec l'accord de l'organisme qui en a demandé l'exécution.

# S O M M A I R E

- AVANT-PROPOS	Page	5
- INTRODUCTION	Page	7
- CHAPITRE I : <u>LES VINS.</u>	Page	13
A - Les vins courants	Page	18
B - Les vins de Champagne	Page	25
C - Les vins doux naturels d'appellation d'origine	Page	29
D - Les autres vins d'appellation d'origine contrôlée	Page	31
- CHAPITRE II : <u>LES APERITIFS.</u>	Page	42
A - Les apéritifs à base de vin et Vermouths	Page	43
B - Les apéritifs à base d'alcool	Page	46
C - Les vins de liqueur	Page	47
- CHAPITRE III : <u>LES EAUX DE VIE ET LIQUEURS.</u>	Page	53
A - Le Cognac	Page	62
B - L'Armagnac	Page	66
C - Les autres eaux de vie et les liqueurs	Page	67
D - Les rhums	Page	71
E - Récapitulation	Page	73
- CHAPITRE IV : <u>LE CIDRE ET LA BIÈRE.</u>	Page	79
A - Le Cidre	Page	81
B - La Bière	Page	84

- CHAPITRE V : <u>LES BOISSONS NON ALCOOLISEES.</u>	Page 91
A - Les eaux minérales	Page 93
B - Jus de fruits	Page 97
C - Sirops	Page 99
D - Limonades, Sodas, Coca-Cola	Page 100
- CHAPITRE VI : <u>CONCLUSION.</u>	Page 103
- ANNEXES	Page 111
<u>Annexe 1</u> : Vin courant	Page 113
<u>Annexe 2</u> : Champagnes	Page 114
<u>Annexe 3</u> : Ensemble des vins d'Appellation d'origine contrôlée	Page 115
<u>Annexe 4</u> : Répartition quantitative des vins d'appellation d'origine contrôlée	Page 117
<u>Annexe 5</u> : Répartition de la consommation, par classe de vin, entre consomma- tion à domicile et hors du domicile	Page 118
<u>Annexe 6</u> : Valeur de la consommation à do- micile des vins d'appellation contrôlée par classe de vin	Page 119
<u>Annexe 7</u> : Répartition de la production, en hectolitres d'alcool pur pour la campagne 1954-1955	Page 120
<u>Annexe 8</u> : Prix des apéritifs à base de vin	Page 121
<u>Annexe 9</u> : Production tous alcools	Page 122
<u>Annexe 10</u> : Balance des ressources et des emplois du vin de la région de Cognac	Page 123
<u>Annexe 11</u> : Les eaux de vie de vin et de marc de raisin	Page 124
<u>Annexe 12</u> : Les eaux de vie de Cidre	Page 130
<u>Annexe 13</u> : Les eaux de vie de fruits	Page 136
<u>Annexe 14</u> : Les eaux de vie de grain	Page 141
<u>Annexe 15</u> : Les liqueurs	Page 143
<u>Annexe 16</u> : Les crèmes de cassis	Page 146

## AVANT - PROPOS

Cette étude rédigée pour le C.R.E.D.O.C. par Monsieur H. BROUSSE, Administrateur à l'I.N.S.E.E., détermine les consommations globales, en valeur et en volume, des différentes boissons, et leur évolution de 1950 à 1955.

Elle permet de mettre en lumière et de mesurer trois phénomènes importants :

- l'augmentation régulière des consommations totales de boissons alcoolisées, mesurées en termes d'alcool pur : ces consommations sont passées d'environ 7.800 milliers d'hectolitres d'alcool pur en 1950 à environ 9.400 en 1955.
- les modifications importantes de la structure de ces consommations, les quantités d'apéritifs et d'alcools ayant diminué, et la consommation de vin ayant au contraire augmenté plus rapidement.
- la création rapide d'un marché assez développé pour certains types de boissons non alcoolisées, en particulier les eaux minérales, dont les consommations de boissons sans alcool ont plus que doublé en cinq ans.

En même temps que ces résultats sont mis en lumière, les limites de cette étude doivent être clairement définies :

- certaines estimations globales sont encore fragiles. C'est le cas surtout des consommations en fraude, et de la ventilation des consommations taxées entre domicile et débits de boisson. En outre, la grande diversité des qualités de certains produits et donc de leurs prix, rend délicate l'estimation des consommations en valeur.

- une étude globale peut apporter des éléments à une connaissance du marché des boissons. Elle en apporte peu à une connaissance du grave problème social que posent des consommations exagérées d'alcool. C'est pourquoi nous n'avons pas voulu indiquer de taux unitaires de consommation qui n'ont de signification que s'ils sont observés sur des échantillons effectifs de consommateurs et surtout s'ils sont accompagnés d'indications sur la dispersion des consommations unitaires autour de cette moyenne. Une même consommation moyenne d'environ 22 litres d'alcool pur, par an et par personne, peut aussi bien signifier une consommation uniforme de 80 centilitres de vin à 10° par jour et par Français de plus de 14 ans, ou bien de plus faibles consommations pour la majorité de la population, accompagnées de consommations toxiques pour une importante minorité.

Sur ce point, la présente étude ne peut que compléter les informations provenant d'enquêtes spéciales, en particulier les remarquables travaux que poursuit actuellement la section de nutrition de l'Institut National d'Hygiène.

0

0 0

## - INTRODUCTION -

---

La consommation des boissons en France constitue l'un des postes les plus importants de l'emploi des revenus des particuliers. Près d'un dixième des dépenses des budgets familiaux est employé à leur achat. Des modifications sensibles se manifestent dans l'importance relative des consommations des différentes boissons dont certaines se développent au détriment des autres. Il a paru intéressant de décrire cette évolution et d'en rechercher les causes.

La mesure, année par année, des quantités consommées et des sommes affectées à l'achat des diverses boissons soulève de grosses difficultés :

- parce que les quantités autoconsommées par les producteurs sont généralement évaluées sur des bases peu sûres,
- parce que les quantités commercialisées sont dans une forte proportion consommées hors du domicile, dans les restaurants, cantines, débits de boissons de tous ordres, à des prix beaucoup plus élevés que pour la consommation à domicile. Or, cette proportion est très variable, selon la boisson considérée et généralement mal connue.
- enfin, parce que l'observation des prix pour la consommation à domicile est notoirement insuffisante et qu'en outre pour la consommation hors du domicile, les prix varient considérablement selon les débits de boisson.

Il est impossible en ce domaine, de faire appel aux enquêtes auprès des consommateurs, auxquels on ne peut demander d'enregistrer le détail des consommations au café, au restaurant, dans les lieux de spectacle, etc.....

DEFINITIONS

Nous appelons boissons les liquides consommés habituellement froids. Par conséquent, le lait, le café, le thé et les infusions sont exclus.

On peut diviser les boissons en quatre classes :

- a - les vins
- b - les spiritueux (apéritifs, eaux de vie et liqueurs)
- c - les boissons à faible degré d'alcool (bière, cidre)
- d - les boissons sans alcool (eaux minérales, limonades, sirops, jus de fruits).

Quelques précisions sont nécessaires en ce qui concerne les spiritueux.

Les vins de liqueur sont obtenus avec des vins et des moûts, concentrés ou non, auxquels on a ajouté soit avant, soit pendant, soit après la fermentation, une dose d'alcool plus ou moins importante, sans cependant que la richesse alcoolique réelle du vin de liqueur obtenu dépasse 23°, pour stopper toute fermentation ou remonter en degré les produits de base. Les vins de liqueur constituent des produits de base destinés surtout à la fabrication des apéritifs à base de vin.

Entrent dans la catégorie des vins de liqueur, et sont consommés en l'état : les Porto, Madère, Marsala, Samos, les Muscats de Tunisie et une partie du Muscat de Frontignan élaboré en V.D.L.

Les Mistelles sont des moûts de raisins non fermentés additionnés d'alcool qui permet leur conservation. Les Mistelles servent de matière première avec les vins de liqueur dans la fabrication des apéritifs. Elles ne sont pas consommées en l'état (1).

Les apéritifs à base de vin doivent contenir au moins 30 % de produits venant de la vigne (soit mistelles, soit vin ordinaire) auxquels on a ajouté des sucres et des extraits ou des infusions de certaines plantes (quinquina par exemple). Dans cette catégorie entrent aussi les Vermouths qui sont plus habituellement faits avec du vin ou du moût de raisin blanc.

Les apéritifs à base d'alcool sont obtenus à partir d'alcools fournis par la Régie (~~levers, pastis~~), leur définition légale est la même que celle des liqueurs.

---

(1) - Sauf le Pineau qui est un mélange de moût non fermenté des aires de production du Cognac et d'Eau de vie de Cognac.

- Les eaux de vie comprennent :
- les eaux de vie de vin,
  - les eaux de vie de marc de raisin et de lie de vin
  - les eaux de vie de cidre
  - les eaux de vie de marcs de pomme et de poire
  - les eaux de vie de fruits à noyaux (de cerise, de mirabelle, de questch)
  - les eaux de vie de canne et de mélasse de canne (Rhum)
  - les eaux de vie de grain (Genièvre, Whisky).

Les liqueurs sont des eaux de vie ou alcools aromatisés soit par macération de substances végétales, soit par distillation en présence de ces mêmes substances, soit par addition de produits de la distillation en présence de l'alcool. Elles sont en outre sucrées

LE REGIME LEGAL ET FISCAL DES BOISSONS ALCOOLIQUES
--

Aucune boisson alcoolique ne peut circuler sans avoir acquitté les droits de circulation.

La consommation des différentes boissons alcooliques ne peut, sauf cas particuliers, être différenciée qu'autant que le permet le produit des taxes qu'elles supportent. C'est pourquoi il importe de connaître les ressources qu'offre à cet égard le régime fiscal.

L'Etat ayant le monopole des alcools, toute vente d'alcool pur(que ce soit pour la fabrication d'apéritifs, le mutage des vins, la parfumerie ou la pharmacie, ne peut être effectuée que par le service des alcools.

Les vins, cidres et poirés supportent un droit de circulation fixé à l'hectolitre, plus une taxe sur le chiffre d'affaires. Ces droits et taxes sont deux fois plus élevés pour le vin que pour les cidres et poirés. A ces droits et taxes s'ajoutent, pour les vins doux naturels et les vins mousseux (1), un droit spécial (de 16.200 Fr par hectolitre d'alcool pur) sur l'alcool de mutage qu'on leur a ajouté (2).

---

(1) - y compris, bien entendu, le Champagne.

(2) - Chaque "appellation" ayant son degré de mutage propre (par exemple 5 % du volume des moûts), on peut calculer les quantités de vins doux naturels et de vins mousseux fabriqués.

Les spiritueux, c'est-à-dire les apéritifs, les eaux de vie et liqueurs, sont imposés en raison de la quantité d'alcool pur qu'ils contiennent.

Les droits supportés par les spiritueux comprennent :

- a - un tarif spécial pour les vins de liqueur d'appellation d'origine contrôlée (y compris le Porto, le Madère et, à partir de 1956, le Samos) et les crèmes de cassis. (On ne peut donc distinguer les crèmes de cassis des vins de liqueur) (1).
- b - un tarif spécial pour le Rhum (2)
- c - un tarif général pour tous les autres spiritueux, qu'il s'agisse d'apéritifs, d'eaux de vie ou de liqueurs (3)

A ces droits s'ajoutent :-une surtaxe pour les apéritifs à base de vin ou d'alcool (4)

-une seconde surtaxe pour les apéritifs à base d'alcool (5)

et enfin les taxes sur le chiffre d'affaires.

METHODE UTILISEE

Le calcul des dépenses des consommateurs repose sur la détermination des quantités consommées en France et l'évaluation des prix moyens de vente au détail pour chaque boisson.

La détermination des quantités résulte en principe du calcul :  
Production + balance du commerce extérieur + balance des stocks en fin d'année.

Malheureusement, la balance des stocks est généralement inconnue. Dans certains cas, la consommation suit d'assez près la production (eaux minérales par exemple) et dans d'autres cas, on peut faire état des sorties des chais (bouteilles de Cognac ou de Champagne par exemple), de sorte que les variations des stocks à la production sont éliminées, mais non les variations des stocks chez les négociants. Dans quelques rares cas (jus de fruits par exemple), on s'est servi du chiffre d'affaires des producteurs, augmenté des marges de distribution connues.

---

(1) - En 1956 :	43.000	francs	par	hectolitre	d'alcool	pur		
(2) - " "	75.000	"	"	"	"	"	"	"
(3) - " "	86.000	"	"	"	"	"	"	"
(4) - " "	30.000	"	"	"	"	"	"	"
(5) - " "	30.000	"	"	"	"	"	"	"

Pour les prix, on a utilisé, chaque fois que cela a été possible, les prix observés par l'I.N.S.E.E. à Paris et dans 17 villes de Province.

Le plus souvent (cas des vins d'appellation, de la plupart des spiritueux, des limonades notamment) il n'existe pas d'observation des prix. On a alors fait usage du catalogue d'une grande maison de commerce ou d'autres sources.

Le calcul des prix de vente se complique du fait de la très grande variété des qualités mises en vente (vins d'appellation par exemple). Il a fallu procéder à des essais de ventilation des quantités vendues par les qualités groupées en plusieurs niveaux de prix. Ces groupements, assez artificiels, ont posé des problèmes délicats.

De grosses difficultés ont été rencontrées pour obtenir une ventilation approximative entre les quantités autoconsommées par les producteurs (comptées au prix de vente à la production), les quantités commercialisées pour être consommées à domicile au prix de détail et les quantités vendues dans les collectivités, restaurants, cafés et autres lieux publics, à un prix nettement différent des prix de détail (1). Cette ventilation reste sujette à révision.

Parmi ces difficultés, il en est une qu'il faut souligner: les vins de qualité, les eaux de vie, subissent un vieillissement d'abord chez le producteur, ensuite très souvent chez le négociant avant d'être achetés par les particuliers. Nous n'avons pas à tenir compte du vieillissement chez le producteur puisque les statistiques (dites de production) que nous avons utilisées sont, en règle générale, des statistiques de sorties de chai. Par contre, la durée, extrêmement variable, de stockage chez les intermédiaires reste généralement inconnue et il n'a pu en être tenu compte autrement qu'en admettant un délai moyen de cinq mois qui a pour résultat de permettre d'attribuer à l'année de calendrier 1955 (par exemple) l'achat par le particulier des vins ou eaux de vie signalés comme sortis des chais au cours de la campagne 1954-1955 (généralement du 1er Sept. au 31 Août).

Mais cette hypothèse "commode" ne correspond pas exactement à la réalité, le commerce possédant pour certains vins d'appellation des stocks qui peuvent demander dix ans à s'écouler (et même davantage).

On sait que, suivant les conventions habituelles, le calcul de la dépense de produits consommés hors du domicile doit être basé sur le prix d'achat de ces produits par les débits de boissons, restaurants, etc..., la valeur ajoutée par ces établissements étant comptée au poste "Hôtels-Restaurants-Cafés". Nous avons donc diminué les prix de détail de la marge de réduction accordée à ces établissements, marge qui est quelque peu variable selon leur importance.

---

(1) - Pour le vin ordinaire, il faut distinguer entre collectivités où le vin est distribué gratuitement (armée), collectivités où il est vendu à un prix de faveur qui n'est pas très différent du prix de détail (cantines, restaurants universitaires) et les hôtels, cafés, restaurants où il est vendu à un prix beaucoup plus élevé.

Nous avons tenté de calculer cette "marge de distribution" d'après les renseignements que nous avons pu obtenir de la profession et les sources fiscales, et nous avons présenté un tableau complet de toutes les dépenses des particuliers pour la consommation des boissons, y compris la marge des Hôtels, Restaurants, Cafés et non compris cette marge.

Les résultats que nous présentons ci-après présentent un degré d'approximation très variable selon la boisson considérée. Certains apparaissent comme assez solides (c'est le cas du Champagne) d'autres comme très aléatoires (c'est le cas des vins d'appellation autres que le Champagne). Il faudra attendre le recoupement que fournira l'enquête budgets de famille que le C.R.E.D.O.C. fait exécuter actuellement par l'I.N.S.E.E. pour avoir une idée de la précision de certaines estimations.

La présente étude comprend six parties :

- I - Les Vins
- II - Les Apéritifs
- III - Les Eaux de vie et Liqueurs
- IV - La Bière et le Cidre
- V - Les Boissons sans alcool
- VI - Conclusions..

0

0 0

0

CHAPITRE I

LES VINS

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

## - LES VINS -

Il existe deux statistiques de la production de vin, l'une est la statistique des Contributions Indirectes qui repose sur les déclarations des récoltants, l'autre est la statistique agricole. La statistique agricole donne des résultats très régulièrement supérieurs, parce que la statistique fiscale est entachée d'erreurs par non déclaration de la part d'un grand nombre de petits propriétaires.

D'après Monsieur BRANAS les petits producteurs qui n'ont pas à faire circuler de vin n'effectuent pas de déclaration ou n'en effectuent que dans les années de forte production. C'est un fait d'observation que le nombre des déclarants dépend du volume de la récolte.

Monsieur BRANAS estime que la statistique agricole elle-même donne des résultats encore insuffisants et pense qu'il faudrait lui ajouter une quantité au moins égale à l'écart entre les deux statistiques.

### Récoltes métropolitaines de vin (milliers d'hectolitres)

	1949	1950	1951	1952	1953	1954
d'après les contributions indirectes (a)	39.911	61.334	50.508	52.413	56.924	58.808
d'après la statistique agricole (b)	42.935	65.134	52.858	53.885	59.114	60.858
Ecart (c)	3.024	3.800	2.350	1.472	2.190	2.056
Volume réel probable de la récolte (b + c)	45.960	68.934	55.208	55.357	61.304	62.908

Le Tableau 1 ci-après fournit un bilan des ressources et des utilisations du vin. Ces dernières comprennent essentiellement la consommation taxée, la consommation en franchise déclarée, la consommation non déclarée et la distillation.

Les vins exportés ainsi que les vins soumis à la distillation, ou destinés à la vinaigrerie, restent en dehors des chiffres de la consommation taxée car ils ne payent pas les droits de circulation. Ils sont donc, par le fait même, déduits. Par contre, les vins importés paient les droits de circulation et se trouvent inclus ipso facto dans les chiffres des utilisations.

Tableau 1

Ressources et utilisations du vin  
(milliers d'hectolitres)

	1949 1950	1950 1951	1951 1952	1952 1953	1953 1954	1954 1955
<b>A - RESSOURCES</b>						
Récolte métropolitaine	42.935	65.134	52.808	53.885	59.114	60.238
Importations	+ 11.590	+ 9.659	+ 11.272	+ 11.401	+ 14.862	+ 18.048
Exportations	- 850	- 1.225	- 1.329	- 1.566	- 1.531	- 1.592
<u>Disponibilités(1)</u>	53.675	74.568	62.151	63.720	72.445	76.694
<b>B - UTILISATIONS</b>						
Consommation taxée	37.600	38.750	42.100	42.500	45.140	46.700
Consommation en franchise	9.750	14.550	13.600	13.400	12.500	13.500
Consommation non déclarée (2)	3.000	3.000	3.000	3.000	3.000	3.000
Consommation totale de vin	50.350	56.300	58.700	58.900	60.640	63.200

(1) - Non compris les variations de stocks dans les chais des propriétaires et négociants.

(2) - Différence moyenne approximative entre la "quantité de vin récoltée" de la Statistique Agricole et le total de la consommation taxée et en franchise. Cette différence a l'accord des Contributions Indirectes. M. BRANAS estime cette différence deux fois trop faible, mais sans preuve.

Tableau 1 (fin)

	1949 1950	1950 1951	1951 1952	1952 1953	1953 1954	1954 1955
<u>C - AUTRES USAGES</u>						
Distillation obligatoire (3)		2.800	2.050	2.140	) ) 8.000	9.485
Distillation libre (4)	1.750	2.200	1.716	2.340	)	
Mistelles et apéritifs	725	760	800	1.000	600	350
Concentration des moûts	22	42	150	101	110	275
Jus de raisin	16	11	18	18	24	57
Vinaigrerie	115	133	150	151	164	180
<b>Total général</b>	<b>52.978</b>	<b>62.246</b>	<b>63.584</b>	<b>64.650</b>	<b>69.538</b>	<b>73.547</b>

On observera que, sauf pour les campagnes 1951-52 et 1952-53, les ressources sont supérieures aux utilisations. L'excédent (16.700.000 hectolitres en 6 ans) s'explique par l'augmentation des stocks de soudure, tant chez les négociants que chez les producteurs et dans les coopératives vinicoles.

- (3) - Calculée en partant de la quantité d'alcool obtenue, en admettant qu'ont été soumis à la distillation des vins d'un degré moyen égal à 9 (elle comprend les vins de raisins impropres à la consommation).
- (4) - La distillation libre sert à produire du Cognac, de l'Armagnac et autres eaux de vie de vin. Le Bureau National Interprofessionnel du Cognac indique que la fabrication du Cognac a absorbé 2.170.000 hectolitres de vin en 1953-54 et 1.775.000 hectolitres en 1954-55. Pour cette région délimitée, la récolte de 1954 a été utilisée comme suit :

<u>Hectolitres de vin</u>			
<u>Ressources</u>		<u>Utilisations</u>	
Production	3.373.372	Fabrication du Cognac	1.775.297
Prélèvement sur stock	84.882	Vins incorporés aux vins vinés	288.478
		Distillation d'Etat	240.000
<b>Total</b>	<b>3.458.254</b>		<b>2.303.775</b>
		Reste consommé à l'état de vin (consommation taxée et non taxée)	1.154.479
		<b>Total</b>	<b>3.458.254</b>

## A - Les Vins Courants

### 1. LES QUANTITES CONSOUMÉES

On obtient la quantité consommée de vins courants en déduisant du total de la consommation de vin celle des vins d'appellation d'origine contrôlée.

Tableau 2

milliers d'hectolitres

	1949-50	1950-51	1951-52	1952-53	1953-54	1954-55
Consommation totale de vin (Tableau 1)	50.350	56.300	58.700	58.900	60.640	65.200
Consommation des vins d'appellation d'origine(1) (y compris vins d'Alsace)	<u>1.890</u>	<u>2.560</u>	<u>3.020</u>	<u>3.110</u>	<u>3.424</u>	<u>3.815</u>
Consommation des vins courants	48.460	53.740	55.680	55.790	57.216	59.385
dont autoconsommation	<u>12.750</u>	<u>17.550</u>	<u>16.600</u>	<u>16.400</u>	<u>15.500</u>	<u>16.500</u>
Reste pour les vins cou- rants commercialisés (2)	35.710	36.190	39.080	39.390	41.716	42.885

L'autoconsommation. L'autoconsommation comprend, en réalité,

- a - La perte par évaporation et les lies (environ 2 % de la récolte)
- b - La consommation familiale
- c - La vente à des voisins, sans déclaration.

Nous admettons que l'autoconsommation déclarée en franchise comprend la perte et la consommation familiale et que la consommation non déclarée va en quasi totalité à la vente en fraude (3).

- 
- (1) - Consommation taxée des vins d'appellation plus vins d'Alsace (pour ces derniers : sorties des chais moins exportation).
  - (2) - Quantités de vins courants soumises aux droits de circulation.
  - (3) - Ce sont essentiellement des petits récoltants qui vendent à des amis ou aux débits de boisson du voisinage. Voir Annexe 1.

Tableau 3

Autoconsommation (milliers d'hectolitres)

Années	Pertes	Consommation familiale	Ventes non déclarées	Total
1949 - 50	750	9.000	3.000	12.750
1950 - 51	1.400	13.150	3.000	17.550
1951 - 52	1.100	12.500	3.000	16.600
1952 - 53	1.100	12.300	3.000	16.400
1953 - 54	1.200	11.300	3.000	15.500
1954 - 55	1.200	12.300	3.000	16.500

Consommation taxée. Dans la consommation taxée, sont comprises les fournitures de vin à l'armée par l'intendance militaire (elles ont acquitté les droits). Comme il s'agit de fournitures gratuites, nous les déduisons des achats des particuliers.

Tableau 4

Consommation taxée (milliers d'hectolitres)

Années	Ventes aux parti- culiers	Fournitures à l'armée	Total
1949 - 1950	35.444	266	35.710
1950 - 1951	35.930	261	36.190
1951 - 1952	38.607	473	39.080
1952 - 1953	38.957	433	39.390
1953 - 1954	41.276	440	41.716
1954 - 1955	42.457	428	42.885

Nous admettons que les quantités de vins courants achetées par les particuliers au cours d'une année de calendrier, proviennent de la récolte de l'année précédente, étant donné le délai moyen de trois mois qui s'écoule entre la vendange (vers le premier Octobre) et l'arrivée du vin chez le détaillant. Les vins de la campagne 1949-50 ont été, en fait, consommés en 1950.

Vins Délimités de Qualité Supérieure. - Les quantités vendues avec le "label" VDQS (Vins Délimités de Qualité Supérieure) ne représentent que 1/50 du total des vins courants (1) et leurs prix ne sont pas, en moyenne, supérieurs de plus de 20 %. Une majoration de prix de 1/5 sur une quantité de 1/50 n'exerce qu'une influence insignifiante sur la valeur totale des vins courants (majoration de 1/250). Nous avons négligé cette correction, insignifiante à côté des approximations du calcul.

Selon les Statistiques des Contributions Indirectes, la répartition des vins blancs et des vins rouges dans les récoltes (métropole plus Algérie) est la suivante :

Récoltes en millions d'hectolitres

	1949-50	1950-51	1951-52	1952-53	1953-54	1954-55
Vin rouge	43,5	59,4	52,9	52,1	59,6	64,8
Vin blanc	10,9	16,2	11,4	12,6	15,6	13,3
Récolte totale	54,4	75,6	64,3	64,7	75,2	78,1
Pourcentage du vin blanc par rapport au total	20 %	21 %	18 %	19 %	21 %	17 %

(1) - Le rapport de M. BRANAS ne contient de renseignements que pour la campagne 1951-52 (Fascicule II, page 216. Il s'agit de la récolte de 1951, vendue en fin 1951 et surtout en 1952). Cette année là, pour une récolte de 2.814.000 hectolitres de VDQS, les labels n'ont été accordés qu'à 1.165.000 hectolitres dont 25 % étaient des vins d'Algérie, (dont une faible partie est consommée en Algérie). Seuls les vins ayant bénéficié du label sont vendus à des prix supérieurs et le reste de la récolte est déclassé et mélangé au vin courant. Les prix de ces vins délimités de qualité supérieure ne sont pas observés par l'I.N.S.E.E. D'ailleurs ces prix sont variables selon les qualités. Pour la campagne 1946-47, M. BRANAS montre que, alors que le vin de consommation courant se vendait à la production 1.400 Fr l'hectolitre (vin de 10 degrés) les vins de qualité supérieure s'écoulaient à des prix qui s'échelonnaient de 1.600 Fr à 3.000 Fr l'hectolitre mais, comme la partie de beaucoup la plus grande, de ces vins (type "Corbières") est vendue au prix le plus bas de l'échelle, le prix moyen des vins de "qualité supérieure" est supérieur de 20 % tout au plus à celui du vin courant de 11°.

A partir de 1954, on observe une baisse légère de la proportion des vins blancs récoltés. On l'attribue à la diminution des utilisations du vin blanc dans la fabrication d'apéritifs à base de vin blanc (Vermouths notamment). Il en résulte qu'une plus forte proportion des raisins blancs a servi à la fabrication des vins rouges. Un calcul précis devrait tenir compte des quantités de vins rouges et de vins blancs utilisés aux autres usages qu'à la consommation sous forme de vin, ainsi que de la part respective des importations et des exportations, mais on n'a pas les données nécessaires pour l'opérer. Dans ces conditions, on ne peut qu'estimer approximativement à 20 % l'importance de la consommation du vin blanc dans la consommation totale de vin.

## 2. - LES PRIX

Les prix des vins courants sont fixés au degré. Ils sont observés par l'I.N.S.E.E.

- 1° - à Paris pour les vins de 10°, de 11° et le vin bouché,
- 2° - dans les 17 villes chefs lieu de Direction Régionale pour les vins de 10°, sauf quelques exceptions (vins de 11°).

Pour les villes de Province, on a ramené les quelques observations de prix du vin de 11° au prix du vin de 10°, en diminuant de 12 % ces prix observés (écart observé à Paris) et on a calculé un prix moyen pondéré du vin de 10° en affectant à chaque ville un coefficient de pondération proportionnel à sa population agglomérée : Poitiers (50.000 habitants) = 1, Bordeaux (400.000 habitants) = 8 etc....

Voici le résultat de ces observations :

### Prix moyen du litre de vin rouge courant

Années	A PARIS			Moyenne pondérée des 17 chefs lieu de D.R.  10°
	Vin à la tireuse		Vin bouché	
	10°	11°		
1950	63,6		71,4	
1951	53,6		66,0	
1952	59,7		72,9	61
1953	58,1	66,8	71,6	58,8
1954	58,6	67,0	71,7	58,6
1955	58,0	66,3	71,3	59,8

On remarquera que le prix du vin de 10° dans les villes de province est très légèrement supérieur au prix du vin de 10° à Paris. Mais, comme dans les villages les prix pourraient être légèrement inférieurs aux prix de Paris, on a adopté les prix de Paris pour l'ensemble de la France.

A mesure que le pouvoir d'achat s'est relevé, depuis 1943, la consommation s'est portée des degrés faibles vers les degrés élevés. En attendant de nouvelles précisions sur ce point, il a été admis que la moyenne des vins courants vendus pesait 10°,5 en 1950 et s'est élevée progressivement jusqu'à 11° en 1955. Ce sont les importations de vins d'Algérie qui relèvent le degré moyen des vins courants.

On a tracé une oblique à travers ces prix pour le vin à la tireuse, en remarquant que, en 1953, 1954 et 1955, le vin de 11° était vendu à Paris 14 à 15% au dessus du prix du vin de 10° et en appliquant cette proportion aux années antérieures. On a supposé qu'à partir de 1950, le degré (et le prix du vin) montait, chaque année, de 1/10 de la distance entre le prix du vin de 10° et celui du vin de 11° pris à la tireuse.

Ayant ainsi obtenu le prix moyen pondéré du vin à la tireuse, on a tracé une autre oblique entre ces prix et ceux du vin bouché. D'après les renseignements fournis par la Confédération Nationale des Vins et Spiritueux, la part du vin bouché dans la consommation totale de vin courant qui était négligeable avant la guerre était de l'ordre de 20 % en 1949 et atteint 50 % en 1955 (1). Nous avons supposé que ce pourcentage augmentait régulièrement de 5 % par an, de 1950 à 1955.

En outre, pour tenir compte des vins blancs courants dont le prix est supérieur d'environ 12 % au prix du vin rouge ordinaire et dont la proportion dans la quantité totale de vin courant peut être estimée à 20 %, nous avons relevé de 1,5 % la moyenne pondérée des prix du vin rouge (bouché et à la tireuse).

Ces diverses opérations sont résumées ci-dessous :

Tableau 5

Prix moyen pondéré du litre de vin courant dans l'ensemble de la France

Années	Vin rouge à la tireuse (10°,5 à 11°)	Moyenne pondérée, vin bouché et à la tireuse	Prix adopté par le CREDOC (vin blanc compris)
1950	68,4	69,1	70,7
1951	58,4	61,7	63,2
1952	66,0	68,4	70,0
1953	65,0	67,6	69,2
1954	66,0	63,6	70,2
1955	66,3	68,8	70,5

(1) - A Paris, on ne vend presque plus que du vin bouché.

Pour l'autoconsommation, on a adopté les prix moyens à la production indiqués par les Contributions Indirectes.

Prix du litre à la production

1950	1951	1952	1953	1954	1955
35	30	30	28	28	28

3. CALCUL DES VALEURS

a - Vin courant commercialisé.

Les quantités taxées figurent au tableau 4 (vente aux particuliers) et les prix au tableau 5. Une partie importante de la consommation du vin commercialisé que la profession évalue à 15 % est consommée dans les restaurants, cantines et cafés. Nous compterons donc 85 % des quantités commercialisées au prix de détail ci-dessus indiqué, et 15 % à un prix de gros, calculé en enlevant au prix de détail, le taux de marque du détaillant (1), ce prix étant supposé représenter le prix d'achat du vin courant par les restaurants, les débits de boissons, les cantines, les établissements scolaires, etc....., bref de tout ce qui n'est pas consommé à domicile.

Tableau 6

Années	Vin courant acheté par les ménages			Vin courant acheté par les restaurants, cafés, etc.....		
	Quantité (85 % du vin commercialisé) millions d'hectol.	Prix du litre (détail)	Valeur (milliards de francs)	Quantité (15 % du vin commercialisé) millions d'hectol.	Prix du litre (gros)	Valeur (milliards de francs)
1950	30,1	70,7	213	5,3	62,20	33,0
1951	30,5	63,2	193	5,4	55,60	30,0
1952	32,8	70,0	230	5,8	61,60	36
1953	33,1	69,2	229	5,9	60,90	36
1954	35,1	70,2	246	6,2	61,80	38
1955	36,2	70,5	255	6,3	62,0	39

(1) - 12 % selon les recherches sur l'évolution des prix de Monsieur FOURASTIE

b - Vin courant vendu en fraude.

Ces vins sont vendus à des prix inconnus et sans doute variables. On peut imaginer qu'ils sont vendus :

- soit au prix de gros diminué de la taxe et des frais de transport.
- soit au prix de départ à la production augmenté des marges de gros et de détail, sans taxe et sans transport.

D'une façon ou d'une autre on aboutit à un prix d'environ 45 Fr le litre ce qui appliqué aux ventes non déclarées (Tableau 3) donne les résultats suivants :

1950 .....	13 milliards	1953 .....	13 milliards
1951 .....	14 "	1954 .....	13 "
1952 .....	14 "	1955 .....	15 "

Nous avons arbitrairement attribué la moitié de cette fraude à la consommation hors du domicile et la moitié à la consommation à domicile.

c - Autoconsommation.

Le produit de la consommation familiale (Tableau 3) par les prix aboutit aux chiffres ci-dessous :

1950 .....	32 Milliards	1953 .....	34,5 Milliards
1951 .....	39,5 "	1954 .....	31,5 "
1952 .....	37,5 "	1955 .....	34,5 "

Ces résultats sont récapitulés dans le Tableau 7, page suivante. Il est bien difficile de dire quelle est la part de la consommation en fraude qui est consommée à domicile et celle qui est consommée hors du domicile. Dans le doute, nous la répartirons par moitié entre consommation à domicile et hors du domicile.

Tableau 7

	1950	1951	1952	1953	1954	1955	
Autoconsommation (au prix à la propriété)	32	39	37	35	32	35	
Consommation commercialisée	( en fraude consommation taxée à domicile	13	14	14	13	13	15
	( cile Consommation taxée hors du domicile	213	193(1)	230	229	246	255
	Total	33	30	36	36	38	39
TOTAL	291	276	317	313	329	344	
Intendance militaire (2)	1,2	1,0	1,8	1,6	1,7	1,8	

## 13 - Les Vins de Champagne

### 1. DEFINITIONS ET SOURCES

La récolte de vin de Champagne est en faible partie consommée sous forme de "vin nature", en majeure partie sous forme de vin mousseux. Nous traitons seulement ici des vins mousseux de Champagne, les vins non champagnisés se trouvant compris soit dans les vins blancs ordinaires, soit dans les autres vins d'appellation. Ces vins sont conservés dans les caves pendant plusieurs années avant d'être livrés au commerce, c'est pourquoi la récolte ne correspond pas du tout aux "sorties".

Nous avons fait appel au Comité Interprofessionnel du vin de Champagne qui a bien voulu nous communiquer sa comptabilité des ventes annuelles de vin de champagne.

- 
- (1) - L'extrapolation de l'enquête "Budgets de famille" de décembre 1951 à l'ensemble de la population moins les exploitants agricoles et leurs familles, aboutit au chiffre de 200 milliards.
  - (2) - Dépenses fournies par l'Intendance au Ministère de la Défense Nationale.

## 2. QUANTITES

Voici, par année, les sorties de cave des vins de champagne.

Tableau 8

Milliers de bouteilles (1)

Années	Ventes totales	Exportations	Reste pour le marché intérieur
1950	33.399	13.960	19.439
1951	36.258	15.507	20.751
1952	30.727	12.076	18.651
1953	30.578	11.100	19.478
1954	33.485	11.332	22.153
1955	38.111	12.338	25.773

Bien entendu, il existe des stocks chez les négociants, stocks qui ne sont pas seulement des stocks de roulement, mais peuvent parfois revêtir un caractère spéculatif. Il semble qu'on doive leur attribuer le gonflement des achats aux caves en 1951 et leur fléchissement en 1952 et 1953 (époque de stabilisation des prix). Nous n'avons pu avoir connaissance des variations de ces stocks du commerce. Mais sur six années ces variations doivent s'annuler à peu près et la consommation annuelle moyenne de ces six années a atteint très sensiblement près de 21 millions de bouteilles.

D'après le Comité Interprofessionnel du Vin de Champagne, les "grands Champagnes"(2) représentent 1/3 de la consommation totale. Ils sont principalement consommés dans les "cabarets" et restaurants de luxe, et il en reste au moins 20 % (nous admettons 25 %) pour la consommation à domicile.

Les "autres champagnes"(2) représentent les 2/3 du nombre total de bouteilles consommées. La consommation familiale porte surtout sur les moins chers, à l'occasion de fêtes de famille. La moitié au moins de ces champagnes est bue dans les manifestations publiques (3).

- 
- (1) - Les 1/2 bouteilles et les magnums sont transformés en bouteilles ordinaires.
  - (2) - La délimitation entre "Grands Champagnes" et "autres Champagnes" a été faite par le C.R.E.D.O.C. d'après les prix.
  - (3) - Indications fournies par la Confédération Nationale des Négociants en Vins et Spiritueux.

Ces renseignements nous ont permis d'établir la ventilation suivante qui n'est qu'approximative.

Tableau 9

Milliers de bouteilles consommées

Années	Grands Champagnes (32 %)		Autres Champagnes (68 %)		Total 100 %
	Consommés à domicile 8%	Consommés hors du domicile 24 %	Consommés à domicile 33 %	Consommés hors du domicile 35 %	
1950	1.555	4.665	6.415	6.804	19.439
1951	1.660	4.980	6.848	7.263	20.751
1952	1.492	4.476	6.155	6.528	18.651
1953	1.558	4.675	6.428	6.817	19.478
1954	1.772	5.317	7.310	7.754	22.153
1955	2.062	6.185	8.505	9.021	25.773

3. PRIX

Les prix des bouteilles ont été relevés dans le catalogue des prix de vente au détail d'une grande maison spécialisée. Etant donné leur grande dispersion, les prix ont été divisés en quatre classes

- 1 - Marques bon marché (de 550 Fr à 650 Fr au catalogue de 1955)
- 2 - Marques moyennes (de 685 Fr à 750 Fr au catalogue de 1955)
- 3 - Marques supérieures (de 900 Fr à 1.000Fr au catalogue de 1955)
- 4 - Grandes marques (au dessus de 1.100 fr au catalogue de 1955)

A l'intérieur de chaque classe, on a calculé la moyenne arithmétique des prix. Pour établir un prix moyen pondéré entre les classes, on a admis que les classes 3 et 4 correspondaient aux "Grands Champagnes" et les classes 1 et 2 aux "autres Champagnes" et que :

la classe 1 représente 40 % des ventes	)	ensemble 68 %
la classe 2 représente 28 % des ventes		
la classe 3 représente 20 % des ventes	)	ensemble 32 %
la classe 4 représente 12 % des ventes		

Dans ces conditions, on aboutit aux prix moyens suivants :

Prix moyen au détail de la bouteille de Champagne

Années	Classes 1 et 2	Classes 3 et 4
1950	540 Fr	740 Fr
1951	560 Fr	835 Fr
1952	700 Fr	1.140 Fr
1953	700 Fr	1.135 Fr
1954	680 Fr	1.110 Fr
1955	650 Fr	1.020 Fr

4. CALCUL DES VALEURS

La Commission Consultative de surveillance des prix du vin et des spiritueux (1) admet, pour les vins nobles, que les détaillants majorent leur prix d'achat de 33 % pour la vente à emporter. D'après la Fédération de l'Hôtellerie, les restaurants et cafés achètent le vin au même prix que l'achètent les détaillants, ce qui représente par rapport au prix de détail, une baisse de 25 %. C'est cette baisse que nous avons appliquée aux vins de Champagne achetés par les hôtels, restaurants, cafés et autres lieux publics. On trouvera le détail du calcul dans l'Annexe II.

Au total, on obtient les valeurs suivantes (en milliards) qui semblent ne pas devoir s'éloigner de plus de 10 % de la réalité.

Tableau 10

	1950	1951	1952	1953	1954	1955
Consommation à domicile	4,6	5,2	6,0	6,3	6,9	7,6
Consommation hors du domicile	5,4	6,2	7,3	7,5	8,4	9,1
Total	10,0	11,4	13,3	13,8	15,3	16,7

Pour être complet, il faudrait ajouter les vins mousseux importés (Asti) : 7.477 hectolitres, soit près d'un million de bouteilles en 1944, qui peuvent représenter une valeur de l'ordre de 400 millions.

(1) - Au Ministère de l'Agriculture.

## C-Vins Doux Naturels d'Appellation d'Origine

Il est intéressant d'isoler les vins doux naturels des autres vins d'appellation, car ils présentent, au point de vue de leur consommation, des caractéristiques particulières. A l'inverse des autres vins, ils ne sont pas consommés pendant les repas, et entrent en concurrence non avec les vins, mais avec les apéritifs.

Le Comité Interprofessionnel des Vins doux naturels et vins de liqueur a appellations d'origine contrôlée nous a communiqué les quantités sorties annuellement des chais de la production :

- En 1953 ..... 220.344 hectolitres
- en 1954 ..... 294.877 hectolitres
- en 1955 ..... 345.423 hectolitres

Cette rapide augmentation des sorties, liée à l'augmentation de la production, provient de la place prise par la consommation des vins doux naturels dans les cafés, depuis la très forte majoration des droits sur les spiritueux en 1953, alors qu'auparavant les vins doux naturels étaient surtout consommés à domicile.

La sortie des chais ne signifie pas mise en consommation immédiate, les stocks du commerce s'interposent, mais on peut remarquer qu'ils restent à peu près constants. Leur lente progression est liée à l'augmentation du nombre des maisons commerciales qui ont ajouté la branche V.D.N. à leur activité commerciale.

La statistique douanière ne distingue pas les vins doux naturels des autres vins d'appellation. Le commerce de ces produits sur les marchés extérieurs étant très réduit, nous avons supposé nulles les sorties de V.D.N. à l'exportation. De plus, ce régime fiscal étant particulier et limité à la Métropole, il n'y a pas importation de produits analogues sous cette rubrique.

On trouvera au chapitre vins de liqueur, les quantités de vins doux naturels transformés en vins de liqueur d'appellation, quantités qui sont à déduire des sorties de chais.

### Hectolitres

	1953	1954	1955
Sorties de chais	220.344	294.877	345.423
Dont : transformés en vins de liqueur (1)	<u>26.260</u>	<u>26.552</u>	<u>23.900</u>
Reste sous forme de vins doux	194.084	268.325	321.523

(1) - Ces vins de liqueur sont compris soit dans les apéritifs à base de vin, soit (pour ceux qui bénéficient d'une appellation), dans les vins de liqueur.

Pour les années antérieures (1950, 1951 et 1952), faute de renseignements, nous avons admis une consommation moyenne de 170.000 hectolitres.

Il existe des raisons de penser qu'approximativement 80 % de la consommation des vins doux naturels se fait à domicile jusqu'en 1953, mais que l'augmentation rapide survenue depuis 1954 est due à la consommation dans les cafés à la place d'apéritifs.

En nombre de bouteilles, on aurait donc, pour la consommation à domicile et hors du domicile, les quantités suivantes :

Millions de bouteilles

	1950	1951	1952	1953	1954	1955
Consommation à domicile	18	18	18	20	22	25
Consommation hors du domicile	4,5	4,5	4,5	5,8	13,6	17,8

D'après le "Comité Interprofessionnel des vins doux naturels et vins de liqueur d'appellation contrôlée", les prix de détail pour 1955, se calculent de la manière suivante :

	Prix moyen annuel de la bouteille	Pourcentage
Grand Roussillon(1)	350 Fr	80 %
Banyuls	430 Fr	11 %
Maury	380 Fr	9 %

Le prix moyen pondéré s'établit ainsi à 360 Fr la bouteille pour l'année 1955. Or, d'après le catalogue d'une grande maison spécialisée, le prix moyen du "Banyuls" (seul indiqué) est, en 1955, de 400 Fr. Pour toutes les années nous avons fait subir aux prix du Banyuls sur le catalogue une baisse de 10 % pour obtenir la moyenne des prix de l'ensemble des vins doux naturels, (supposant que la différence des prix restait proportionnellement constante). A cette baisse s'ajoute pour la consommation hors du domicile, une baisse de 25 % pour obtenir les prix de gros auxquels les cafés et restaurants ont acheté ces vins.

---

(1) - Rivesaltes, Côtes de l'Agly, Côtes de Haut-Roussillon.

Tableau 11  
Consommation de vins doux naturels

Années	Consommation à domicile			Consommation hors du domicile			Valeur totale
	millions de bouteilles	Prix de la bouteille	Valeur milliards	millions de bouteilles	Prix de la bouteille	Valeur milliards	
1950	18	234	4,2	4,5	176	0,8	5,0
1951	18	234	4,2	4,5	176	0,8	5,0
1952	18	252	4,6	4,5	190	0,9	5,5
1953	20	252	5,0	5,8	190	1,1	6,1
1954	22	347	7,6	13,6	260	3,5	11,1
1955	25	360	9,0	17,8	270	4,8	13,8

## D- Les Autres Vins d'Appellation d'Origine Contrôlée

### 1. OBSERVATIONS GENERALES

Les prix des vins d'appellation d'origine contrôlée varient selon les qualités dans la proportion de 1 à 10. On ne peut donc se contenter d'une simple moyenne arithmétique des prix, il est nécessaire de pondérer les prix par les quantités vendues.

C'est pourquoi, avec l'aide de l'I.N.A.O. (1), nous avons divisé ces vins en quatre classes (voir Annexe IV) groupant les vins en quatre niveaux moyens de prix de vente :

- Classe I : par exemple premier et deuxième crus de Bordeaux, Grands Bourgo- gnes.
- Classe II : troisième et quatrième crus classes de Bordeaux, noms de communes de Bourgogne, Riesling et Traminer
- Classe III : par exemple les crus du Beaujolais, des Côtes du Rhône, de la Loire, de nombreux vins de Bordeaux.
- Classe IV : par exemple les noms de régions comme : Beaujolais, Mâcon, Entre Deux-mers, Bergerac, les Rosés d'Anjou, les Sylvaner.

---

(1) - Institut National des Appellations d'Origine.

Cette classification est, incontestablement, arbitraire. Les noms des vins ne suffisent pas à les classer et le millésime joue un rôle capital : pour un même cru, entre une "grande année" et une année médiocre, le prix peut varier du simple au triple, ce qui suffit à faire passer ce vin de la classe II à la classe III ou même IV. Pour les grands crus, les bouteilles d'une même année voient leurs prix relatifs se modifier d'une façon très sensible, à mesure qu'ils vieillissent, selon que tel vin a été très recherché et se trouve près d'être épuisé ou que tel autre a été dédaigné et menace de rester invendu. Dans l'impossibilité de respecter à la fois une classification par nom et une classification par valeur, il a été établi une côte mal taillée en accord avec l'I.N.A.O. (On la trouvera à l'Annexe IV).

Nous avons compris les vins d'Alsace dans les Appellations contrôlées, bien qu'ils soient taxés au tarif des vins courants et ne soient pas contrôlés par l'I.N.A.O. Par contre, nous en avons exclu les vins de Champagne et les vins doux naturels qui sont comptés à part.

## 2. CALCUL DES QUANTITES

Pour les vins nobles et surtout pour les classes I et II, la vente au détail ne suit pas la cadence de la production. Des stocks représentant plusieurs années de consommation viennent s'interposer, tant à la propriété que dans le négoce. En partant des déclarations de sorties de chai, on élimine le jeu des stocks à la propriété, mais non de ceux du commerce. En s'appuyant sur les statistiques des vins d'appellation ayant payé les droits de circulation, on met hors de cause la majeure partie des stocks du commerce et la totalité des déclassements.

Nous avons chiffré ces déclassements et fait le pont entre la production et la consommation (voir Annexe III).

Le rapport de M. BRANAS (1) donne un bilan complet des récoltes de 1949 à 1952 avec leur utilisation. Nous l'avons refait et complété pour les campagnes 1949-1950 à 1954-1955 avec l'aide de l'Administration des Contributions Indirectes et de l'I.N.A.O. Partant des disponibilités (récolte et stocks déclarés), en enlevant les déclassements à la propriété et au commerce (lesquels varient beaucoup selon la qualité du vin de l'année), et les exportations, il reste pour la consommation taxée (vins d'Alsace non compris, mais y compris les vins de Champagne et les vins doux naturels):

---

(1) - Fascicule II, page 210.

Consommation intérieure de vins d'appellation (1)

- Campagne 1949-1950 .....	1.600.000 hectolitres
- Campagne 1950-1951 .....	2.230.000 hectolitres
- Campagne 1951-1952 .....	2.645.000 hectolitres
- Campagne 1952-1953 .....	2.753.000 hectolitres
- Campagne 1953-1954 .....	3.097.000 hectolitres
- Campagne 1954-1955 .....	3.466.000 hectolitres

Il est évident que la production des vignobles d'appellation contrôlée n'a pas subi le "trend" de rapide augmentation qui ressort de ce chiffre, mais, jusque vers 1951, la législation avait pour conséquence le déclassement d'une partie des vins d'appellation contrôlée qui retombait dans les vins courants.

Néanmoins, les variations d'une année à l'autre des quantités soumises aux droits de circulation ne reproduisent pas avec fidélité, du moins pour les classes I et II, les variations des achats des consommateurs (2), à moins de considérer des moyennes établies sur des périodes de plusieurs années.

D'autre part, en enlevant des sorties de chai,

a - les exportations

b - les vins déclassés par le négoce (3), qui portent, en quasi totalité sur la classe IV, on retrouve, à peu près, la consommation taxée, du moins pour les années les plus récentes :

Tableau 12

Milliers d'hectolitres

	1949-50	1950-51	1951-52	1952-53	1953-54	1954-55
Sorties des chais (au 31-8 de chaque année)	2.837	3.890	4.340	4.180	5.040	5.210
Exportations	550	630	640	625	685	752
Vins déclassés par le le négoce	390	680	670	700	1.260	995
Différence	1.997	2.580	3.030	2.855	3.104	3.463
Consommation taxée	1.608	2.230	2.645	2.753	3.097	3.465

(1) - D'après les droits de circulation (Contributions Indirectes)

(2) - On trouve encore dans le commerce des grands crus de plus de 20 ans

(3) - Ces vins déclassés ne comptent plus dans la consommation taxée des vins d'appellation contrôlée, mais dans celle des vins courants. Les vins déclassés à la propriété sortent des chais sous la rubrique des vins courants et ne sont pas compris dans les sorties de chai des appellations contrôlées.

La différence de 300.000 à 400.000 hectolitres observée pour les trois premières campagnes s'explique de deux manières :

- 1° - par l'augmentation des stocks dans les chais des négociants (années d'inflation monétaire rapide)
- 2° - par l'effet de la législation fiscale sur les vins d'appellation, législation qui a été supprimée en 1952 et qui avait pour conséquence, que pour éviter de payer la taxe, une importante partie de la récolte était déclassée à la propriété, achetée par le négoce sous le régime fiscal des vins courants et vendue aux particuliers comme vins de marque.

Nous considérerons que la consommation taxée a été achetée par les particuliers avec un décalage de 4 mois par rapport à la date de la sortie des chais. Les droits sont payés à la sortie des chais des négociants, pour ce qui est vendu par le négoce (la majeure partie), comme ils le sont à la sortie des chais des producteurs pour la petite partie qui est vendue directement par les producteurs, mais il existe un stock de roulement dans les magasins de détail.

A cette consommation taxée, nous enlèverons les vins de Champagne et les vins doux naturels (comptés par ailleurs) et nous ajouterons les vins d'Alsace. Le tableau 13 donne les résultats suivants :

Tableau 13

Milliers d'hectolitres

	1950	1951	1952	1953	1954	1955
Consommation taxée	1.608	2.230	2.645	2.753	3.097	3.465
A déduire vin de Champagne (1)	- 158	- 166	- 149	- 156	- 177	- 205
A déduire vin doux naturel (2)	- 170	- 170	- 171	- 194	- 268	- 322
A ajouter : vins d'Alsace (3)	+ 280	+ 328	+ 372	+ 358	+ 327	+ 350
Total	1.560	2.222	2.697	2.760	2.980	3.288

- (1) - Les bouteilles de champagne ayant une capacité de 80 centilitres, il faut 125 bouteilles pour contenir un hectolitre (voir tableau 8)
- (2) - Voir le chapitre des vins doux naturels, premier tableau (non numéroté)
- (3) - Il n'existe pas de statistique de la consommation taxée pour les vins d'Alsace, lesquels au point de vue fiscal, sont traités comme vins courants. Nous avons pris la statistique des sorties de chais dont nous avons soustrait les exportations.

La ventilation entre les 4 classes de l'Annexe IV a été opérée pour les six campagnes considérées :

Production en milliers d'hectolitres

Campagnes	Classe I	Classe II	Classe III	Classe IV	Total
1949-1950	120	630	1.750	1.500	4.000
1950-1951	150	850	2.500	2.400	5.900
1951-1952	100	530	1.500	1.900	4.030
1952-1953	120	660	2.180	1.950	4.910
1953-1954	160	770	2.800	2.300	6.030
1954-1955	140	600	2.200	2.300	5.240

Il est à peine besoin de souligner combien de telles ventilations sont délicates et comportent une grande part d'arbitraire. Non seulement on ne peut, comme il a été dit, tenir compte du millésime qui, pour les classes I et II a une grande importance sur les prix, mais il est très difficile d'apprécier les changements de classe des vins avec le temps. Par exemple une grande partie des vins des Côtes du Rhône qui étaient en classe IV en 1952-53 sont passés en classe III en 1953-54 et en 1954-55 (1)

Bien entendu, la répartition entre les quatre classes des quantités consommées n'est pas la même que la répartition des quantités produites, que résume le tableau 13.

Pour passer de la récolte à la consommation, il faut soustraire :

- 1° - la consume (lies de vin et pertes par évaporation)
- 2° - la consommation familiale (y compris la dégustation des clients)
- 3° - les déclassements à la propriété et au négoce
- 4° - les variations dans les stocks à la propriété et dans les chais des négociants
- 5° - les exportations

---

(1) - Il ne faut pas confondre ces changements de classe avec les "déclassements" dont il a été question plus haut, lesquels ont pour effet la perte du bénéfice de l'appellation d'origine contrôlée.

La consume et la consommation familiale représentent 850.000 hectos en moyenne (un peu moins, soit 700.000 hectos en 1949-50).

Les déclassements portent surtout sur la classe IV, beaucoup moins sur la classe III, peu sur la classe II, pas du tout sur la classe I, mais il est difficile de traduire ces appréciations en pourcentage précis. Les exportations, par contre, portent proportionnellement beaucoup sur la classe I, moins sur la classe II, peu sur la classe III, très peu sur la classe IV, mais nous ne disposons d'aucune base pour répartir ces exportations entre les quatre classes. Quant aux stocks et à leurs variations d'une année à l'autre, ils sont connus à la propriété (par les déclarations fiscales), mais non chez les négociants.

Malgré ces difficultés, le calcul a été tenté pour l'année 1954, pour laquelle, nous l'avons vu au tableau 12, le calcul de la consommation permet de retrouver exactement la consommation taxée, par suite de l'absence de variation dans les stocks.

Tableau 14

Répartition de la consommation - Année 1954

Milliers d'hectolitres

	Classe I	Classe II	Classe III	Classe IV	Total
<u>Production</u> (récolte de 1953) Tableau 12	160	770	2.800	2.300	6.030
moins consume et consommation familiale (1)	20	140	380	310	850
moins déclassements (2)	0	0	600	1.000	1.590
moins exportations (3)	65	250	250	35	610
Consommation	75	380	1.570	965	2.980(4)

- (1) - On a admis que la consume et la consommation familiale se répartissaient proportionnellement à la production moyenne dans chaque classe de vin.
- (2) - On a admis que les déclassements portaient pour 60 % sur la classe IV et pour 40 % sur la classe III, la classe I et la classe II ne subissant pas de déclassement.
- (3) - On a admis que les exportations portaient sur 50 % des vins de la classe I, 33 % de ceux de la classe II, 15 % de ceux de la classe III et 4 % de ceux de la classe IV après soustraction de la consume et des déclassements. Bien entendu, on a soustrait les exportations de champagne et ajouté celles de vins d'Alsace.
- (4) - Voir tableau 13.

Quelle que soit la part très grande des hypothèses arbitraires que nous avons du émettre, on peut se rendre compte qu'en quantité la classe I représente environ 2 % de la consommation totale,

- la classe II représente en gros 15 % de la consommation totale,
- la classe III représente en très gros 50 à 55 % de la consommation totale,
- la classe IV représente en très gros 30 % de la consommation totale; proportions qui ne sont pas les mêmes que celles des récoltes.

Ce sont ces proportions très grossières que nous avons appliquées aux chiffres de la consommation des différentes années (après corrections introduites au tableau 13) pour répartir ces consommations entre les quatre classes de vins. Cependant, nous avons tenu compte d'un certain déplacement du pourcentage de la consommation pour les années 1950 et 1951, au désavantage des vins de la classe IV, que, pour éviter de payer les droits spéciaux aux appellations contrôlées alors en vigueur, le commerce vendait comme "Vins de marque" sans appellation, à un tarif d'ailleurs supérieur à celui des vins courants (vins déclassés à la propriété). Ce supplément de valeur sera compté à part.

Répartition de la consommation (milliers d'hectolitres)

Années	Consommation taxée-totale	Classe I	Classe II	Classe III	Classe IV
1950	1.560	50	310	1.100	100
1951	2.220	60	460	1.500	200
1952	2.700	70	400	1.400	830
1953	2.770	70	400	1.500	800
1954	2.990	75	380	1.570	965
1955	3.300	80	400	1.800	1.040

Pour obtenir le nombre de bouteilles, il suffit de multiplier le nombre d'hectolitres par 133 (toutes les bouteilles de vins d'appellation contiennent 75 centilitres, sauf les vins d'Alsace - 72 centilitres - mais nous négligeons cette légère correction, qui reste très inférieure aux marges d'incertitude de nos calculs).

Tableau 15

Répartition de la consommation (millions de bouteilles)

Années	Classe I	Classe II	Classe III	Classe IV
1950	6,7	42	146	13
1951	8,0	61	200	26
1952	9,0	53	187	110
1953	9,0	53	200	107
1954	10,0	51	209	128
1955	10,6	53	240	139

D'après les indications qui nous ont été fournies par la profession, nous avons admis la répartition suivante :

Répartition en % de la consommation entre consommation à domicile  
et consommation hors du domicile

Classes	Consommation à domicile	Consommation hors du domicile
I	10 %	90 %
II	25 %	75 %
III	40 %	60 %
IV	50 %	50 %

Sur ces bases on a établi la répartition du nombre des bouteilles entre consommation familiale et hors du domicile pour chacune des quatre classes de vin. On la trouvera à l'Annexe V.

L'augmentation des droits sur les spiritueux (depuis 1954) se traduit par une augmentation de la consommation au comptoir de certains vins d'appellation des classes III et surtout IV (Beaujolais, Muscadet, Anjou).

### 3. CALCUL DES PRIX

On a calculé à l'intérieur de chacune des 4 classes, la moyenne arithmétique des prix du catalogue d'une grande maison spécialisée, pour chacune des appellations de l'Annexe IV (Bourgogne, Bordeaux, Vins de la Loire, Vins d'Alsace, etc...) et on a pondéré ces moyennes par l'importance relative de la production de l'année 1952 telle qu'elle ressort de l'Annexe IV. (1)

En gros, les vins de la classe I correspondent aux bouteilles vendues 450 Fr et au dessus dans le tarif 1955 de la dite maison, les vins de la Classe II aux bouteilles vendues de 260 Fr à 400 Fr, les vins de la classe III aux bouteilles vendues de 170 Fr à 250 Fr, ceux de la classe IV aux bouteilles vendues entre 100 et 160 Fr.

Tableau 16

#### Prix moyens des bouteilles

Années	Classe I	Classe II	Classe III	Classe IV
1950	450	254	165	110
1951	450	268	161	107
1952	440	272	166	111
1953	480	282	172	113
1954	500	300	178	113
1955	555	330	203	140

Quant aux vins dits "de marque" qui provenaient en 1950 et 1951, du déclassement des vins d'appellation, ils ont déjà été comptés dans la consommation taxée des vins courants au prix de ces vins courants. Or, ils étaient vendus à un prix moyen supérieur de 40 % environ, c'est-à-dire 25 à 30 Fr de plus par litre.

Pour 400.000 hectos, en 1950, le supplément de valeur était donc de 1 milliard et pour 300.000 hectos, en 1951, de 750 millions.

### 4. CALCUL DES VALEURS

Le produit des quantités (Annexe V) par les prix (Tableau 16) a été fait en admettant, pour la consommation hors du domicile, que les prix d'achat par les établissements (restaurants, cafés, cabarets,...) sont inférieurs de 25 % aux prix de détail (ceci résulte d'une indication fournie par la profession).

---

(1) - Par exemple, pour la classe I, les Bordeaux et les Bourgognes figurant seuls et à égalité on a attribué le poids 50 % à la moyenne des prix des bouteilles de Bordeaux de la classe I et 50 % à la moyenne des prix des bouteilles de Bourgogne de la même classe.

A ces valeurs, nous ajouterons, pour 1950 et 1951, à la consommation hors du domicile, le supplément de valeur pour les vins de marque (puisque ces vins sont déjà comptés dans les vins courants au tarif des vins courants, pour 85 % à la consommation à domicile). On trouvera le résultat de ces calculs à l'Annexe VI.

En additionnant :

- la consommation à domicile comptée au prix de détail
- la consommation hors du domicile comptée au prix de gros, on arrive aux résultats suivants, dont il est prudent de considérer qu'ils ne fournissent qu'un ordre de grandeur, à 20 % ou 30 % près en plus ou en moins :

Valeur totale de la consommation des vins d'appellation contrôlée  
autres que le Champagne et les vins doux naturels

en milliards de francs

Années	Consommation à domicile	Consommation hors du domicile	Total
1950	14,1	19,8	33,9
1951	19,5	27,2	46,7
1952	22,5	29,4	51,9
1953	24,0	31,4	55,4
1954	26,6	34,1	60,7
1955	34,2	43,0	77,2

Il n'y a pas à compter l'autoconsommation, parce qu'elle est déjà comprise dans celle du vin courant au prix de ce dernier (1).

---

(1) - Il n'y a pas de statistique distincte de la consommation non taxée pour les vins d'appellation. (L'I.N.A.O. l'estime aux alentours de 600.000 hectolitres par an).

CHAPITRE II

LES APERITIFS

---

---

---

# - LES APÉRITIFS -

Nous comprendrons sous ce nom :

- les apéritifs à base de vin et vermouths
- les apéritifs à base d'alcool
- les vins de liqueur d'appellation d'origine contrôlée

## A- Les Apéritifs à Base de Vin et Vermouths

### 1. QUANTITES

La statistique est basée sur le produit de la surtaxe de 20.000 Fr sur les apéritifs, instituée à partir de la fin de l'année 1953. On ne possède donc de données qu'à partir de 1954. Toutefois, les Contributions Indirectes ont procédé à une estimation pour l'année 1950.

Comme la surtaxe s'applique également aux vins de liqueur, nous avons dû les déduire.

#### Production des apéritifs à base de vin et vermouths

(hectolitres d'alcool pur)

Années	Rendement total de la surtaxe	Part des vins de liqueur	Reste pour les apéritifs à base de vin
1950	200.000 (1)	9.000	190.000 (1)
1954	158.912	13.329	145.583
1955	132.300	14.168	118.132

Ces chiffres ne comprennent pas la production exportée, laquelle n'est frappée d'aucun droit.

Les apéritifs à base de vin contiennent, en moyenne, 18 % d'alcool pur, il suffit donc de multiplier ces chiffres par 100/18 pour obtenir le volume réel produit.

(1) - Evaluation (la surtaxe n'existait pas).

A partir de Juillet 1953, les apéritifs ont été frappés de droits beaucoup plus lourds et leur consommation a diminué. Nous admettons que la consommation est restée, jusqu'en 1952 au niveau de 1950. Nous supposons que les stocks de la production et du commerce, sont restés à peu près constants et que, par conséquent, la consommation apparente est sensiblement égale à la consommation réelle.

Tableau 17

Consommation en milliers d'hectolitres

Années	Production	Importations y compris les vermouths	Consommation apparente
1950	1.050	5,5	1.055
1951	1.050	5,7	1.055
1952	1.050	1,7	1.050
1953	950	5,2	950
1954	809	3,4	812
1955	656(1)	1,8	658

Il n'y a pas lieu de déduire les exportations (elles ne sont pas comptées dans la production).

L'erreur sur les quantités n'atteint probablement pas 15 % jusqu'en 1953 et est très faible à partir de 1954 (2)

---

(1) - Chiffre provisoire

(2) - sauf fraudes éventuelles.

## 2. LES PRIX

Les prix moyens des apéritifs à base de vin ont été établis en prenant la moyenne :

- a - des observations de prix de l'I.N.S.E.E. et du tarif d'une grande maison spécialisée pour le Dubonnet et le St. Raphaël (ces deux séries de prix sont presque identiques, celle de la maison spécialisée étant légèrement meilleur marché)
- b - du tarif de la maison spécialisée pour le Noilly Prat, le Kina Rok, le Cinzano, le Martini

Voici le résultat de ce calcul dont on trouvera le détail à l'Annexe VIII.

### Prix moyen des apéritifs à base de vin

1950 .....	395 Fr	1953 .....	480 Fr
1951 .....	400 Fr	1954 .....	540 Fr
1952 .....	460 Fr	1955 .....	590 Fr

## 3. VALEUR

Les apéritifs à base de vin sont principalement consommés au café et au restaurant. La consommation à domicile a pris une certaine extension depuis quelques années, mais reste encore relativement faible. C'est là, semble-t-il, tout ce que l'on peut dire. Aussi, nous sommes nous contentés d'admettre que toute la consommation se fait dans les restaurants, débits de boisson, qui bénéficient, par rapport au prix de détail, d'une remise de 20 à 25 % que nous avons abaissée à 15 % pour tenir compte du fait que la plupart des petits débits achètent en fait au prix de détail (1).

Dans ces conditions, le produit des quantités par les prix de gros donne les résultats suivants :

### Tableau 18

#### Valeur en milliards des apéritifs à base de vin

1950 .....	35	1953 .....	39
1951 .....	36	1954 .....	37
1952 .....	41	1955 .....	33

---

(1) - Ce qui leur permet de diminuer leur déclaration de chiffre d'affaires.

## B - Les Apéritifs à Base d'Alcool

### QUANTITES

La production des apéritifs à base d'alcool n'est connue qu'à partir de mai 1953. Auparavant, ils entraient dans la définition des liqueurs et leur statistique n'en était pas séparée.

Les Contributions Indirectes nous ont fourni les données suivantes (qui ne comprennent pas la production exportée).

### Production des apéritifs à base d'alcool

Années	en hectolitres d'alcool pur	en hectolitres volume (1)
1950	135.000 (2)	300.000 (2)
1954	123.470	275.000 (2)
1955	115.000 (3)	255.000 (3)

Comme pour les apéritifs à base de vin, l'application de droits plus élevés a fait baisser la consommation à partir du milieu de 1953. Nous supposons que la consommation est restée constante de 1950 à 1952. Il n'y a pas d'importation.

En ce qui concerne les prix, nous avons adopté ceux du "Pernod" d'après les tarifs d'une grande maison spécialisée, en les réduisant de 25 %, pour obtenir le prix de gros auxquels les débits de boisson ont acheté les apéritifs à base d'alcool. On peut, en effet, considérer comme très faible la consommation à domicile. Voici les résultats du calcul :

- 
- (1) - On admet que les apéritifs à base d'alcool contiennent, en moyenne 45 % d'alcool pur.
  - (2) - Estimation faite par les Contributions Indirectes.
  - (3) - Chiffres provisoires.

Tableau 19

Années	Consommation appa- rente (milliers d'hectolitres)	Prix du litre (prix de gros)	Valeur (milliards)
1950	300	560	17
1951	300	600	18
1952	300	650	20
1953	290	710	21
1954	275	830	23
1955	255 (1)	900 (1)	23 (1)

## C - Les Vins de Liqueur

Nous avons vu que, dans les statistiques des Contributions Indirectes, seuls les vins de liqueur d'appellation contrôlée sont comptés à part. Dans ces vins de liqueur d'appellation est compris "le Pineau des Charentes" bien qu'il ne soit pas à proprement parler un vin, mais un mélange de moût de vin et de Cognac.

La statistique des douanes présente à part les importations de Porto et Madère et celles des autres vins de liqueur (Jerez, Marsala, Samos, etc...) Nous respecterons cette distinction.

Les prix sont tirés de catalogues du commerce. Pour le Porto, il y a trois qualités dont les prix s'échelonnent du simple à plus du double, (de 850 Fr à 2.000 Fr la bouteille, au tarif de 1955) et pour le Madère, deux qualités (800 Fr et 1.100 Fr la bouteille de 0,175). La statistique des douanes montre que les quantités importées en bouteilles ne représentent que 1/100 du total. Nous avons admis que la qualité supérieure du tarif correspondait aux vins importés en bouteilles, les qualités plus courantes étant importées en fûts. Nous avons donc calculé la moyenne arithmétique des deux prix inférieurs du Porto et du prix le moins cher du Madère, ce qui correspondrait à une proportion de 2/3 de Porto pour 1/3 de Madère.

Pour les autres vins de liqueur, nous nous sommes basés sur le prix du "Samos" dans le tarif d'une grande maison spécialisée.

(1) - Chiffres provisoires.

Nous avons admis jusqu'à plus ample informé que ces vins étaient principalement consommés à domicile, au prix de détail (1).

Porto et Madère

Années	Quantités importées (hectolitres)	Prix de la bouteille de 0,75 litre	Valeur (milliards)
1950	30.618	760	3,1
1951	35.509	760	3,6
1952	42.077	760	4,2
1953	42.140	760	4,3
1954	41.848	855	4,8
1955	49.800	880	5,8

Autres vins de liqueur importés (2)

1950	6.000	375	0,3
1951	4.800	325	0,2
1952	3.100	325	0,1
1953	11.000	325	0,5
1954	6.800	450	0,4
1955	7.540	550	0,5

Les Contributions Indirectes fournissent la quantité d'alcool pur contenue dans les vins de liqueur d'appellation contrôlée, importés ou non, c'est-à-dire y compris les vins de liqueur français d'appellation d'origine, le "Pineau" et les crèmes de cassis (3). En enlevant les quantités d'alcool pur contenues dans le Porto et le Madère et les autres vins de liqueur importés (comptés à 19 % d'alcool pur), il reste :

- 
- (1) - D'ailleurs ce prix de détail étant calculé plutôt bas, l'erreur de ce fait ne doit pas être très grave.
  - (2) - Les postes 04-73-42 et 04-73-44 de l'Annuaire des douanes s'intitulent "Autres vins de liqueur, y compris les mistelles". Nous avons supposé que les importations de la France d'Outre Mer étaient uniquement formées de mistelles (lesquels ne sont que des demi-produits) et que seules les importations de l'étranger étaient constituées par des vins de liqueur.
  - (3) - Les crèmes de cassis sont classées avec les liqueurs. Mais comme elles paient les mêmes droits réduits par hectolitre d'alcool pur que les vins de liqueur, la statistique des Contributions Indirectes ne les distingue pas de ces derniers.

Hectolitres d'alcool pur contenus dans les vins de liqueur

	1950	1951	1952	1953	1954	1955
Quantité totale (Contributions Indirectes)	9.000	11.000	13.000	13.000	13.000	14.000
Moins Porto et Madère	5.800	6.750	8.000	8.000	7.950	9.400
Reste	3.200	4.250	5.000	5.000	5.050	4.600

Ce "reste" comprend le "Pineau des Charentes", le "Frontignan" d'appellation et les crèmes de cassis.

Nous avons obtenu du Bureau National Interprofessionnel du Cognac (en ce qui concerne le Pineau des Charentes) et du Comité Interprofessionnel des Vins doux naturels et vins de liqueur à A.O.C. (en ce qui concerne les quantités de Frontignan élaborées en "Vins de liqueur"), les renseignements suivants, auxquels nous avons ajouté le Porto, le Madère et autres vins de liqueur importés.

Années	Ventes de pineau (hectol.)	Production de vins de liqueur, de frontignan (hect.)	Vins de liqueur importés	Total en hectolitres d'alcool pur
1950	7.526	4.089	36.618	8.680
1951	...	1.620	40.310	8.900(1)
1952	...	2.815	45.177	10.000(1)
1953	7.616	761	53.140	11.075
1954	6.436	3.240	48.648	10.500
1955	6.082	53	57.340	11.427

(1) - En admettant qu'en 1951 et 1952 les ventes de Pineau se soient maintenues à 7.550 hectolitres.

Il se peut que des vins doux naturels autres que le Frontignan soient élaborés partiellement en vins de liqueur, mais ces quantités restent très faibles. L'autoconsommation de Pineau n'a pas été comptée.

Par différence avec les quantités d'alcool pur obtenues précédemment, il resterait, pour les crèmes de cassis (pour lesquelles nous n'avons pu obtenir aucun renseignement direct), une moyenne de 2.650 hectolitres d'alcool pur par an.

D'après les tarifs de la maison spécialisée, les prix du Frontignan vin de liqueur et du Pineau sont à peu près les mêmes que ceux du "Samos", ce qui conduit aux valeurs suivantes, qui ne sont qu'un vague ordre de grandeur.

1950 .....	580 millions de Fr	1953 .....	380 millions de Fr
1951 .....	400 "	1954 .....	580 "
1952 .....	500 "	1955 .....	450 "

En totalisant, on obtient :

TABLEAU 20

Milliards de francs

Années	Porto et Madère	Autres vins de liqueur importés	Pineau et vins de liqueur français	Total
1950	3,1	0,3	0,6	4,0
1951	3,6	0,2	0,4	4,2
1952	4,2	0,1	0,5	4,8
1953	4,3	0,5	0,4	5,2
1954	4,8	0,4	0,6	5,8
1955	5,8	0,5	0,5	6,8

La proportion des vins de liqueur consommés à domicile est importante, probablement plus importante que la consommation dans les restaurants et cafés. Comme nous avons attribué à la consommation hors du domicile tous les apéritifs (alors que leur consommation à domicile n'est pas nulle) par compensation, nous attribuerons, jusqu'à plus ample informé, la totalité des vins de liqueur à la consommation à domicile.

Sous cette hypothèse, les résultats présentés ci-dessus ne doivent pas être par trop éloignés de la réalité, puisque la part prépondérante est constituée par des produits importés et que l'incertitude sur le choix des prix ne dépasse probablement pas 10 % à 12 % en plus ou en moins.

RECAPITULATION

Tableau 21

En totalisant les résultats précédents, on obtient les valeurs suivantes

(milliards de francs)

	1950	1951	1952	1953	1954	1955
Apéritifs à base de vin	35	36	41	39	37	33
"    "    d'alcool	17	18	20	21	23	23
Vins de liqueur	4	4	55	5	6	7
Total	56	58	66	65	66	63
dont consommation à domicile	4	4	5	5	6	7
" hors du domicile	52	54	61	60	60	56

CHAPITRE III

LES EAUX DE VIE

ET LIQUEURS

---

---

---

# - LES EAUX DE VIE - - ET LIQUEURS -

## 1. GENERALITES

Nous distinguerons :

- le Cognac
- l'Armagnac
- les autres eaux de vie de vin et eaux de vie de marc de raisin
- les eaux de vie de cidre
- les eaux de vie de fruits et de fantaisie
- les eaux de vie de grains
- les eaux de vie de canne et de mélasse de canne (Rhum)
- les liqueurs
- les crèmes de cassis.

Les trois dernières n'entrent pas dans les statistiques de production des alcools puisqu'elles sont, ou entièrement importées, ou fabriquées avec de l'alcool acheté au service des alcools. (alcool de rétrocession)

Les eaux de vie françaises sont produites :

- soit par des bouilleurs et distillateurs de profession,
- soit par des bouilleurs de cru (1).

Ces deux productions sont fournies par le Bureau des Statistiques des Contributions Indirectes et sont publiées au Journal Officiel.

Une partie de ces alcools (principalement chez les bouilleurs et distillateurs de profession) est livrée au Service des alcools.

- une partie sert au "vinage" des vins,
- une partie est exportée,
- une partie est vendue pour la consommation de bouche,
- une dernière partie sert à la consommation familiale des producteurs.

---

(1) - Le nombre des bouilleurs de cru est de l'ordre de 2.500.000. On trouvera à l'Annexe VII, la part des professionnels et celle des bouilleurs de cru dans la production totale d'alcool pour chaque matière première.

Tableau 22

Production d'alcool - en milliers d'hectolitres d'alcool pur

Provenance	1949-50	1950-51	1951-52	1952-53	1953-54	1954-55
Cognac	92,9	202,7	110,3	171,8	184,4	141,6
Armagnac	1,7	14,5	4,5	8,9	11,4	8,6
Autres eaux de vie de vin	16,9	155,7	130,9	160,0	453,7	621,3
Eaux de vie de :						
lies	27,5	45,5	39,1	43,3	75,0	51,7
Piquettes	52,9	86,8	84,5	92,8	94,4	119,3
marcs de raisin	128,4	196,4	176,1	184,0	182,0	187,9
Pommes et Poires	275,4	524,7	112,5	614,7	351,2	182,5
Cidre et Poiré	147,4	235,2	139,4	182,2	169,0	156,7
Marcs de Pommes	19,0	11,8	14,6	11,8	7,2	6,5
Fruits (1)	32,8	56,2	41,7	50,1	45,0	43,2
Grains (genièvre)	15,0	17,3	18,2	15,3	12,8	10,6
Diverses (2)	1,5	8,9	0,6	0,0	0,0	47,0

Les quantités livrées au Service des alcools, mélangées à celles qui proviennent d'autres sources (betteraves, mélasse) sont utilisées :

- à des usages industriels (pharmacie, etc...)
- à la fabrication des spiritueux (apéritifs, liqueurs)
- à l'exportation sous forme d'alcool pur.

---

(1) - Autres que pommes et poires

(2) - Les eaux de vie "diverses" ne figurent que pour mémoire : elles n'entrent pas dans la consommation de bouche.

Toutes les eaux de vie, apéritifs et liqueurs (sauf les vins de liqueur à appellation contrôlée et les rhums qui jouissent de tarifs spéciaux) sont soumis au même droit général de consommation (1), en dehors des allocations en franchise pour la consommation familiale. C'est pourquoi, la taxation ne permet pas de ventiler la consommation des divers spiritueux sauf pour les rhums, les vins de liqueur et les apéritifs.

Le Tableau 23 ci-après donne la répartition de la consommation entre l'autoconsommation des récoltants et la quantité commercialisée d'après les statistiques de la consommation de l'administration des Contributions Indirectes (fraude non comprise, bien entendu).

Tableau 23

milliers d'hectolitres d'alcool pur

	1950	1951	1952	1953	1954	1955
Consommation particulière des récoltants. (Allocation en Franchise	222,5	208	208	170	161	179,7
) Consommation taxée (2)	24,5	26	26	55	23	7,3
<b>Total</b>	<b>247</b>	<b>234</b>	<b>234</b>	<b>225</b>	<b>184</b>	<b>187</b>
Consommation commercialisée au Tarif général (3)	477,5	515	510	475	420	365
<b>Total</b>	<b>724,5</b>	<b>749</b>	<b>744</b>	<b>700</b>	<b>604</b>	<b>552</b>

Ces chiffres sont relatifs à la consommation intérieure, les exportations étant exclues comme exemptées de droits, et les importations étant comprises comme acquittant les droits du tarif général à la sortie des entrepôts de douane.

Si nous enlevons de la consommation commercialisée les quantités d'alcool pur contenues dans les apéritifs et les liqueurs, il reste pour la consommation commercialisée des eaux de vie, les quantités suivantes :

(1) - En 1955 : 86.000 francs par hectolitre d'alcool pur

(2) - En sus de l'allocation en franchise

(3) - Les rhums, les vins de liqueur d'appellation (Porto, Madère, Samos et quelques Frontignans) ainsi que les crèmes de cassis n'entrent pas dans ces chiffres, puisqu'ils jouissent du demi-tarif.



En additionnant ces quantités "consommées" (y compris les exportations) et les quantités d'eaux de vie qui servent exclusivement à la consommation de bouche, on trouve :

Tableau 26

milliers d'hectolitres d'alcool pur

	1949-50	1950-51	1951-52	1952-53	1953-54	1954-55
Cognac (1)	91,6	130,0	101,3	110,7	117,3	112,9
Armagnac (2)	1,7	12,0	4,5	8,0	10,0	8,0
Autres eaux de vie de vin et eaux de vie de marcs de raisin (3)	135,1	166,7	172,6	162,4	166,4	219
Eaux de vie de cidre (4)	98,7	161,9	113,3	158	117,7	106
Eaux de vie de fruits (2)	33	56	42	50	45	43
Eaux de vie de grains (2)	15	17	18	15	13	11
Total	375,1	543,6	451,7	504,1	469,4	499,9

Bien entendu, la consommation réelle ne subit pas de telles fluctuations, les stocks servant d'amortisseurs.

---

(1) - voir tableau 27

(2) - Voir tableau 22

(3) - Nous avons groupé ensemble les eaux de vie de vin, les eaux de vie de lie et les eaux de vie de marc, supposant qu'on a livré au service des alcools des eaux de vie de lie de vin (prestations obligatoires) au lieu d'eaux de vie de vin et de marc (bouilleurs de cru). Les deux résultats négatifs, pour les alcools de vin (Annexe X) nous font pencher pour cette hypothèse.

(4) - Voir tableau 25.

La fraude que les Contributions Indirectes estiment devoir être de l'ordre de 200.000 hectolitres d'alcool pur n'est pas comprise dans les totaux. Elle doit vraisemblablement porter surtout sur les eaux de vie de cidre et aussi sur les eaux de vie de marc de raisin, beaucoup moins sur les eaux de vie de fruits, très peu sur les eaux de vie de grains.

Nous allons essayer de chiffrer, pour chacune des eaux de vie, les quantités consommées et la dépense, sans tenir compte de la fraude et nous tiendrons compte de celle-ci dans la récapitulation de l'ensemble des eaux de vie.

Dans ce travail de répartition, nous ne perdrons pas de vue que le total de la consommation en alcool pur, des diverses eaux de vie doit coïncider approximativement :

- pour l'autoconsommation, avec le total de la consommation particulière des récoltants (Tableau 23)
- pour la partie commercialisée, avec le "reste pour les eaux de vie" du tableau 24.

Les chiffres de la consommation totale (première ligne du tableau 24) sont, en effet, considérés comme sûrs par les Contributions Indirectes. Ces "restes" manquent de précision pour les années 1950 à 1953, pour lesquelles les termes déduits (apéritifs et liqueurs) sont mal connus. Ils sont, par contre, beaucoup plus sûrs pour les deux années 1954 et 1955. Pour les eaux de vie commercialisées, pour lesquelles on disposait de données de départ assez sûres (du moins en ce qui concerne le Cognac et les eaux de vie règlementées) la concordance est assez bonne.

En ce qui concerne la consommation des producteurs, les calculs (par différence) ont abouti, tantôt à des concordances (années 1952 et 1953), tantôt à des discordances et, dans ce dernier cas, il a été procédé à des ajustements afin de ne pas trop nous écarter des chiffres officiels concernant la consommation globale des récoltants (tableau 23).

Les résultats auxquels nous sommes parvenus (dont on trouvera le détail et les justifications dans les chapitres relatifs aux diverses catégories d'eaux de vie) sont rassemblés dans le tableau 27 ci-dessous.

Tableau 27

Consommation des diverses eaux de vie

(en milliers d'hectolitres d'alcool pur)

	1950	1951	1952	1953	1954	1955
<u>Eaux de vie commercialisées</u>						
Cognac (tableau 28)	22,7	25,0	23,4	23,2	23,8	23,3
Armagnac	5	6	5	5	5	5
Eaux de vie de vin et de marc de raisin (1) Annexe XI, tab. K	46	46	42	48	42	33
Eaux de vie de cidre (Annexe XII tableau D)	36,0	42,0	43	43	33	27
Eaux de vie de fruits (Annexe XIII)	41	41	41	40	36	36
Eaux de vie de grains (Annexe XIV, tableau B)	15,6	13,7	20,2	18,3	15,0	12,0
Total	166,3	178,7	174,6	177,5	154,8	136,3

<u>Eaux de vie autoconsommées</u>						
Cognac et Armagnac	7	7	7	7	7	7
Eaux de vie de vin et de marc (Annexe XI, tableau H)	103	100	115	105	87	85
Eaux de vie de cidre (Annexe XII, tableau G)	94	88	92	92	85	79
Eaux de vie de fruits (Annexe XIII, tableau A)	20	22	20	20	20	20
Total	224	217	234	224	198	191

(1) - Y compris le "Brandy".

## A- Le Cognac

Toutes les données ont été fournies par le Bureau Interprofessionnel du Cognac (1).

La région délimitée de Cognac comprend six sous-régions : Grande Champagne, Petite Champagne, Borderies, Fins bois, Bons bois, Bois ordinaires.

L'ensemble, Grande Champagne, Petite Champagne, Borderies, représente 30 % de la récolte de vin. Ce vin est employé uniquement à la fabrication du Cognac.

Les Fins bois (35 % de la récolte) servent en grande partie à la fabrication du Cognac, mais aussi aux autres usages.

Les Bons bois et Bois ordinaires (35 % de la récolte) ne servent qu'en petite partie à produire du Cognac

L'annexe X donne la balance des ressources et des utilisations du vin de la région de Cognac.

### 1. QUANTITES

Voici l'évolution des ventes de Cognac de 1949-1950 à 1954-1955.

Ventes de Cognac en milliers d'hectolitres d'alcool pur  
(propriétaires et négociants)

Campagnes	Total	dont exportations	dont France (2)
1949-1950	91,6	68,9	22,7
1950-1951	130,0	98,3	31,7
1951-1952	101,3	74,7	26,6
1952-1953	110,7	78,2	32,5
1953-1954	117,3	85,2	32,1
1954-1955	112,9	85,6	27,3

(1) - Que nous tenons à remercier tout spécialement pour son obligeance.

(2) - Y compris les mutations de chai à chai.

Le Bureau National Interprofessionnel a transformé ces résultats en volume de Cognac et en année civile :

Tableau 29

Ventes de Cognac en milliers d'hectolitres

	1950	1951	1952	1953	1954	1955
Exportations	203	223	171	178,5	203,3	191,2
Utilisation dans le vinage des vins	8,5	5	10,3	17,0	13,7	24,3
Achats de l'Intendance	6,2	5,1	3,3	3,7	3,7	4,8
Marché intérieur français	65,5	81,3	67,2	82,5	79,7	69,6

Sur le marché intérieur français, les fluctuations des ventes d'une année à l'autre ne représentent pas avec fidélité les fluctuations des ventes aux particuliers, car les maisons de commerce de détail qui achètent aux négociants ont elles-mêmes des stocks, de sorte qu'on peut seulement affirmer que les consommateurs français ont bu, bon ou mal an, 75.000 hectolitres de Cognac.

Pour éviter tout double emploi, il faut soustraire de ces ventes sur le marché intérieur français, les quantités qui servent à fabriquer le "Brandy" (lequel est repris par ailleurs). Voici les renseignements fournis par le bureau interprofessionnel.

Tableau 28

Campagnes	Ventes globales en France	A déduire (mutations) (Brandy)	Reste pour la consommation sous forme de Cognac
1949-1950	22.700	?	22.7 00
1950-1951	31.678	6.673	25.005
1951-1952	26.597	3.189	23.408
1952-1953	32.538	9.309	23.229
1953-1954	32.065	8.262	23.803
1954-1955	27.310	4.013	23.297

Après transformation en hectolitres "volume" on obtient :

Années	Ventes sur le marché intérieur pour la consommation sous forme de cognac (hectolitres)
1950 .....	60.000 (1)
1951 .....	62.500
1952 .....	58.500
1953 .....	58.100
1954 .....	59.500
1955 .....	58.240

## 2. AUTOCONSOMMATION

D'après le Bureau National Interprofessionnel, la consommation annuelle de Cognac par les producteurs peut être évaluée, pour les 72.000 producteurs, à 6.000 hectolitres d'alcool pur qui, comptés à 50.000 francs l'hectolitre, représentent une valeur de 300 millions.

## 3. CONSOMMATION A DOMICILE ET CONSOMMATION HORS DU DOMICILE

D'après les statistiques d'une grande maison de Cognac, les ventes se répartissent à peu près également entre les magasins qui vendent "à emporter" et les établissements (cafés, restaurants, etc....). On observe depuis quelques années, une tendance à l'augmentation de la consommation à domicile (en pourcent) et à une diminution corrélative de la consommation hors du domicile. La direction du Bureau National Interprofessionnel du Cognac à laquelle nous avons soumis cette observation s'est déclarée d'accord.

## 4. PRIX

Voici les prix relevés dans le catalogue d'une grande maison spécialisée.

---

(1) - Estimation C.R.E.D.O.C.

Prix de la bouteille de 75 centilitres

	1950	1951	1952	1953	1954	1955
Cognac T. HINE ***	800	820	900	900	960	1.100
Cognac T. HINE VSOP	980	990	1.100	1.100	1.160	1.390
Grande Champagne (Grande réserve)	1.050	1.050	1.200	1.200	1.300	1.800
Grande Champagne (réserve Ducale)	1.300	1.300	1.300	...	...	...
" " (" Impériale)	...	...	1.500	1.500	1.600	2.000
Prix moyen adopté par le CREDOC	900	920	1.020	1.020	1.080	1.260

Faute de connaître la répartition, même approximative, des quantités de Cognac correspondant à ces différentes qualités, nous avons admis un prix moyen (intermédiaire entre le Cognac \*\*\* et le Cognac VSOP, légèrement plus proche toutefois de ce dernier. Cependant, en matière de Cognac, l'influence de l'âge est aussi importante que celle de la marque, et nous n'avons pu en tenir compte.

5. VALEUR

Il en résulte les valeurs suivantes, dont la signification réelle dépend des hypothèses énoncées ci-dessus :

Tableau 30

Années	Consommation à domicile			Consommation hors du domicile		
	milliers de bout.	Prix	Valeur milliards	milliers de bout.	Prix	Valeur milliards
1950	4.000	900	3,60	4.000	675	2,70
1951	4.200	920	3,86	4.100	690	2,83
1952	4.000	1.020	4,08	3.800	765	2,91
1953	4.000	1.020	4,08	3.700	765	2,83
1954	4.100	1.080	4,43	3.800	810	3,08
1955	4.000	1.260	5,04	3.750	945	3,54

A ces valeurs, il faut ajouter les dépenses de l'Intendance. Comme il s'agit de Cognac en fûts, des qualités les moins chères achetées avec de gros rabais, nous admettrons comme prix de l'hectolitre la moitié du prix de 133 bouteilles :

1950	6.200 hectolitres	à 60.000 francs	0,36 milliards
1951	5.100 "	à 61.600 "	0,31 "
1952	3.300 "	à 68.300 "	0,22 "
1953	3.700 "	à 68.300 "	0,25 "
1954	3.700 "	à 72.300 "	0,27 "
1955	4.800 "	à 84.400 "	0,40 "

#### 6. RECAPITULATION

En additionnant les quatre consommations :

- à domicile au prix de détail,
- hors du domicile au prix de gros
- dans les corps de troupe au prix de l'intendance
- et l'autoconsommation, on trouve les valeurs suivantes : en milliards

1950 .....	7,0	1953 .....	7,5
1951 .....	7,3	1954 .....	8,1
1952 .....	7,5	1955 .....	9,3

13 - L'Armagnac

L'armagnac est une eau de vie de de vin d'appellation d'origine contrôlée (comme le Cognac) mais nous n'avons pas obtenu les renseignements nécessaires sur les ventes. Nous ne disposons que des renseignements parus au Journal Officiel sur la production (Tableau 27).

La production n'est pas intégralement consommée en France. Sans compter l'emploi éventuel dans le vinage, il y a une exportation non négligeable, d'environ 1.500 hectolitres d'alcool pur par an. Il semble qu'un ordre de grandeur acceptable de la moyenne des ventes sur le marché français pourrait être d'environ 5.000 hectolitres d'alcool pur, soit (à 43 % d'alcool pur) 12.000 hectolitres en volume.

Cette quantité a été multipliée par le prix de détail de l'armagnac VSOP (tarif des maisons spécialisées) et répartie, comme le Cognac, entre consommation à domicile et consommation hors du domicile.

Tableau 31  
Valeur (milliards)

Années	Prix (la bouteille de 75 centilitres)	Nombre de bouteilles (milliers)	Consommation à domicile	Consommation hors du domicile
1950	660	1.100	0,4	0,3
1951	670	1.500	0,5	0,4
1952	685	1.500	0,5	0,4
1953	685	1.500	0,5	0,4
1954	800	1.500	0,6	0,5
1955	990	1.200	0,7	0,5

## C- Les Autres Eaux de Vie et les Liqueurs

On trouvera, dans les annexes, les détails relatifs aux eaux de vie autres que le Cognac et l'Armagnac ainsi qu'aux liqueurs et crèmes de cassis.

### Les eaux de vie comprennent

- les eaux de vie de marc de raisin (Annexe XI)
- les eaux de vie de cidre (Annexe XII)
- les eaux de vie de fruits (Annexe XIII)
- les eaux de vie de grain (Annexe XIV)

Une partie des eaux de vie de marc, de cidre et de fruits est réglementée. Ces eaux de vie sont commercialisées intégralement, les producteurs n'ayant aucune raison de faire classer les quantités qu'ils conservent pour leur propre consommation ou pour la vente clandestine. La statistique de la production de ces eaux de vie réglementées est publiée au Journal Officiel.

En principe, les eaux de vie non réglementées (calculées par différence) ne seraient pas commercialisées officiellement. Cependant, quand on totalise les quantités d'eaux de vie non réglementées produites et qu'on compare ce total (1) aux quantités d'eaux de vie résultant de la statistique

---

(1) - après en avoir enlevé les exportations nettes.

de consommation des spiritueux (1), il reste un petit excédent que nous avons attribué aux eaux de vie de fruits, parce que la quantité d'eaux de vie de fruits réglementées (mirabelle de Lorraine) est insignifiante et ne correspond pas à la quantité d'eaux de vie de mirabelle commercialisée officiellement et que d'autre part le Kirch, fabriqué par des marques importantes, est commercialisé officiellement sans être compris dans les eaux de vie réglementées.

La ventilation entre consommation à domicile et hors du domicile a été opérée assez arbitrairement d'après quelques indications extrêmement vagues d'origine professionnelle (fabricants)

Les liqueurs ont fait l'objet d'un calcul reposant sur la quantité d'alcool pur obtenue du service des alcools pour leur fabrication; on en trouvera les résultats à l'Annexe XV pour les liqueurs et à l'Annexe XVI pour les crèmes de cassia.

Les résultats sont rassemblés dans le tableau 32

- voir tableau 32, page suivante -

---

(1) - Après en avoir enlevé les exportations nettes.

Tableau 32

	1950		1951		1952	
	Quantité milliers d'hect.	Valeur mil- liards	Quantité milliers d'hect.	Valeur mil- liards	Quantité milliers d'hect.	Valeur mil- liards
<u>Eaux de vie de vin et de marc de raisin</u>						
Autoconsommation	230	1,6	222	1,6	255	2,0
Consommation ( à domicile	32	2,5	35	2,7	32	2,6
commercialisée( hors du domicile	70	4,0	68	4,0	60	3,7
Total	332	8,1	325	8,3	347	8,3
<u>Eaux de vie de Cidre</u>						
Autoconsommation	196	1,8	183	1,7	192	1,7
Consommation ( à domicile	25	1,7	29	2,1	30	2,3
commercialisée( hors du domicile	50	2,7	58	3,3	60	3,7
Total	271	6,2	270	7,1	282	7,7
<u>Eaux de vie de fruits et de fantaisie</u>						
Autoconsommation	55	0,8	55	0,8	55	0,8
Consommation ( à domicile	8	1,0	8	1,0	8	1,0
commercialisée( hors du domicile	60	5,3	60	5,3	60	5,3
Total	123	7,0	123	7,0	123	7,0
<u>Eaux de vie de grain et Whisky</u>						
Consommation ( à domicile	17	1,0	20	1,3	22	1,5
commercialisée( hors du domicile	18,5	0,8	23	1,9	25	2,4
Total	35,5	1,8	43	3,2	47	3,9
<u>Liqueurs (et Gin)</u>						
Consommation ( à domicile	31	3,2	32	3,3	33	4,0
commercialisée( hors du domicile	22	1,9	25	2,2	23	2,2
Total	53	5,1	57	5,5	56	6,2
<u>Crèmes de Cassis</u>						
Consommation hors du domicile	12	0,6	12	0,6	12	0,6

Tableau 32 (fin)

	1953		1954		1955	
	Quantité milliers d'hect.	Valeur mil- liards	Quantité milliers d'hect.	Valeur mil- liards	Quantité milliers d'hect.	Valeur mil- liards
<u>Eaux de vie de vin et de marc de raisin</u>						
Autoconsommation	233	1,9	193	1,7	189	1,9
Consommation ( à domicile	34	2,7	31	3,1	24	2,7
commercialisée( hors du domicile	72	4,3	62	4,7	50	4,3
Total	339	8,9	286	9,5	263	8,9
<u>Eaux de vie de cidre</u>						
Autoconsommation	192	1,8	177	1,7	165	1,5
Consommation ( à domicile	30	2,4	23	2,2	19	2,1
commercialisée( hors du domicile	60	3,8	46	3,5	38	3,3
Total	282	8,0	246	7,4	222	6,9
<u>Eaux de vie de fruits et de fantaisie</u>						
Autoconsommation	55	0,8	55	0,8	55	0,8
Consommation (à domicile	7	1,0	6	1,0	6	1,0
commercialisée( hors du domicile	59	5,5	56	5,5	55	5,6
Total	121	7,3	117	7,3	116	7,4
<u>Eaux de vie de grain et Whisky</u>						
Consommation ( à domicile	20	1,8	16	1,6	14	1,5
commercialisée( hors du domicile	26	3,2	21	2,8	17	2,3
Total	46	5,0	37	4,4	31	3,8
<u>Liqueurs (et Gin)</u>						
Consommation ( à domicile	29	3,6	25	3,4	23	3,5
commercialisée( hors du domicile	20	2,0	18	2,1	16	2,1
Total	49	5,6	43	5,5	39	5,6
<u>Crèmes de Cassis</u>						
Consommation hors du domicile	12	0,6	12	0,7	12	0,7

TOTAUX (Valeur milliards)

	1950	1951	1952	1953	1954	1955
Autoconsommation	4,2	4,1	4,5	4,5	4,2	4,2
Consommation à domicile	9,4	10,4	11,4	11,5	11,3	10,8
Consommation hors du domicile	5,3	17,3	18,0	19,4	19,4	18,3
Totaux arrondis	29	32	34	35,4	35	33

## D - Les Rhums

### 1. SOURCES

Le calcul de la dépense de rhum a été établi par le Comité Interprofessionnel du Rhum.

### 2. CALCUL

Le Rhum étant entièrement importé, il semble qu'aucune fraude ne puisse s'introduire qui viendrait fausser les calculs. Ceux-ci sont établis à partir de la consommation taxée en alcool pur que le Comité Professionnel a répartie entre le Rhum de marque et le Rhum courant.

Tableau 33

Consommation taxée en hectolitres d'alcool pur

Années	Total	Rhums de marque	Rhums courants
1950	174.553	48.000	126.553
1951	206.685	57.000	149.685
1952	193.441	53.000	140.441
1953	192.260	53.000	139.620
1954	176.889	49.000	127.889
1955	140.880	35.000	105.880

Ces quantités d'alcool pur ont été exprimées en hectolitres de rhum :

Rhum de marque à 47° "Saint James"  
Rhum de marque à 44-45° "type Négrita"  
Rhum courant à 40°

Pour les deux premiers, les prix ont été relevés dans le catalogue d'une maison spécialisée (moyenne des prix des 12 mois de l'année). Pour les rhums courants, les prix de vente au détail ont été fournis par le Comité Interprofessionnel du Rhum.

Rhums de marque

Années	Saint James		Type Négrita ou Rainité		Valeur (milliards)
	Quantités (hectol.)	Prix du litre	Quantités (hectol.)	Prix du litre	
1950	7.021	745	101.600	599	6,6
1951	8.510	805	120.450	607	8,0
1952	7.893	930	112.000	662	8,1
1953	7.893	890	112.000	690	8,4
1954	7.320	980	103.550	746	8,4
1955	5.320	1.160	73.863	850	6,9

Pour les rhums courants, il y a lieu de déduire le rhum utilisé en pâtisserie-confiserie. D'après les dire du Service de la Répression des Fraudes (section spécialisée Rhum), la quantité de rhum ainsi utilisée (non compris la pâtisserie de ménage) pourrait représenter environ 10.000 hectolitres d'alcool pur, soit 24.000 hectolitres de rhum que nous déduisons.

Rhums courants

Années	Quantité totale (hecto.)	Quantité restant après déduction emploi en pâtisserie	Prix du litre	Valeur milliards
1950	316.382	292.000	420	12,3
1951	374.212	350.000	425	14,9
1952	351.102	326.000	445	14,5
1953	349.050	325.000	525	17,0
1954	319.722	295.000	590	17,4
1955	264.708	240.000	560	13,5

On manque de bases pour opérer la ventilation de cette dépense entre consommation à domicile et hors du domicile. On sait que la consommation des mois d'hiver atteint le double de celle des mois d'été et que dans la consommation d'été, c'est la consommation à domicile qui domine. La consommation à domicile est donc moins influencée par la saison que la consommation au café qui est surtout importante dans le Nord et le Nord-Est.

Cependant, quelques opinions sont émises, l'une émanant du Comité Interprofessionnel du Rhum qui estime de 25 à 30 % la part de la consommation familiale, l'autre émanant de la Direction des Rhums Négrita qui l'estime à 40 %. Il est certain que la consommation des rhums de marque est proportionnellement beaucoup plus forte à domicile que celle des rhums courants.

On pourrait admettre comme vraisemblable que 50 % des rhums de marque sont consommés à domicile et à peine 20 % des rhums courants.

Sur ces bases, la dépense pour le rhum peut donc être chiffrée assez approximativement comme suit :

Tableau 34

milliards de francs

Années	à domicile			hors du domicile (1)			Total général
	Rhum de marque	Rhum courant	Total	Rhum de marque	Rhum courant	Total	
1950	3,3	2,5	5,8	2,6	7,8	10,4	16,2
1951	4,0	3,0	7,0	3,2	9,5	12,7	19,7
1952	4,0	2,9	6,9	3,2	9,3	12,5	19,4
1953	4,2	3,4	7,6	3,4	10,9	14,3	21,9
1954	4,2	3,6	7,8	3,4	11,0	14,4	22,2
1955	3,5	2,7	6,2	2,7	8,7	11,4	17,6

## E - Récapitulation

### 1. CONSOMMATION COMMERCIALISEE

Parmi les résultats il en est deux qui présentent un certain caractère de solidité et de précision : ce sont ceux qui ont trait au Cognac et au Rhum.

(1) - Nous admettons que les cafés et restaurants bénéficient en moyenne d'un prix de gros inférieur de 20 % au prix de détail.

Tableau 35

Consommation commercialisée

milliards de francs

	1950	1951	1952	1953	1954	1955
<u>Cognac et Armagnac</u>						
Consommé à domicile	4,0	4,3	4,6	4,6	5,0	5,7
Consommé hors du domicile	<u>3,0</u>	<u>3,2</u>	<u>3,3</u>	<u>3,2</u>	<u>3,6</u>	<u>4,0</u>
Total	7,0	7,5	7,9	7,8	8,6	9,7
<u>Rhum</u>						
Consommé à domicile	5,8	7,0	6,9	7,6	7,8	6,2
Consommé hors du domicile	<u>10,4</u>	<u>12,7</u>	<u>12,5</u>	<u>14,3</u>	<u>14,4</u>	<u>11,4</u>
Total	16,2	19,7	19,4	21,9	22,2	17,6
<u>Autres eaux de vie et liqueurs</u>						
Consommé à domicile	9,4	10,4	11,4	11,5	11,3	10,8
Consommé hors du domicile	<u>15,3</u>	<u>17,3</u>	<u>18,0</u>	<u>19,4</u>	<u>19,4</u>	<u>18,3</u>
Total	24,7	27,7	29,4	30,9	30,7	29,1
<u>Totaux généraux</u>						
Consommé à domicile	19,2	21,7	22,9	23,7	24,1	22,7
Consommé hors du domicile	<u>26,7</u>	<u>33,2</u>	<u>33,8</u>	<u>36,9</u>	<u>37,4</u>	<u>33,7</u>
Total	47,9	54,9	56,7	60,6	61,5	56,4

Etant donné les incertitudes de la ventilation entre consommation à domicile et hors du domicile, le total de ces deux consommations présente une valeur beaucoup plus sûre que chacune des deux composantes.

2. AUTOCONSOMMATION

Nous avons vu (tableau 23) qu'une partie de cette autoconsommation est taxée. Or, les résultats ci-dessus ont été calculés sans tenir compte de la taxe. Il y a donc lieu d'ajouter les suppléments suivants aux résultats déjà trouvés.

Années	Autoconsommation taxée (milliers d'hectol. d'alcool pur)	Taxe par hectolitre d'alcool pur	Sommes payées au trésor (milliards)
1950	24,5	16.600	0,4
1951	26,0	16.600	0,4
1952	26,0	16.600	0,4
1953	55,0	21.600	1,2
1954	23,0	71.500	1,6
1955	7,3	86.000	0,6

Il en résulte pour l'autoconsommation les valeurs suivantes :

Tableau 36

Autoconsommation (en milliards)

1950 .....	4,6	1953 .....	5,7
1951 .....	4,5	1954 .....	5,8
1952 .....	4,9	1955 .....	4,8

### 3. LA FRAUDE

A ces résultats, il faut ajouter la fraude. Les Contributions Indirectes admettent, comme ordre de grandeur, le chiffre de 200.000 hectolitres d'alcool pur, soit, à 45 % d'alcool, 450.000 hectolitres en volume, il semble que cette fraude porte surtout sur les eaux de vie de cidre, peut-être un peu moins sur les eaux de vie de vin et de marc de raisin ; elle serait relativement moins importante sur les eaux de vie de fruits, elle est faible sur les eaux de vie de grain.

Deux hypothèses extrêmes peuvent être admises : ou bien ces eaux de vie sont vendues aux prix de détail, ou bien elles sont vendues au prix de détail diminué des taxes.

Ces taxes sont les suivantes :

1° - La taxe sur l'alcool				
de 1950 à 1952 .....	16.600	Francs	par	hectol. d'alcool pur
en 1953 .....	21.600	"	"	" "
en 1954 .....	71.500	"	"	" "
en 1955 .....	86.000	"	"	" "

2° - La taxe à la production de 19,50 % sur la valeur de gros de la marchandise.

3° - La taxe locale qui varie de 2,20 % à 2,50 % sur le prix de détail.

Voici le détail du calcul :

milliards

	1950	1951	1952	1953	1954	1955
Taxe sur 200.000 hl d'alcool pur	3,3	3,3	3,3	4,3	14,3	17,2
Taxe à la production (1) sur 450.000 hectolitres	4,5	4,8	5,2	5,4	6,4	7,3
Taxes locales	0,7	0,8	0,8	0,9	1,1	1,2
Ensemble	8,5	8,9	9,3	10,6	21,8	25,7

En admettant comme prix moyens de détail ceux des eaux de vie de cidre, (Tableau 40), on obtient, pour 450.000 hectolitres les valeurs suivantes :

Années	Prix de la bouteille de 0,75 litre	Prix de l'hec- tolitre	Valeur milliards
1950	500	66.660	30,0
1951	540	72.000	32,4
1952	580	77.500	34,8
1953	600	80.000	36,0
1954	720	96.000	43,2
1955	820	110.000	49,5

En enlevant de ces résultats le produit des diverses taxes, on tombe sur l'hypothèse minimum.

Les deux séries de résultats sont rassemblées ci-après.

(1) - Les valeurs de gros de la production, à l'hectolitre ont été calculées en prenant la valeur au détail de 100 bouteilles de 0,75 l d'eau de vie de cidre (la valeur des eaux de vie de marc est sensiblement la même ou à peine supérieure).

Estimation de la fraude (milliards)

Années	Hypothèse maximum	Hypothèse minimum
1950	30,0	21,5
1951	32,4	21,5
1952	34,8	25,5
1953	36,0	25,4
1954	43,2	21,4
1955	49,5	23,8

Il est très probable que l'hypothèse maximum est beaucoup plus proche de la réalité que l'hypothèse minimum. On remarquera d'ailleurs que les prix de des eaux de vie de cidre qui ont servi de base au calcul sont légèrement inférieurs à ceux des autres eaux de vie et que, pour 1954 et 1955, l'augmentation considérable des taxes a dû favoriser la fraude et la porter au delà du chiffre de 200.000 hectolitres d'alcool pur, compensant ainsi la baisse de la consommation taxée (Tableau 24).

Bref, le chiffre de 50 milliards pour 1955, semble pouvoir être retenu.

Il est impossible d'obtenir une indication quelconque sur la proportion de la vente en fraude qui va à la consommation à domicile ou à la consommation hors du domicile. Pour ne pas modifier les proportions déjà retenues pour chacune des eaux de vie, nous adopterons la même moyenne d'ensemble, soit 40 % à domicile et 60 % hors du domicile, d'où les quatre résultats suivants : (la consommation hors du domicile étant comptée avec un abattement de 20 % sur le prix).

- Tableau 37, page suivante -

Pour la consommation hors du domicile, l'hypothèse maximum paraît seule à retenir. Pour la consommation à domicile, nous retiendrons un chiffre intermédiaire comme plus vraisemblable.

Tableau 37

milliards de francs

Années	Hypothèses maxima		Hypothèses minima	
	à domicile	hors du domicile	à domicile	hors du domicile
1950	12	14,4	8,6	10,3
1951	13	15,6	8,6	10,3
1952	14	16,8	10,2	12,2
1953	14,5	17,2	10,2	12,2
1954	17,3	21,0	8,6	10,3
1955	19,8	23,7	9,5	11,4

En rassemblant ces résultats, on trouve :

Tableau 38

	1950	1951	1952	1953	1954	1955
Consommation (taxée (tab. 35)	19,2	21,7	22,9	23,7	24,1	22,7
à domicile ) en fraude (tab. 37)	<u>9 ?</u>	<u>10 ?</u>	<u>11 ?</u>	<u>11 ?</u>	<u>10 ?</u>	<u>10 ?</u>
Total	28 ?	32	34	35	34	33
Consommation (taxée (tab. 35)	28,7	33,2	33,8	36,9	37,4	33,7
hors du domicile ) (en fraude (tab.37)	<u>13 ?</u>	<u>15 ?</u>	<u>16 ?</u>	<u>17 ?</u>	<u>20 ?</u>	<u>23 ?</u>
Total	42	48	50	54	57	57
Autoconsommation (Tab. 36)	4,6	4,5	4,9	5,7	5,8	4,8
Total	75	84	89	95	97	95

CHAPITRE IV

LE CIDRE ET LA BIÈRE

---

---

---

# - LE CIDRE ET LA BIÈRE -

## A - Le Cidre (1)

### 1. AUTOCONSOMMATION

Il n'existe pas de déclaration obligatoire de récolte comme en matière de vin. Il en découle que la consommation en franchise ne peut être connue avec précision. On possède seulement des évaluations. Il est probable qu'une partie de cette consommation en franchise est vendue par les récoltants à des voisins (cidre fermier).

### 2. CONSOMMATION COMMERCIALISÉE

Les quantités sont celles de la consommation taxée d'après les Contributions Indirectes (2). Ces cidres proviennent des cidreries industrielles, après déduction des cidres servant à fabriquer les eaux de vie (3).

#### Consommation taxée (milliers d'hectolitres)

1949-1950	1950-1951	1951-1952	1952-1953	1953-1954	1954-1955
4.410	4.758	4.228	4.203	3.830	3.525

D'après le Syndicat National des Cidriers, les ventes se répartissent à peu près de la manière suivante entre consommation "à domicile" et "consommation hors du domicile":

- (1) - Sources : Syndicat National des Cidriers et des Fabricants d'eau de vie de cidre et Contributions Indirectes.
- (2) - Une partie de la consommation taxée (20 % environ) est représentée par le "rendement légal" (30 litres de cidre par hectolitre de fruits) qui sert de base d'imposition des pommes et poires achetées par les détaillants ou les simples particuliers qui fabriquent eux-mêmes leur cidre. Environ 80 % de la production provient des cidreries industrielles. La part du cidre fermier est de plus en plus faible.
- (3) - La quantité de cidre utilisée chaque année à la fabrication des eaux de vie de cidre atteint

	1949-50	1950-51	1951-52	1952-53	1953-54	1954-55
Milliers d'hectol. d'alcool pur	123	199	113	154	110	100
Milliers d'hectol. de cidre nécessaires pour obtenir les hect. d'alcool pur	2.460	4.000	2.260	3.080	2.200	2.000

	Ventes à emporter et livraisons à domicile	Ventes à consommer sur place (buvettes, cafés, restaurants)
	Régions de production	80 à 85 %
Autres régions	95 à 98 %	2 à 5 %
Moyenne adoptée	85 %	15 %

### 3. PRIX

Pour l'autoconsommation, le prix de vente n'est pas connu. Nous avons adopté le prix moyen du litre de cidre de qualité courante (5° à 5°,3 d'alcool), vendu par l'industriel cidrier à la sortie de l'usine (hors taxes et droits de circulation), prix qui a été communiqué par le Syndicat National des Cidriers.

Pour le cidre commercial à emporter à domicile, on a retenu les prix du cidre de bonne qualité courante au prix auquel l'acheteur le paie à l'épicier.

#### Prix du litre de cidre à emporter

	1950	1951	1952	1953	1954	1955
Cidre de bonne qualité courante, tiré en fûts (1)	22	20	24	20	22	24
Cidre gazéifié bouché d'après le Syndicat National des Cidriers(1)	35	35	39	40	42	42
Cidre bouché à Paris (d'après l'I.N.S.E.E., moyenne de 12 mois)(2) ..	..	..	40,30	44,20	44,40	45,20

D'après le Syndicat National des Cidriers, le cidre tiré en fûts représentait 60 % de la consommation à domicile en 1950 et le cidre gazéifié 40 %. En 1954, le cidre tiré en fûts ne représentait plus que 40 % de la consommation à domicile, le cidre gazéifié 60 %. Ceci conduit aux prix suivants :

- (1) - Il s'agit des prix moyens pour la campagne. Par exemple pour 1950, les prix fournis par le Syndicat sont la moyenne des prix cotés du 1er Septembre 1949 au 31 Août 1950. Nous avons admis que le cidre était consommé en majeure partie au cours de l'année civile qui suit la récolte de pommes. Ces prix sont valables pour l'ensemble de la France : pour le cidre gazéifié bouché, ils variaient, en 1955, de 35 Fr dans les régions du Nord-Ouest, à 55 Fr dans le Midi. Le Syndicat établit une sorte de moyenne nationale pondérée entre les régions grosses consommatrices (Nord-Ouest) et les autres régions faibles consommatrices.
- (2) - L'I.N.S.E.E. procède à une simple moyenne arithmétique de prix de cidres gazéifiés observés dans un certain nombre de magasins de détail de Paris.

1950 .....	27	1953 .....	31
1951 .....	27	1954 .....	33
1952 .....	31	1955 .....	35

Pour le cidre consommé au café et au restaurant, nous avons retenu le prix de vente du cidrier au grossiste, majoré de la marge du grossiste et de celle de l'entrepoteur distributeur qui vend aux cafés et restaurants, y compris transports et taxes. Tenant compte du fait qu'une partie de ces cidres est livrée en petites bouteilles, à des prix supérieurs au prix du litre, le prix payé par un débit de boisson n'est pas inférieur au prix du litre à emporter à domicile(1)

#### 4. RESULTATS

Nous aboutissons ainsi aux résultats suivants :

Tableau 39

#### Autoconsommation

Années	Quantités (millions d'hectolitres)	Prix au litre	Valeur (milliards de francs)
1950	11 à 12	10	11 à 12
1951	14 à 15	9	13
1952	10 à 11	12	12 à 13
1953	13 à 14	9	12
1954	12 à 13	9	11
1955	11 à 12	9	10 à 11

(1) - Surtout si l'on tient compte du fait qu'une proportion plus importante de cidre mousseux est livrée aux débits de boisson.

Tableau 4.0

Cidre commercial

Années	Consommation à domicile			Consommation hors du domicile		
	Quantités milliers d'hectol.	Prix du litre	Valeur milliards de Fr	Quantités milliers d'hectol.	Prix au litre	Valeur milliards de Fr
1950	3.748	27	10,1	662	27	1,8
1951	4.044	27	10,9(1)	714	27	1,9
1952	3.594	31	11,1	634	31	2,0
1953	3.575	31	11,1	631	31	2,0
1954	3.256	33	10,8	574	33	1,9
1955	3.000	35	10,5	525	35	1,8

5. RECAPITULATION

En additionnant les trois consommations, on trouve les valeurs suivantes (en milliards de fr)

	1950	1951	1952	1953	1954	1955
Autoconsommation	11,5	13	12,5	12	11	10,5
Consommation commercialisée	11,9	13	13,1	13,1	12,7	12,3
	<u>23,4</u>	<u>26</u>	<u>25,6</u>	<u>25,1</u>	<u>23,7</u>	<u>22,8</u>

13 - La Bière

1. QUANTITES

Les statistiques ne portent pas sur la totalité des ventes, un certain nombre de brasseries n'ayant pas répondu à l'enquête qui n'est devenue obligatoire qu'à dater du 1er Janvier 1955. Il convient donc de faire subir à ces chiffres une augmentation. A vrai dire, cette augmentation devrait être variable selon le degré de la bière vendue. Faute de renseignements nous nous contenterons d'un taux uniforme pour toutes les qualités. Ce taux est estimé à 20 %.

- (1) - L'extrapolation à l'ensemble de la France de l'enquête budgets de famille de Novembre 1951 aboutit au chiffre de 6 à 7 milliards. Mais la consommation en novembre, date de l'enquête, est certainement inférieure à la consommation moyenne de l'année.
- (2) - Source : Déclarations de fabrication et de vente de Bière en France d'après l'"Union Générale des Syndicats de la Brasserie Française" publiées dans "Erasserie".

Aux chiffres des ventes en France ainsi rectifiés, nous avons ajouté les importations, lesquelles ne portent que sur les bières fortes (5 degrés).

Ventes totales en France (milliers d'hectolitres)

Années	5°	3°,5	2°	1°,2	Total
1950	3.705	3.567	1.274	565	9.110
1951	4.150	3.398	1.052	396	8.600
1952	4.598	3.828	1.058	307	9.790
1953	4.955	3.930	890	244	10.020
1954	5.208	4.165	876	174	10.423
1955	5.973	4.741	1.166	218	12.097

2. VENTES A DOMICILE ET HORS DU DOMICILE

On estime (1) que la bière de 5° est vendue par les cafés et restaurants dans la proportion de 85 %. Il reste 15 % pour la consommation à domicile. Les bières de 2° et de 1° ne sont consommées qu'à domicile.

Pour les bières de 3°,5, il semble (2) qu'on puisse admettre que 80 % sont emportés à domicile et 20 % consommés aux cafés.

milliers d'hectolitres.

Années	Ventes hors du domicile		Ventes à domicile			
	5°	3°,5	5°	3°,5	2°	1°,2
1950	3.149	713	556	2.854	1.274	565
1951	3.527	680	623	2.718	1.052	396
1952	3.908	766	690	3.062	1.058	307
1953	4.212	786	743	3.144	890	244
1954	4.427	833	781	3.332	876	174
1955	5.077	948	896	3.793	1.166	218

(1) - Union Générale des Syndicats de la Brasserie Française et Confédération des Distributeurs de bière.

(2) - Confédération des Distributeurs de Bière.

La bière est vendue en bouteilles (1 litre, 1/2 litre, 1/4 de litre) ou en fûts. La connaissance du nombre d'hectolitres ne suffit pas, il faudrait encore connaître sa répartition entre bouteilles et fûts.

Nous admettons que la bière à emporter est vendue en bouteilles de 1 litre pour celle à 3°,5 et en bouteilles de 65 centilitres pour celle à 5°.

Ventes à domicile

Années	millions de bouteil. de 65 centilitres	millions de bouteilles de 1 litre		
	5°	3°,5	2°	1°, 2
1950	85	285	127	57
1951	95	272	105	40
1952	105	306	106	31
1953	115	314	89	24
1954	120	333	89	17
1955	138	379	117	22

Au café ou au restaurant, la bière est, soit tirée à la pression, soit vendue en 1/2 litre (canettes) ou en 1/4 de litre. La ventilation est mal connue. Cependant on peut dire que, à Paris, la vente en bouteilles atteint :

1° - Pour la bière de 5°, une quantité probablement un peu supérieure à celle de la vente en fûts (à la pression). Faute d'indications sûres, nous admettons que pour l'ensemble de la France, la vente se fait pour moitié à la pression et pour moitié en bouteilles.

2° - Pour la bière de 3°,5, elle est vendue dans les cafés, presque uniquement à la pression.

Ventes dans les cafés et restaurants

Années	5°		3°,5
	Pression (milliers d'hectolitres)	1/4 de litre (millions)	Pression (milliers d'hectolitres)
1950	1.600	620	713
1951	1.800	690	680
1952	1.950	780	766
1953	2.100	845	786
1954	2.200	890	833
1955	2.538	1.015	948

Bien qu'une pareille ventilation reposant sur des bases aussi arbitraires soit probablement erronée, elle l'est certainement moins que l'absence de ventilation. Elle va permettre d'améliorer le calcul des valeurs.

### 3. VALEURS

Les renseignements disponibles concernent uniquement :

- le prix du litre de bière de 3°,5 à emporter (observation I.N.S.E.E. pour Paris, de 1949 à 1955).
- le prix de la canette de 65 centilitres de bière de 5° à emporter (catalogue du commerce) depuis 1950.
- les prix actuels départ Entrepôt (1) des bières livrées aux cafés et restaurants de 1952 à 1954 (d'après le Syndicat de la Brasserie Française).
  - a - bière de 5° en petites bouteilles,
  - b - bière de 5° en fûts,
  - c - bière de 3° en fûts.
- Les prix actuels départ usine des bières de 2° et 1°,2 livrées aux entrepôts pour être distribuées aux épiceries et autres magasins de détail pour la vente à emporter.

Nous avons admis que les prix pratiqués à Paris pouvaient être extrapolés à l'ensemble de la France, ces prix se situent en effet entre ceux des deux autres grosses régions consommatrices : le Nord qui pratique des prix moins élevés et l'Est qui pratique des prix plus chers (2).

Pour les bières consommées hors du domicile, il manque le prix de la bière de 3°,5 et de 5° en bouteilles et en fûts pour les années antérieures à 1952.

Pour obtenir les prix antérieurs à 1952 de la bière vendue aux Etablissements de consommation, en bouteille (et en fût), nous avons appliqué l'indice des prix de la bière de 3°,5 en litre, calculé à partir des prix observés par l'I.N.S.E.E.

Prix observés par l'I.N.S.E.E. pour la bière de 3°,5 en litre à Paris

	1950	1951	1952	1953	1954	1955
Prix du litre	29,59	34,50	43	44	44	44
Indice 1953 = 100	68	78,4	97,7	100	100	100

(1) - Pour la bière consommée hors du domicile, nous avons le choix entre le prix départ usine (payé par l'entrepôt) et le prix de livraison par l'entrepôt aux établissements de consommation (cafés, restaurants, etc...). C'est ce dernier que nous avons retenu, considérant que la part des dépenses de loisirs que supporte la consommation de bière ne porte que sur la marge brute de l'établissement de consommation.

(2) - Voici les prix observés par l'I.N.S.E.E. à Lille et Strasbourg :

	1952	1953	1954	1955
Lille : Bière de table, le litre	35,80	35,70	35,30	35,20
Strasbourg : Bière de 4°,5 la bouteille de 0,75 litre.	49	49	49	49

Ce calcul suppose que la marge brute de distribution de la bière en bouteilles est restée dans un rapport constant avec le prix de vente (par les entrepôts) des diverses bières.

Pour les petites bières de 2° et 1°, qui sont uniquement des boissons de table dans la région du Nord, il n'existe aucune observation de prix. D'après le Syndicat de la Brasserie Française, ces bières étaient vendues, en 1955, au départ de l'usine,

- pour la bière de 1°,2 entre 724 Fr et 913 Fr l'hectolitre
- pour la bière de 2° entre 982 Fr et 1.200 Fr l'hectolitre

En ajoutant la marge d'embouteillage des entrepositaires et la marge des détaillants, on arrive à une majoration totale de l'ordre de 50 %.

En multipliant les quantités par les prix ainsi déterminés, on aboutit aux valeurs suivantes :

Tableau 41

Années	Prix bout.de 65 cent. 5°	Prix ob- servés INSEE le litre 3°,5	Petites bières le litre		Valeur (milliards de Fr)				Total
			2°	1°,2	5°	3°,5	2°	1°,2	
1950	39	29,60	11	8	3,3	8,4	1,4	0,5	13,6
1951	46	34,50	12,5	9	4,4	9,4	1,3	0,4	15,5
1952	55	43	16	12	5,8	13,1	1,7	0,4	21,0
1953	55	44	16	12	6,3	13,8	1,4	0,3	21,8
1954	55	44	16	12	6,6	14,6	1,4	0,2	22,8
1955	55	44	16	12	7,6	16,7	1,9	0,3	26,5

Pour la consommation à domicile, l'extrapolation à l'ensemble de la France de l'enquête "Budgets de Famille" de Novembre 1951 aboutit au chiffre de 15 milliards.

Prix de la consommation hors du domicile (cafés, restaurants...)

Années	Prix observés (francs)			Prix calculés (francs)			
	Bière de 5°		3°,5	Indice	Bière de 5°		3°,5
	Pression l'hectol.	bouteilles 25 cl.	Pression l'hectol.		Pression l'hectol.	bouteilles 25 cl.	pression l'hectol.
1950	...	...	...	68	3.332	18	2.108
1951	...	...	...	78,4	3.842	21	2.430
1952	4.900	26	3.100	100	...	...	...
1953	4.900	26	3.100	100	...	...	...
1954	4.900	26	3.100	100	...	...	...
1955	4.900	26	3.100	100	...	...	...

Tableau 42

Valeur de la consommation hors du domicile  
(milliards de francs)

Années	Bière de 5°		Total	3°,5	Total
	Pression (fûts)	Bouteilles (1/4 de litre)		Pression (fûts)	
1950	5,3	11,2	16,5	2,4	18,9
1951	6,9	14,5	21,4	2,6	24,0
1952	9,5	20,3	29,8	2,4	32,2
1953	10,3	22	32,3	2,4	34,7
1954	10,8	23,1	33,9	2,6	36,5
1955	12,4	26,4	38,8	2,9	41,7

Au total, les dépenses des particuliers pour la bière sont les suivantes :

1950 .....	32,5	Milliards de fr	1953 .....	56,5	milliards
1951 .....	39,5	"	1954 .....	59,3	"
1952 .....	53,2	"	1955 .....	68,2	"

C H A P I T R E V

LES BOISSONS NON

ALCOOLISÉES

---

---

---

# LES BOISSONS NON ALCOOLISEES

## A - Eaux Minérales<sup>(1)</sup>

### 1 - QUANTITES

Les importations d'eaux minérales étrangères étant négligeables, la Fédération établit la consommation française à partir de la production, en enlevant les exportations.

Années	Production	Ventes		
		France métropolitaine	France d'outre-mer	Etranger
1950	548.238.000	505.057.000	29.295.000	13.886.000
1951	600.470.000	546.601.000	37.594.000	16.276.000
1952	656.395.455	602.635.844	34.194.699	19.564.912
1953	720.345.007	664.309.003	34.718.978	21.317.026
1954	756.956.905	699.747.714	34.037.611	23.171.580
1955	920.634.000	861.402.000	33.378.000	25.854.000

La production est répartie en grandes bouteilles (90 centilitres), demies (45 centilitres) et quarts (22,5 centilitres). La répartition n'est pas faite à l'exportation. Nous avons supposé que, dans les bouteilles exportées et, par conséquent, dans les bouteilles restant en France, la proportion entre 90 centilitres, 45 et 22,5 centilitres était la même que dans la production. Au cas où il n'en serait pas ainsi, l'erreur introduite de ce fait serait faible puisque la consommation en France représente près de 95 % de la production.

---

(1) - Source : Fédération Nationale des Sources et des Commerces d'Eaux minérales.

Répartition de la consommation  
(millions de bouteilles)

Années	Grandes bouteilles (90 centilitres)	1/2 bouteilles	1/4 bouteilles	Total
1950	404	15	86	505
1951	438	16	93	547
1952	476	15	112	603
1953	532	16	116	664
1954	579	21	100	700
1955	700	26	135	860

Les quarts de bouteilles sont consommés exclusivement dans les cafés. Les 1/2 bouteilles sont vendues surtout dans les restaurants, le reste dans les cafés (1). Nous les comptons au prix de gros (prix de cession aux restaurants et cafés). Les grandes bouteilles sont consommées à domicile pour au moins 80 %. Les 20. % restants sont vendus aux restaurants et cafés.

2 - VALEUR

La Fédération nous a fourni la moyenne des prix de vente au public des bouteilles de 90 centilitres et la moyenne des prix de vente par les grossistes aux restaurateurs et cafetiers des demies et des quarts de bouteilles. Ces moyennes sont pondérées en tenant compte :

- des différentes eaux minérales
- des cinq zones tarifaires de la S.N.C.F.

Les prix n'ont pas changé depuis Juin 1952, mais de 1949 à 1952 ils ont souvent été modifiés en cours d'année. Nous avons procédé à une troisième pondération : la pondération par le temps. Ainsi, en 1950, la bouteille de 90 centilitres s'est vendue 28 francs pendant 5 mois, 30 francs pendant 2 mois, 31 francs pendant 2 mois et 32 francs pendant 3 mois. On a supposé que la consommation était la même pour chacun des 12 mois de l'année, fût d'indication sur l'importance relative de la consommation des mois d'été et des mois d'hiver par rapport à la moyenne de l'année.

---

(1) - Quelques particuliers achètent des 1/2 Perrier.

Tableau 43

Vente des bouteilles de 90 centilitres aux ménages

Années	Nombre 80 % du total (millions de bouteilles)	Prix pondéré (la bouteille)	Valeur (milliards)
1950	323	30	9,7
1951	350	35	12,2
1952	381	40,50	15,4
1953	426	40	17,0
1954	463	40	19,7
1955	560	40	22,4

L'extrapolation à l'ensemble de la France des résultats de l'enquête "budgets de famille" de l'I.N.S.E.E. en Novembre 1951 aboutit au chiffre de 15,4 milliards, égal au chiffre trouvé pour l'année 1952 et un peu supérieur au chiffre trouvé pour 1951.

Si nous avons admis que 96 % des bouteilles de 90 centilitres étaient vendues aux particuliers, nous aurions trouvé pour 1951, 14,6 milliards et, pour 1952, 18,5 milliards. Le pourcentage de vente aux particuliers, qui permet de réaliser la meilleure coïncidence entre les résultats de l'enquête de Novembre 1951 et nos calculs, paraît être de 90 à 95 %.

Tableau 44

Vente aux restaurants, cantines, cafés

Années	Bouteilles de 90 centilitres			1/2 bouteilles		
	Nombre de bout. (en millions) 20 % du total	Prix de vente en gros (l'unité)	Valeur (milliards de Fr)	Nombre (millions)	Prix de vente en gros (l'unité)	Valeur (milliards de Fr)
1950	81	24,5	1,984	15	19	0,285
1951	87,6	29	2,540	16	23	0,368
1952	95,2	33	3,142	15	26	0,390
1953	106,4	33	3,511	16	26	0,416
1954	115,8	33	3,821	21	26	0,546
1955	140,0	33	4,620	26	26	0,676

Vente aux restaurants, cantines, cafés (suite)

Années	Nombre de bout. (millions)	1/4 bouteilles Prix de ven- te en gros	Valeur (milliards de francs)	Total (milliards de francs)
1950	86	16	1,376	3,6
1951	93	19	1,767	4,7
1952	112	22	2,464	6,0
1953	116	22	2,552	6,5
1954	100	22	2,200	6,6
1955	135	22	2,970	8,3

Ainsi, la consommation totale des eaux minérales, comptée au prix de détail pour la consommation à domicile et au prix de gros pour la consommation dans les restaurants, cantines, débits de boisson, représente une dépense de :

1950 .....	13,3 milliards de Fr	1953 .....	23,5 milliards de Fr
1951 .....	16,9 "	1954 .....	26,3 "
1952 .....	21,4 "	1955 .....	30,7 "

Ces résultats paraissent devoir être exacts à moins de 5 % près.

13 - Jus de Fruits (1)

VALEUR

Le chiffre d'affaires réalisé par les producteurs de jus de fruits s'est élevé à :

1950 .....	0,50 milliard de Fr	1953 .....	0,95 milliard de Fr
1951 .....	0,64 "	1954 .....	1,25 "
1952 .....	0,75 "	1955 .....	1,45 "

En 1954, les ventes ont porté sur 19 millions de litres.

La balance des importations et des exportations n'est que partiellement comprise dans le chiffre d'affaires des fabricants de jus de fruits, car certaines maisons qui ne fabriquent pas elles mêmes (et par conséquent ne font pas partie du syndicat des producteurs) importent cependant des jus de fruits et peuvent en réexporter.

Nous avons donc soustrait des importations et des exportations totales celles qui relèvent de l'Union Nationale des Producteurs et qui sont approximativement les suivantes :

Importations et exportations de l'Union Nationale des Producteurs  
(millions de litres) (2) (3)

Années	Importations	Exportations
1950	0,55	1,4
1951	0,84	1,6
1952	1,10	1,8
1953	1,15	1,8
1954	2,00	1,2
1955	2,42	1,8

---

(1) - Source : Union Nationale des Producteurs de Jus de Fruits.  
(2) - Environ 30 % des importations totales. Pour les exportations, chiffres fournis par l'Union Nationale.  
(3) - Les importations et exportations étant établies en quintaux métriques, nous avons enlevé 10 % pour le poids des emballages.

Par différence nous avons calculé les importations et exportations des non fabricants.

Années	Importations (millions de litres) (1)	Exportations
1950	1,29	0
1951	1,95	0
1952	2,56	0
1953	2,67	1,4
1954	4,68	5,5
1955	5,64	14,2

La valeur des exportations au litre est notablement plus faible que celle des importations, la France exportant des jus de fruits bon marché (jus de raisin surtout) et important des jus de fruits chers (ananas par exemple).

Nous avons déduit du chiffre d'affaires des fabricants de jus de fruits la valeur de leurs exportations (d'après la valeur au litre tirée de l'annuaire des douanes). Nous n'avons pas à tenir compte des importations qui sont incluses dans le chiffre d'affaires.

Nous avons ensuite ajouté la valeur de l'excédent des importations des non fabricants (non adhérents au syndicat) d'après les valeurs au litre tirées de l'annuaire des douanes.

milliards de francs

Années	Chiffre d'affaires des fabricants	A déduire valeur des exportations	A ajouter valeur de l'excédent des import.	Totaux. Chiffres d'affaires réalisés en France
1950	0,50	0,11	0,13	0,74
1951	0,64	0,13	0,16	0,93
1952	0,75	0,15	0,23	1,13
1953	0,95	0,12	0,16	1,23
1954	1,25	0,07	0,12	1,44
1955	1,45	0,07	0,09	1,61

(1) - Les importations et exportations étant établies en quintaux métriques, nous avons enlevé 10 % pour le poids des emballages.

Ces résultats ont été majorés :

- a - d'une marge de 15 % pour les grossistes
- b - d'une marge de 20 % pour les détaillants vendant à emporter.

Alors qu'en 1950 la vente se faisait encore presque exclusivement par les débits de boisson, on estime qu'en 1955 les ventes se sont faites pour 50 % par les magasins d'alimentation et pour 50 % par les débits de boisson.

Milliards de francs

Années	Chiffre d'affaires des producteurs et importateurs réalisé en France	Valeur des ventes par les magasins au prix de détail	Valeur des ventes par les débits de boisson au prix de gros	Valeur totale
1950	0,74	0	0,74	0,74
1951	0,93	0,12	0,97	1,09
1952	1,13	0,32	1,04	1,36
1953	1,23	0,51	0,99	1,50
1954	1,44	0,80	0,99	1,79
1955	1,61	1,12	0,93	2,05

C - Sirops (1)

1 - QUANTITES

Les 2.000 tonnes de sucre vendues aux fabricants de sirop permettent de fabriquer 4 millions de litres de sirops divers.

2 - VENTES

Sur cette base, le chiffre d'affaires, des fabricants est estimé à environ 1,4 milliard de francs en 1954 (et probablement un peu moins d'un milliard en 1950). En adoptant une marge de distribution de 25 %, on arrive

---

(1) - Sources : les fabricants de sirops n'ont pas d'organisme professionnel propre. Les renseignements ont été obtenus par l'entremise de l'Union Nationale des Producteurs de Jus de Fruits qui a interrogé les courtiers en sucre touchant la clientèle des fabricants de sirops.

à un total de 1,7 à 1,8 milliard pour 1954. On admet que 75 % de ce chiffre est vendu par les épiciers et marchands de boissons à emporter et qu'il reste 25 % pour les cafés. On arriverait ainsi aux résultats suivants :

Milliards de francs

	1950	1951	1952	1953	1954
Consommation à domicile	0,8	0,9	1,1	1,2	1,3
Consommation dans les cafés (au prix d'achat par les cafés)	0,3	0,3	0,4	0,4	0,4

D - Limonades, Sodas, Coca - Cola

Le Syndicat des boissons gazeuses ne possédant aucun renseignement sur la production, qui est disséminée entre un grand nombre de petits artisans et un petit nombre de fabriques plus importantes (Vittel délices), on s'est adressé au syndicat des fabricants de bouchons-couronnes et au Syndicat des Producteurs de Matières Premières Aromatiques pour les Industries Alimentaires.

1. - QUANTITES

Le syndicat des fabricants de bouchons couronne, contrôle 14 fabricants qui fournissent 98 % de la production. Ses statistiques sont considérées comme très sûres. Nous les avons majorées de 2 %

Nombre de bouchons-couronnes(en millions)

1952 .....	346
1953 .....	282
1954 .....	287
1955 .....	437

Nous négligerons les importations et les exportations qui représentent 1 % en valeur du chiffre d'affaires des fabricants.

Les bouteilles sont de dimensions différentes. En général, la limonade est vendue surtout en grandes bouteilles (90 centilitres), mais il existe aussi des demi-bouteilles. Les sodas sont surtout vendus en petites bouteilles ainsi que le coca cola. La proportion entre limonade et sodas nous a été fournie, pour 1955, par le Syndicat des Fabricants de Matières Premières Aromatiques. on compte 3 bouteilles de soda pour un litre de limonade. La proportion de coca-cola est encore faible.

2 - VALEUR

Le prix moyen de vente aux cafetiers n'a guère varié. Les petites bouteilles se vendent environ 27 francs et les grandes 33 francs. Il en résulte les valeurs suivantes :

Années	Grandes bouteilles		Petites bouteilles		Total (milliards)
	millions de cols	Valeur (milliards)	millions de cols	Valeur (milliards)	
1952	86	2,8	260	7,0	9,8
1953	70	2,3	212	5,7	8,0
1954	72	2,4	215	5,8	8,2
1955	109	3,6	328	8,9	12,5

Sur ces quantités, nous avons admis, d'après les indications du Syndicat des Boissons Gazeuses : 10 % pour la consommation à domicile  
90 % pour la consommation hors du domicile,  
ce qui donne les résultats suivants :

Milliards de Francs	1952	1953	1954	1955
Consommation hors du domicile	8,8	7,2	7,4	11,3
Consommation à domicile	1	0,8	0,8	1,2

3 - RECAPITULATION

L'ensemble des boissons sans alcool est récapitulé ci-dessous :

Milliards de francs

	1950	1951	1952	1953	1954	1955
<u>Consommation à domicile</u>						
eaux minérales	9,7	12,2	15,4	17,0	19,7	22,4
jus de fruits	0,0	0,1	0,3	0,5	0,8	1,1
sirops	0,8	0,9	1,1	1,2	1,3	...
Limonades, sodas, etc...	...	...	1,0	0,8	0,8	1,2
Total (1)	11,5	14,0	17,8	19,5	22,6	26,0
<u>Consommation hors du domicile</u>						
Eaux minérales	3,6	4,7	6,0	6,5	6,6	8,3
jus de fruits	0,7	1,0	1,0	1,0	1,0	0,9
sirops	0,3	0,3	0,4	0,4	0,4	...
Limonades, sodas etc...	...	...	8,8	7,2	7,4	11,3
Total (1)	11	14	16,2	15,1	15,4	21,0

(1) - Y compris les postes manquants, évalués par comparaison avec les autres années.

CHAPITRE VI

CONCLUSION

---

---

---

## - CONCLUSION -

En rassemblant les résultats auxquels nous sommes parvenus nous les présenterons sous deux formes différentes.

Dans la première, les consommations hors du domicile seront comptées selon les conventions internationales, au prix d'achat par les établissements.

Dans la seconde, nous les compterons au prix réel (ou supposé tel) payé par le consommateur, c'est-à-dire que nous incluerons la marge des hôtels, restaurants et débits de boissons.

Première Evaluation : Consommation hors du domicile au prix de gros.

A - Consommation à domicile (au prix de détail)

(milliards de francs)

	1950	1951	1952	1953	1954	1955
<u>Vins</u>						
- Vin courant	220	200	237	235	252	262
- Champagne	4,6	5,2	6,0	6,3	6,9	7,6
- Vins doux naturels	4,2	4,2	4,6	5,0	7,6	9,0
- Autres vins d'appellation	<u>14,1</u>	<u>19,5</u>	<u>22,5</u>	<u>24,0</u>	<u>26,6</u>	<u>34,2</u>
Total	242,9	228,9	270,1	270,3	293,1	312,8
<u>Apéritifs et vins de liqueur</u>	4,0	4,0	5,0	5,0	6,0	7,0
<u>Eaux de vie et liqueurs</u>	28,0	32,0	34,0	35,0	34,0	33,0
<u>Bière</u>	13,6	15,5	21,0	21,8	22,8	26,5
<u>Cidre</u>	10,1	10,9	11,1	11,1	10,8	10,5
<u>Boissons sans alcool</u>	11,5	14,0	17,8	19,5	22,6	26,0
Totaux généraux arrondis	310	306	358	363	390	416

B - Consommation hors du domicile (aux prix de gros)

(milliards de francs)

	1950	1951	1952	1953	1954	1955
<u>Vins</u>						
- Vin courant	40	37	43	43	45	47
- Champagne	5,4	6,2	7,3	7,5	8,4	9,1
- Vins doux naturels	0,8	0,8	0,9	1,1	3,5	4,8
- Autres vins d'appellation	19,8	27,2	29,4	31,4	34,1	43,0
Total	66,0	71,2	80,6	85,0	91,0	103,9
<u>Apéritifs et vins de liqueur</u>	52,0	54,0	61,0	60,0	60,0	56,0
<u>Eaux de vie et liqueurs</u>	42,0	48,0	50,0	54,0	57,0	57,0
<u>Bière</u>	18,9	24,0	32,2	34,7	36,5	41,7
<u>Cidre</u>	1,8	1,9	2,0	2,0	1,9	1,8
<u>Boissons sans alcool</u>	11,0	14,0	16,2	15,1	15,4	21,0
Totaux généraux arrondis	192,0	213,0	242,0	249,0	262,0	281,0
Intendance militaire (vins et eaux de vie)	1,6	1,3	2,0	1,8	2,0	2,2
Ensemble	193,6	214,3	244,0	250,8	264	283,2
C - <u>Autoconsommation</u>						
				(milliards de francs)		
<u>Vin</u>	32	39	37	35	32	35
<u>Eaux de vie et liqueurs</u>	4,6	4,5	4,9	5,7	5,8	4,8
<u>Cidre</u>	11	13	12	12	11	11
Total général arrondi	48	56	54	53	49	51

Ces résultats peuvent être présentés sous une autre forme

(milliards de francs)

	1950	1951	1952	1953	1954	1955
Consommation à domicile	310	306	358	363	390	416
hors du domicile	192	213	242	249	262	281
Total	502	519	610	612	662	697
Autoconsommation	48	56	54	53	49	51
Total général	550	575	664	665	711	748
Intendance militaire	1,6	1,3	2,0	1,8	2,0	2,2

Deuxième Evaluation : Consommation hors du domicile comptée au prix effectivement payé.

Dans ces conditions, la dépense de boisson hors du domicile s'élève à :  
milliards de francs

	1950	1951	1952	1953	1954	1955
Vin	145	156	176	182	200	230
Autres boissons	345	390	444	458	468	490
Total	490	546	620	640	668	720

En ajoutant la consommation à domicile et l'autoconsommation, on arrive aux chiffres suivants :

milliards de francs

1950 .....	848	1953 .....	1.056
1951 .....	908	1954 .....	1.107
1952 .....	1.030	1955 .....	1.187

Une série de graphiques illustre les résultats de nos calculs. Toutes les ordonnées sont exprimées en hectolitres, ce qui permet de suivre les variations quantitatives de la consommation de chaque boisson ou de groupes de boissons au cours des six dernières années. Ces courbes permettent d'observer clairement les tendances et les substitutions qui s'opèrent progressivement.

Le graphique A, pour les vins courants, montre que la consommation commercialisée s'accroît tandis que l'autoconsommation se stabilise.

Le graphique B, pour les vins d'appellation montre, à partir de 1952, l'accroissement rapide de la consommation du champagne et surtout des vins doux naturels, tandis que l'accroissement de la consommation des autres vins d'appellation semble se ralentir (en réalité, jusqu'en 1952 une partie de ces vins était déclassée pour être vendue comme des vins de marque et compte dans les vins courants).

Le graphique C fait apparaître la rapide diminution de la consommation des apéritifs consécutive au relèvement des taxes et la substitution partielle des vins doux naturels (exempts de ces taxes) aux apéritifs.

Le graphique D (dans lequel la fraude n'est pas comprise) montre l'évolution de la consommation des diverses eaux de vie. La baisse de la consommation paraît moins marquée pour le Cognac que pour les eaux de vie de moindre réputation.

Enfin, le graphique E montre l'augmentation de la consommation en alcool pur, en faisant ressortir la part du vin, des eaux de vie, des apéritifs et des boissons faiblement alcoolisées.

A N N E X E S

---

---

---

## Annexe 1

VIN COURANT
-------------

### Autoconsommation.

La première idée qui vient à l'esprit est de se demander combien de personnes sont alimentées en vin par l'autoconsommation et combien par la commercialisation, afin d'examiner si les consommations par tête sont vraisemblables.

On sait qu'il y a environ 2 millions d'exploitations agricoles sur lesquelles vivent 10 millions de personnes de tout âge. Or, il y a 1.500.000 à 1.600.000 déclarations de récoltes de vin. Le rapprochement de ces deux chiffres suffit à montrer qu'ils ne sont pas comparables et qu'un très grand nombre et probablement la majorité des déclarants ne sont pas des exploitants agricoles, mais des possesseurs d'un lopin de terre, avec quelques rangs de vigne qu'ils cultivent aux heures de loisir et qui ne sont pas compris dans les exploitants agricoles.

Parmi les exploitations agricoles qui ne font pas de vin, beaucoup produisent du cidre, on achète de la bière (Nord et Est). Très peu d'exploitants agricoles achètent du vin dans le commerce et ne le font que rarement.

En extrapolant les résultats de l'enquête "Budgets de famille" de décembre 1951 à l'ensemble de la population moins les exploitants agricoles et leur famille, on trouve, pour la consommation des ménages, 200 milliards aux prix moyens de 1951 et 230 milliards aux prix de 1952. Ces chiffres sont à peine supérieurs à ceux de la consommation à domicile. Or, il importe de remarquer qu'au mois de décembre, époque de l'enquête, la consommation est inférieure à la consommation moyenne de l'année et cette remarque suffit à rendre plus vraisemblable l'hypothèse selon laquelle les quantités non déclarées sont considérées comme vendues en fraude dans le commerce. C'est pourquoi, nous avons retenu, en définitive, comme plus proche de la réalité l'attribution de l'autoconsommation déclarée à la consommation familiale propre.

## Annexe 2

CHAMPAGNES
------------

Le calcul des valeurs est présenté dans le tableau suivant en distinguant la consommation à domicile et hors du domicile :

Consommation à domicile

Années	Grands champagnes			Autres champagnes			Total milliards
	Quantité milliers de bout.	Prix de la bouteille	Valeur milliards	Quantité milliers de bout.	Prix de de bouteille	Valeur milliards	
1950	1.555	740	1,15	6.415	540	3,45	4,6
1951	1.660	835	1,39	6.848	560	3,83	5,2
1952	1.492	1.140	1,70	6.155	700	4,31	6,0
1953	1.558	1.135	1,77	6.428	700	4,50	6,3
1954	1.772	1.110	1,97	7.310	680	4,97	6,9
1955	2.062	1.020	2,10	8.505	650	5,53	7,6
<u>Consommation hors du domicile</u>							
1950	4.665	555	2,59	6.804	405	2,75	5,3
1951	4.980	626	3,12	7.263	420	3,05	6,2
1952	4.476	855	3,83	6.528	525	3,43	7,3
1953	4.675	850	3,98	6.817	525	3,58	7,5
1954	5.317	832	4,43	7.754	510	3,95	8,4
1955	6.185	765	4,73	9.021	487	4,39	9,1

## Annexe 3

ENSEMBLE DES VINS D'APPELLATION D'ORIGINE CONTROLEE
---

Calcul des déclassements à la propriété et par le commerce.

Voici le détail du calcul pour 1954 et 1955 ; toutes ces données viennent des statistiques des contributions indirectes.

Milliers d'hectolitres

	Campagne 1953-54	Campagne 1954-55
Récolte déclarée totale des A.O.C. (J.O.)	6.643	5.968
Stocks déclarés au 31-8-1953 (J.O.)	2.431	2.957 (1954)
	-----	-----
Ressources totales	9.074	8.925
<u>A déduire</u> : (évaluation) consommation (liées évaporation)	250	250
Consommation familiale et dégustation	600	600
	-----	-----
<u>Reste pour la vente.</u>	8.224	8.075
Sortie des chais (J.O.)	5.040	5.211
Stocks déclarés au 31-8-1954 (J.O.)	2.957	2.747 (1955)
	-----	-----
Ressources au 31 Août 1954	7.997	7.958
Reste pour la vente	8.224	8.075
moins ressources au 31 Août	7.997	7.958
	-----	-----
= Déclassement à propriété	227	117
Consommation taxée (J.O.)	3.097	3.465
moins ventes directes par les propriétaires (I.N.A.O.)	400	400
	-----	-----
= ventes du commerce	2.697	3.065
sorties de chais	5.040	5.211
moins ventes directes	400	400
	-----	-----
= quantités livrées au commerce	4.640	4.811

	Campagne 1953-54	Campagne 1954-55
Quantités livrées au commerce	4.640	4.811
moins exportations	683	751
= disponible pour marché intérieur	3.957	4.060
moins ventes du commerce sur le marché intérieur	2.697	3.065
= déclassement par le commerce	1.260	995

A la suite de la modification de la législation intervenue pendant l'année 1951, les déclassements sont passés de la propriété au commerce :

Campagnes	Déclassement à la propriété	Déclassement au stade du commerce
1949-1950	1.480 milliers d'hect.	390 milliers d'hect.
1950-1951	870 " "	680 " "
1951-1952	122 " "	667 " "
1952-1953	180 " "	700 " "
1953-1954	227 " "	1.260 " "
1954-1955	117 " "	995 " "

Les déclassements à la propriété sont imposés par l'I.N.A.O. Les déclassements au stade commercial sont utilisés par les négociants pour préparer des vins de marque (vins blancs à appellation, Blaye, Bourg et Bordeaux).

# Annexe 4

REPARTITION QUANTITATIVE DES VINS D'APPELLATION D'ORIGINE CONTROLEE

(Sortie des chais de l'année 1953 - Récolte de 1952 - en milliers d'hectolitres)

Types de vins	Classes			
	I	II	III	IV
<u>Bourgogne, Côtes du Rhône.</u> Crus classés de la Côte d'Or et communes (Pomard, Chambertin, Beaune)	60			
Moulin à vent, Pouilly-Fuissé et vins analogues		180		
Beaujolais, Mâcon			550	
Côtes du Rhône		50(1)	230	250
<u>Franche-Comté.</u> Arbois		12		
<u>Vins de la Loire.</u> Bonnezeaux, Pouilly-fumé		12		
Bourgueil, Saumur, Côteaux du Layon, Vouvray			540	
Autres rosés				150
<u>Bordeaux.</u> 1er, 2ème crus classés de Sauternes du Médoc, et de Pomerol	60			
3ème, 4ème, 5ème crus classés du Médoc, de Pomerol, 1er crus de St. Emilion et de Barsac		250		
Blaye, Médoc, St Emilion, Graves			440	1.200
<u>Sud-Ouest</u> Bergerac, Gaillac, etc....			220	350
Total des appellations d'origine autres que le champagne et les vins doux naturels	120	504	1.980	1.950
<u>Vins d'Alsace.</u> Riesling, Traminer		160		
Sylvaner			200	
Total	120	664	2.180	1.950

(1) - Chateauneuf du Pape, Côtes Roties, Hermitage.

## Annexe 5

REPARTITION DE LA CONSOMMATION, PAR CLASSE DE VIN, ENTRE  
CONSOMMATION A DOMICILE ET HORS DU DOMICILE

(millions de bouteilles)

ANNEES	Consommation à domicile				Consommation hors du domicile			
	Classe I	Classe II	Classe III	Classe IV	Classe I	Classe II	Classe III	Classe IV
1950	0,7	10	58	6	6	32	88	7
1951	0,8	15	80	13	7,2	46	120	13
1952	0,9	13	75	55	8,1	40	112	55
1953	0,9	13	80	54	8,1	40	120	53
1954	1,0	13	84	64	9,0	38	125	64
1955	1,1	13	96	70	9,5	40	144	69

## Annexe 6

Valeur de la consommation à domicile des vins d'appellation contrôlée

par classe de vin

(milliards de francs)

Années	Classe I	Classe II	Classe III	Classe IV	Total
1950	0,3	2,5	9,6	1,7	14,1
1951	0,4	4,0	12,9	2,2	19,5
1952	0,4	3,5	12,5	6,1	22,5
1953	0,4	3,7	13,8	6,1	24,0
1954	0,5	3,9	15,0	7,2	26,6
1955	0,6	4,3	19,5	9,8	34,2

Le supplément pour les "vins de marque" a été ajouté à la classe IV pour les années 1950 et 1951.

Valeur de la consommation hors du domicile  
(milliards de francs)

Années	Classe I	Classe II	Classe III	Classe IV	Total
1950	2,0	6,1	10,9	0,8	19,8
1951	2,4	9,2	14,5	1,1	27,2
1952	2,7	8,2	13,9	4,6	29,4
1953	2,9	8,5	15,5	4,5	31,4
1954	3,4	8,6	16,7	5,4	34,1
1955	4,0	9,9	21,9	7,2	43,0

## Annexe 7

Répartition de la production, en hectolitres d'alcool pur  
pour la campagne 1954-1955

	Professionnels	Bouilleurs de cru	Total
Cognac	61.550	80.094	141.644
Armagnac	4.509	4.114	8.623
Autres eaux de vie de vin	462.679	158.627	621.306
Eaux de vie de :			
lies	21.966	29.723	51.689
piquettes	41.213	78.137	119.350
marcs de raisin	67.751	120.122	187.873
pommes	176.083	6.442	182.525
de cidre et de lie de cidre	93.878	62.818	156.696
marcs de pommes et poires	41	6.457	6.498
fruits	4.178	38.989	43.167
grains	10.644	—	10.644
Diverses	— ?	— ?	46.952
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
Total	977.000 ?	600.000	1.576.968

## Annexe 8.

PRIX DES APERITIFS A BASE DE VIN

Voici les observations des prix pour les apéritifs à base de vin.  
Moyenne arithmétique du prix du litre pour 12 mois.

	1950	1951	1952	1953	1954	1955
Dubonnet (I.N.S.E.E.)	396	410	470	500	555	622
) maison spécialisée	390	395	458	480	547	
St. (I.N.S.E.E.)	392	423			565	639
Raphaël ) maison spécialisée	412	408	475	495	560	
<u>Tarifs de la maison spécialisée</u>						
Noilly Prat		400	468	490	562	
Kina Rok	380				515	550
Cinzano	390	405	448	466	530	
Martini	390	392	442	462	523	
Prix moyen adopté	395	400	460	480	540	590

## Annexe 9

(milliers d'hectolitres d'alcool pur)

Campagnes	Alcools de vin (autres que Cognac et Armagnac)	Eaux de vie de lie	Alcools de marcs et piquettes	Alcools de pommes et poires	Alcools de cidre
<u>1949-1950</u> : Production	16,9	27,5	200,2	275,4	147,4
Prélèvements du Service des Alcools	<u>17,9</u>	<u>6,4</u>	<u>85,2</u>	<u>299,8</u>	<u>24,3</u>
Consommation de bouche	- 1,0	21,1	115,0	- 24,4(1)	123,1
<u>1950-1951</u> : Production	155,7	45,5	295,0	524,7	235,2
Prélèvements du Service des Alcools	<u>145,1</u>	<u>18,3</u>	<u>166,1</u>	<u>562,1</u>	<u>35,6</u>
Consommation de bouche	10,6	27,2	128,9	- 37,7(1)	199,6
<u>1951-1952</u> : Production	130,9	39,1	275,2	112,5	139,4
Prélèvements du Service des Alcools	<u>107,2</u>	<u>19,2</u>	<u>146,2</u>	<u>112,2</u>	<u>26,4</u>
Consommation de bouche	23,7	19,9	129,0	0,3	113,0
<u>1952-1953</u> : Production	160	43,3	288,6	614,7	182,2
Prélèvements du Service des Alcools	<u>161,4</u>	<u>13,1</u>	<u>155,0</u>	<u>610,5</u>	<u>28,4</u>
Consommation de bouche	- 1,4	30,2	133,6	4,2	153,8
<u>1953-1954</u> : Production	453,7	75,0	283,6	351,2	169,0
Prélèvements du Service des Alcools	<u>451,7</u>	<u>19,7</u>	<u>174,5</u>	<u>343,9</u>	<u>58,6</u>
Consommation de bouche	2,0	55,3	109,1	7,3	110,4
<u>1954-1955</u> : Production	621,3	51,7	313,7	182,5	156,7
Prélèvements du Service des Alcools	<u>542,4</u>	<u>17,2</u>	<u>208,2</u>	<u>176,7</u>	<u>56,9</u>
Consommation de bouche	78,9	34,5	105,5	6,2	99,8

(1) - Certaines différences négatives sont attribuées au fait que certaines années, les livraisons demandées par le Service des alcools en alcool de pommes ne peuvent être entièrement satisfaites en alcool de pomme et que le complément est prélevé sur les alcools de cidre.

## Annexe 10

BALANCE DES RESSOURCES ET DES EMPLOIS DU VIN DE LA REGION DE COGNAC
--

Campagne 1954-1955

(Milliers d'hectolitres)

Ressources		Utilisations	
Récolte de 1954	3.373	Distillation pour le Cognac	1.775
Reste au 31/8/1954	180	Distilleries d'Etat (pour fabrication d'alcool pur)	240
	<hr/>	Vins incorporés aux vins vinés	288
Total	3.553	Consommation taxée et non taxée sous forme de vin	1.155
Stocks au 31/8/1955	95		<hr/>
Quantités écoulées	3.458		3.458

## Annexe 11

LES EAUX DE VIE DE VIN ET DE MARC DE RAISIN  
(autres que le Cognac et l'Armagnac)

Nous avons vu (tableau 26), qu'en partant des données des Contributions Indirectes, le solde disponible pour la consommation de bouche s'élevait de 135.000 à 219.000 hectolitres (en alcool pur), auxquels il faudrait ajouter la fraude. De ces chiffres, nous déduirons les exportations nettes.

Tableau A

milliers d'hectolitres d'alcool pur

	1950	1951	1952	1953	1954	1955
Eaux de vie de vin et de marc (tableau 26)	135	167	172	162	166	219
Exportations nettes	14,5	28,4	17	19	23,5	22,3
Consommation intérieure française	120,5	138,6	155	143	142,5	196,7

Eaux de vie réglementées

Une petite partie de ces eaux de vie entre dans la catégorie des eaux de vie réglementées : les principales sont la "Fine Languedoc" et le "Marc de Bourgogne".

Tableau B

Production des eaux de vie réglementées de vin et de marc de raisin  
(milliers d'hectolitres d'alcool pur)(1).

	1949-50	1950-51	1951-52	1952-53	1953-54	1954-55
Eaux de vie de vin	1,7	3,0	2,0	1,3	1,5	2,6
Eaux de vie de marc de raisin	24,8	45,4	33,7	36,7	33,2	24,4
Total	26,5	48,4	35,7	38,0	34,7	27,0

(1) - Source : Journal Officiel du 12 janvier 1956 et antérieurs (Décembre ou Janvier de chaque année).

Les deux années 1949-50 et 1950-51, l'une de production déficitaire, l'autre de production excédentaire, ont été ramenées à leur moyenne qui est de 37.500 hectolitres d'alcool pur, puis ajustées à 35.000 hectolitres pour 1949-50 et 40.000 pour 1950-51.

Ces données sont transformées en hectolitres d'eaux de vie sur la base d'un degré moyen de 45 % d'alcool, puis en nombre de bouteilles et multipliées par le prix de la bouteille de Fine Languedoc pour les eaux de vie de vin et du marc de Bourgogne pour les eaux de vie de marc (1).

Tableau C

	1950	1951	1952	1953	1954	1955
Eaux de vie réglementées						
a - <u>de vin</u> . Milliers d'hect. volume	5,0	5,5	4,4	3,0	3,3	5,7
prix de la bouteille (Fr)	560	575	590	590	680	750
Valeur (milliards)	0,4	0,45	0,34	0,23	0,3	0,56
b - <u>de marc</u> . milliers d'hect. volume	75	83	75	81	74	54
prix de la bouteille (Fr)	560	573	600	600	750	850
Valeur (milliards)	5,6	6,4	6,0	6,5	7,3	6,1
Total (milliards)	6,0	6,8	6,3	6,7	7,6	6,7

Nous n'avons trouvé aucune indication sur la part de ces eaux de vie qui est consommée à domicile. Nous avons admis que ces eaux de vie étaient en majeure partie (60 %) consommées au café, à un prix inférieur de 20 % au prix de détail, ce qui donne les résultats suivants :

(1) - Tarif d'une maison spécialisée.

Tableau D

	1950	1951	1952	1953	1954	1955
<u>Consommation</u> (en milliers d'hectolitres)	80	89	80	84	78	60
dont : hors du domicile	48	54	48	50	47	36
à domicile	32	35	32	34	31	24
<u>Valeur</u> (milliards)						
dont : hors du domicile	2,9	3,3	3,1	3,2	3,7	3,2
à domicile	2,5	2,7	2,6	2,7	3,1	2,7
Total	5,4	6,0	5,7	5,9	6,7	5,9

EAUX DE VIE NON RÈGLEMENTÉES DE VIN ET DE MARC DE RAISIN

Les eaux de vie non règlementées sont, en principe, entièrement autoconsommées (1). Leur consommation déclarée se déduit par différence entre la consommation intérieure totale (Tableau A) et celle des eaux de vie règlementées (Tableau 23).

Tableau F

milliers d'hectolitres d'alcool pur

	1950	1951	1952	1953	1954	1955
Consommation totale	120,5	138,6	155	143	142,5	196,7
Moins eaux de vie règlementées	35,0	40,0	35,7	38,0	34,7	27,0
Eaux de vie non règlementées	85,5	98,6	119,3	105,0	107,8	169,7

De tels résultats ne peuvent être admis sans critique. Il apparaît à première vue que le chiffre de 169.000 hectolitres pour l'année 1955 est beaucoup trop fort. Il est évident que les reports d'une année sur l'autre amortissent ces différences. De même, le chiffre de l'année 1950 est trop faible. D'autre part, le tableau 23 montre que l'autoconsommation déclarée des récoltants a nettement diminué. C'est pourquoi nous avons finalement adopté les chiffres suivants (2) :

(1) - ou vendues en fraude

(2) - La différence entre les totaux du tableau 23 et ceux calculés comme au tableau F a été répartie entre chacune des eaux de vie proportionnellement aux résultats trouvés aux tableaux du type F.

Tableau G

Autoconsommation (milliers d'hectolitres d'alcool pur)

1950 .....	103	1953 .....	105
1951 .....	100	1954 .....	87
1952 .....	115	1955 .....	85

Il est bon de rappeler ici que, pour les années 1950 à 1953, l'incertitude qui règne sur le terme déductif "apéritifs" (Tableau 24) peut expliquer ces différences; mais elle ne les explique pas pour les années 1954 et 1955.

D'après les renseignements recueillis (Contributions Indirectes, Commerce), les prix de vente clandestine s'échelonnent entre 70 et 100 francs le litre.

On trouve ainsi, les valeurs suivantes qui ne peuvent représenter qu'un ordre de grandeur :

Tableau H

Valeur des eaux de vie de vin et de marc autoconsommées

Années	Quantités en milliers d'hect.		Prix du litre	Valeur (milliards)
	Alcool pur	Volume		
1950	103	229	70	1,6
1951	100	222	70	1,6
1952	115	255	80	2,0
1953	105	233	80	1,9
1954	87	193	90	1,7
1955	85	189	100	1,9

**LE BRANDY**

Le "Brandy" est un mélange d'alcool de rétrocession et d'eaux de vie non règlementées (de vin ou d'autres origines) additionné de Cognac.

Le Cognac qui entre dans la composition du Brandy n'est pas compris dans les ventes du cognac que nous avons déjà comptées. L'alcool de rétrocession fourni par le Service des Alcools n'est pas compris non plus dans les quantités d'alcool contenues dans les eaux de vie de vin, de marc, de cidre ou de fruits. Il en résulte que le "Brandy" doit être ajouté aux eaux de vie de vin et compté comme entièrement commercialisé.

Les ventes de Brandy sur le marché intérieur français ont été tirées, pour les campagnes 1949-50, 1950-51 et 1951-52 du rapport de M. BRANAS au Conseil Supérieur de l'Agriculture (1) et pour les campagnes 1952-53, 1953-54 et 1954-55 des données fournies par le Bureau National Interprofessionnel du Cognac.

milliers d'hectolitres

	1949-50	1950-51	1951-52	1952-53	1953-54	1954-55
Ventes totales	66,6	57,5	37,8			
moins exportations	44,3	43,3	25,6			
Reste pour le marché intérieur français	22,3	14,2	12,2	22,2	14,4	14,2

Faute d'avoir pu obtenir des renseignements sur le prix de vente du Brandy aux établissements, nous avons pris pour base la tarif de l'eau de vie blanche d'une grande maison spécialisée, et nous avons admis que la consommation de l'année civile correspondait aux ventes de la campagne immédiatement précédente.

Tableau I

Années	Quantités (milliers d'hectolitres)	Prix du litre	Valeur (milliards)
1950	22,3	500	1,1
1951	14,2	520	0,7
1952	12,2	520	0,6
1953	22,2	520	1,1
1954	14,4	...	1,0
1955	14,2	750	1,1

Ces valeurs sont portées à la consommation hors du domicile, le Brandy étant consommé presque exclusivement dans les cafés des agglomérations industrielles.

RECAPITULATION

Au total, on trouve pour les eaux de vie de vin et de marc de raisin (autres que le Cognac et l'Armagnac), y compris le Brandy, les résultats suivants :

Tableau J

Années	Autoconsommation (1)		Commercialisé				Valeur totale milliards
	Quantités milliers d'hl	Valeur milliards	à domicile(2)		hors du domicile(3)		
			Quantités milliers d'hl	Valeur milliards	Quantités milliers d'hl	Valeur milliards	
1950	229	1,6	32	2,5	70	4,0	8,1
1951	222	1,6	35	2,7	68	4,0	8,3
1952	255	2,0	32	2,6	60	3,7	8,3
1953	233	1,9	34	2,7	72	4,3	8,9
1954	193	1,7	31	3,1	62	4,7	9,5
1955	189	1,9	24	2,7	50	4,3	8,9

Tableau K

Quantités d'alcool pur contenues dans les eaux de vie de vin et de marc, y compris le Brandy.

milliers d'hectolitres d'alcool pur

Années	Autoconsommation	commercialisé	Total
1950	103	46	149
1951	100	46	146
1952	115	42	157
1953	105	48	153
1954	87	42	130
1955	85	33	118

(1) - Eaux de vie non réglementées (Tableau H)

(2) - Tableau D

(3) - Tableaux D et I.

## Annexe 12

### LES EAUX DE VIE DE CIDRE

Nous avons vu (Tableau 26) que la quantité d'alcool pur tirée de la pomme (et de la poire) restant disponible après livraisons au service des alcools s'élevait, fraude non comprise à :

Tableau A

Campagnes	Milliers d'hectolitres d'alcool pur
1949-1950	99
1950-1951	162
1951-1952	113
1952-1953	158
1953-1954	118
1954-1955	106

A côté de ces chiffres, les exportations sont négligeables (1).

Il est évident que ces fluctuations d'une campagne à l'autre ne reflètent pas les variations de la consommation, puisque le stockage pour vieillissement vient s'interposer.

Nous avons pris la moyenne des deux années 1949-50 et 1950-51 d'une part et celle des deux années 1951-52 et 1952-53 d'autre part. Il en résulte les chiffres suivants :

Tableau B

<u>Milliers d'hectolitres d'alcool pur</u>	
1949-50..... 130	1952-53 ..... 135
1950-51 ..... 130	1953-54 ..... 118
1951-52 ..... 135	1954-55 ..... 106

---

(1) - Ces exportations se sont élevées, pour les eaux de vie de cidre à :

hectolitres d'alcool pur

1950 ..... 159	1953 ..... 229
1951 ..... 233	1954 ..... 260
1952 ..... 265	1955 ..... 899

Les alcools de pomme (jus de pomme fermenté et distillé industriellement) ne sont pas consommés et sont livrés au Service des Alcools. Les seules eaux de vie cidricoles consommées sont :

- les eaux de vie de cidre réglementées,
- les eaux de vie de cidre non réglementées.

Le Service des Alcools ayant le monopole de tous les alcools, sauf ceux qui sont réglementés ou d'appellation contrôlée, et de ce qui est laissé aux bouilleurs de cru pour leur propre consommation (en franchise ou taxée), il s'ensuit que les eaux de vie non réglementées ne peuvent pas être commercialisées. Par contre, on peut être certain que toutes les eaux de vie réglementées sont commercialisées, le producteur n'ayant aucune raison de faire classer les quantités qu'il conserve pour sa propre consommation réglementée.

#### Eaux de vie de cidre commercialisées

Les eaux de vie réglementées comprennent :

- le calvados du pays d'Auge (appellation contrôlée)
- les autres calvados
- les autres eaux de vie de cidre réglementées (Normandie, Bretagne, Maine)

Voici leur production d'après les contributions indirectes (J.O.)

Tableau C

Production des eaux de vie de cidre réglementées (milliers d'hect. d'alcool pur)

Campagnes	Calvados du pays d'Auge	Autres Calvados	Eaux de vie de Normandie, Bretagne, Maine	Total
1949-50	1,47	5,81	5,21	12,5
1950-51	7,65	9,61	47,34	64,6
1951-52	3,86	7,19	24,53	35,6
1952-53	1,88	16,93	32,67	51,5
1953-54	2,14	16,25	21,44	39,6
1954-55	1,60	8,76	9,81	20,2

L'Institut National des Appellations Contrôlées donne des chiffres peu différents (1). La consommation étant évidemment beaucoup plus stable que la production, nous avons pris la moyenne des deux campagnes 1949-50 et 1950-51 d'une part, 1951-52 et 1952-53 d'autre part et on a ensuite transféré 3 millions d'hectolitres de 1949-50 à 1951-52.

Tableau D

Consommation des eaux de vie réglementées (milliers d'hectolitres d'alcool pur)

1949-50 .....	36	1952-53 .....	43
1950-51 .....	42	1953-54 .....	33
1951-52 .....	43	1954-55 .....	27

Les eaux de vie de cidre contiennent à peu près 48 % d'alcool. Sur cette base, nous avons calculé les quantités commercialisées en nombre de bouteilles de 0 litre 75.

Pour le calcul de la valeur nous avons pris pour base le prix de la bouteille de Calvados d'une maison spécialisée lequel ne porte pas la mention "Pays d'Auge". Le Calvados du pays d'Auge d'appellation contrôlée se vend plus cher, mais ne représente que de petites quantités. Les eaux de vie de cidre autres que les Calvados se vendent moins cher, mais dominent nettement en quantité, mais nous n'avons pas de tarif ni pour le premier, ni pour les secondes. Pour en tenir compte, nous avons abaissé de 10 % le prix de la bouteille de Calvados.

(1) -

Campagnes	Calvados	Autres eaux de vie réglementées	Total
1949-50	5,5	6,22	11,77
1950-51	16,34	46,70	63,03
1951-52	8,73	24,83	33,56
1952-53	18,50	33,96	52,46
1953-54	18,76	20,85	39,61

Tableau E

Valeur des eaux de vie de cidre commercialisées

Années	Nombre de millions de bouteilles	Prix de la bouteille	Valeur (milliards)
1950	10,6	500	5,0
1951	11,6	540	6,3
1952	12	580	7,0
1953	12	600	7,2
1954	9,1	720	6,6
1955	7,5	820	6,2

Nous n'avons pu recueillir aucune indication sur la répartition de cette consommation entre consommation à domicile et hors du domicile.. Considérant que les eaux de vie de cidre sont rarement consommées à domicile en dehors des régions de production, alors qu'elles sont très répandues comme consommation de café, nous avons admis que la proportion consommée hors du domicile représente les deux tiers du total des eaux de vie de cidre commercialisées. On aboutit ainsi à la répartition suivante :

Tableau F

	1950	1951	1952	1953	1954	1955
<u>Consommation à domicile</u>						
llions de bouteilles	3,3	3,9	4,0	4,0	3,0	2,5
Prix de la bouteille (Fr)	500	540	580	600	720	820
Valeur (milliards)	1,7	2,1	2,3	2,4	2,2	2,1
<u>Consommation hors du domicile</u>						
Millions de bouteilles	6,7	7,7	8	8	6,1	5,0
Prix(1) de la bouteille (Fr)	400	430	465	480	576	656
Valeur (milliards)	2,7	3,3	3,7	3,8	3,5	3,3

(1) - Prix de détail diminués de 20 %.

Autoconsommation

Elle est évaluée par différence entre les chiffres du tableau C et ceux du tableau D.

Tableau G

	1950	1951	1952	1953	1954	1955
milliers d'hectolitres d'alcool pur	94	88	92	92	85	79
millions de bouteilles	26	24	23	25	24	22

D'après le Syndicat national des Cidriers, les fabricants d'eau de vie de cidre vendent leurs eaux de vie (prix départ production) aux négociants, avant paiement de toute taxe et de tous frais de commercialisation :

60 Fr la bouteille pour les eaux de vie de cidre ordinaires (1)

75 Fr la bouteille pour les calvados courants

et 80 à 85 Fr dans le Pays d'Auge.

Ces prix ont peu varié de 1950 à 1955.

En prenant une moyenne de 70 francs la bouteille, on arrive aux valeurs suivantes :

Valeur de l'autoconsommation en milliards

1950 .....	1,8	1953 .....	1,75
1951 .....	1,7	1954 .....	1,7
1952 .....	1,75	1955 .....	1,5

---

(1) - Ce renseignement nous a été confirmé d'autre part par une grande maison de commerce à laquelle un fournisseur a indiqué le prix de 120 Fr le litre à 100 degrés.

RECAPITULATION

Au total, on peut chiffrer la dépense pour la consommation des eaux de vie de cidre à :

Tableau H

(milliards)

Années	Consommation commercialisée		Autoconsommation	Total
	à domicile	hors du domicile		
1950	1,7	2,7	1,8	6,2
1951	2,1	3,3	1,8	7,1
1952	2,3	3,7	1,75	7,7
1953	2,4	3,8	1,75	7,9
1954	2,2	3,5	1,7	7,4
1955	2,1	3,3	1,5	6,9

## Annexe 13

### LES EAUX DE VIE DE FRUITS

Sous cette rubrique sont comprises les eaux de vie de fruits proprement dites, les eaux de vie dites "de fantaisie" à base de fruits.

#### Eaux de vie de fruits proprement dites

#### Quantités.

La production d'eaux de vie de fruits est donnée au Tableau 26. Elle est, en moyenne, de 45.000 hectolitres (en alcool pur).

La consommation moyenne peut être considérée comme égale à la production moyenne (en éliminant les fluctuations annuelles de la production). En effet, il n'y a aucun prélèvement du Service des Alcools et, d'autre part, les exportations d'eaux de vie de fruits sont négligeables (1).

Mais cette consommation se fait, pour une partie, sous forme d'eau de vie de fantaisie que nous reprendrons plus loin. Bien que les renseignements recueillis à cet égard aux Contributions Indirectes soient assez vagues, on peut adopter la ventilation approximative suivante :

	<u>Hectol. d'alcool pur</u>
Fabrication d'eau de vie de fantaisie	10.000
Consommation commercialisée	10.000
Consommation des producteurs	<u>25.000</u>
Total	45.000

#### (1) - Exportations nettes d'eaux de vie de fruits (hectol. d'alcool pur)

	1950	1951	1952	1953	1954	1955
Eau de vie de prune	35	4	0	13	23	210
Kirsch	336	388	302	314	362	1.256

Selon Monsieur BARILLOT (La Journée Viticole), la consommation commercialisée porte essentiellement sur les eaux de vie de fruits fabriquées par les bouilleurs de profession et accessoirement sur la production des récoltants bouilleurs de cru, et la production des bouilleurs de profession représente, selon les années, entre 1/5 et 1/9 de celle des récoltants (exceptionnellement 1/3 en 1953-54).

En 1954-55 la production des bouilleurs de profession était de 4.178 hectolitres d'alcool pur contre 38.989 hectolitres pour les bouilleurs de cru.

D'après Monsieur BARILLOT, sur une production totale de 43.167 hectolitres d'alcool pur (soit 42.000 hectolitres consommés déduits), la consommation commercialisée d'eau de vie de fruits n'aurait pas dépassé 8.000 hectolitres.

Comme nous l'avons constaté pour les autres eaux de vie, la vente dans le commerce a subi une forte diminution depuis le relèvement des taxes sur les spiritueux, intervenu au milieu de 1943. C'est pourquoi nous avons retenu le chiffre de 11.000 hectolitres d'alcool pur pour les années 1950 à 1952 et 10.000 en 1953. Ces estimations qui présentent un caractère assez aléatoire sont rassemblées dans le tableau A ci-dessous :

Tableau A

(milliers d'hectolitres)

Années	Autoconsommation		Commercialisé	
	Alcool pur	Volume	Alcool pur	Volume
1950	25	55	11	25
1951	25	55	11	25
1952	25	55	11	25
1953	25	55	10	22
1954	25	55	8	18
1955	25	55	8	18

Prix.

Il est d'autant plus fâcheux de ne pas connaître les quantités respectives d'eau de vie de prunes et d'eau de vie de cerises que leurs prix sont extrêmement différents. Voici ce qu'on trouve dans le tarif d'une maison spécialisée.

Tableau B

Prix de la bouteille de 0 litre 72

	1950	1951	1952	1953	1954	1955
Eaux de vie de prunes	440	...	...	...	...	...
Mirabelles	950	968	940	940	1.080	1.200
Quetsches	880	890	890	890	1.050	1.180
Kirsch *	900	900	980	1.100	1.230	1.350
Kirsch ***	1.200	1.200	1.200	1.200	...	...
Kirsch grande réserve	...	...	...	1.500	1.600	1.750

Nous avons admis comme vraisemblables, les hypothèses suivantes :

- 1° - L'eau de vie ordinaire de prune est presque entièrement autoconsommée
- 2° - L'eau de vie de mirabelle est commercialisée pour au moins 1/3 (1)
- 3° - Le kirsch est commercialisé presque entièrement.

Dans ces conditions, nous avons retenu pour la partie commercialisée un prix intermédiaire entre celui de la mirabelle et celui du Kirsch. Pour la partie autoconsommée, nous avons retenu (par analogie avec le prix de l'eau de vie de vin et de marc) un prix de 100 francs la bouteille.

Consommation commercialisée.

Les considérations précédentes conduisent à penser que, comme pour les eaux de vie de cidre, la consommation hors du domicile représentait les 2/3 de la consommation commercialisée ce qui conduit aux valeurs suivantes :

---

(1) - Seule l'eau de vie de mirabelles de Lorraine est réglementée, mais sa production n'atteint pas 300 hectolitres en alcool pur.

Tableau C

	1950	1951	1952	1953	1954	1955
<u>Consommation à domicile</u>						
- millions de bouteilles de 0 litre 72	1,2	1,2	1,2	1,0	0,8	0,8
- Prix (la bouteille)	950	950	950	950	1.080	1.200
- Valeur (milliards)	1,1	1,1	1,1	0,9	0,9	1,0
<u>Consommation hors du domicile</u>						
- millions de bouteilles de 0 litre 72	2,3	2,3	2,3	2,0	1,7	1,7
- Prix (la bouteille)	760	760	760	760	864	960
- Valeur (milliards)	1,7	1,7	1,7	1,5	1,5	1,6

Autoconsommation.

A raison de 140 bouteilles par hectolitre et d'une valeur moyenne à la production de 100 francs la bouteille, la consommation des producteurs représente une valeur approximative de 0,6 milliard.

EAUX DE VIE DE FANTAISIE

On comprend sous le nom d'eau de vie "de fantaisie", toutes celles qui sont obtenues par addition d'alcool neutre rétrocedé par le Service des Alcools, c'est-à-dire aussi bien le "Brandy", le Genièvre artificiel que les Kirsch ou mirabelles de fantaisie.

Leur consommation globale est évaluée par Monsieur BARILLOT (1) à 28.000 hectolitres d'alcool pur en 1955. Nous admettrons un ordre de grandeur de 30.000 hectolitres pour les années antérieures.

Il resterait pour les eaux de vie de fantaisie obtenues à partir d'eaux de vie de fruits, environ 20.000 hectolitres d'alcool pur (le Brandy entrant pour 7.000 hectolitres dans cette déduction). Ces 20.000 hectolitres d'alcool pur proviendraient pour moitié du Service des Alcools et pour moitié d'eaux de vie de fruits. En volume, cela représente (à 45 % d'alcool) 44.000 hectolitres.

---

(1) - la journée vinicole.

La majeure partie de ces eaux de vie (on pourrait presque dire leur totalité) est consommée hors du domicile (1).

En ce qui concerne les prix, nous avons admis qu'ils sont de 20 % inférieurs à ceux des eaux de vie de fruits véritables (2) et sensiblement analogues à ceux des eaux de vie blanches.

Années	millions de bouteilles	Prix	Valeur
1950	6	600	3,6
1951	6	600	3,6
1952	6	600	3,6
1953	6	650	4,0
1954	5,5	750	4,0
1955	5	800	4,0

Ces résultats ne prétendent représenter qu'un ordre de grandeur, l'erreur commise pouvant atteindre 30 à 35 %.

RECAPITULATION

Pour l'ensemble des eaux de vie à base de fruits on obtient les résultats suivants :

Quantités en milliers d'hectolitres (volume) - Valeur en milliards

		1950	1951	1952	1953	1954	1955
<u>Autoconsommation</u>							
	Quantités	55	55	55	55	55	55
	Valeur	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8
<u>Consommation commercialisée</u>							
hors du domicile	Quantité	60	60	60	59	56	55
	Valeur	5,3	5,3	5,3	5,5	5,5	5,6
à domicile	Quantité	8	8	8	7	6	6
	Valeur	1	1	1	1	1	1
<u>Totaux</u>							
	Quantités	123	123	123	121	117	116
	Valeur	7	7	7	7,3	7,3	7,4

(1) - L'emploi en cuisine et en pâtisserie est insignifiant.

(2) - Outre la réduction de prix pour les débits de boisson.

## Annexe 14

### LES EAUX DE VIE DE GRAINS

La balance importations moins exportations de Genièvre est presque nulle (1) et il n'y a aucun prélèvement du service des alcools, de sorte que la consommation est égale à la production. Comme prix nous avons adopté ceux de "l'eau de vie blanche".

Tableau A

#### Consommation commercialisée

Années	Production = consommation		Prix du litre (3)	Valeur milliards
	Milliers d'hectolitres d'alcool pur	Milliers d'hectolitres volume (2)		
1950	15	33	500	1,6
1951	17,3	38	520	1,9
1952	18,2	40	520	2,0
1953	15,3	34	520	1,8
1954	12,8	28	640	1,8
1955	10,6	24	740	1,8

Il n'y a presque pas d'autoconsommation, le genièvre étant fabriqué dans de petites distilleries de professionnels (pas de bouilleurs de cru).

On trouve dans l'annuaire des douanes les importations de Whisky (4). Les prix sont ceux du catalogue d'une maison spécialisée pour le Whisky "Canadian Club". On peut admettre que le whisky est consommé principalement hors du domicile et surtout par des étrangers (5).

---

(1) - En hectolitres d'alcool pur, cette balance est de :

- 157 en 1950	+ 5 en 1953
- 110 en 1951	+ 26 en 1954
- 26 en 1952	+ 108 en 1955

(2) - à 45 % d'alcool.

(3) - Eau de vie blanche, consigne de la bouteille déduite.

(4) - Nous admettons que le Whisky est à 45 % d'alcool

(5) - Il existe une fraude par évvasion des stocks de l'armée américaine.

Tableau C

Années	Importations (hectolitres réels)	Prix de la bouteille de 0,75 litre	Valeur (milliards)
<u>WHISKY</u>			
1950	1.250		0,4 (?)
1951	2.700	2.270	0,8
1952	3.700	2.270	1,1
1953	5.900	2.270	1,8
1954	4.700	2.400	1,5
1955	3.200	2.600	1,1

Au total, les quantités et valeurs des eaux de vie de grain sont les suivantes :

Tableau B

Ensemble des eaux de vie de grain

Années	milliers d'hectl. d'alcool pur	Volume	milliards
1950	15,6	34,2	2,0
1951	18,7	40,7	2,7
1952	20,2	43,7	3,1
1953	18,3	39,9	3,6
1954	15,0	32,7	3,3
1955	12,0	27,2	2,9

Nous n'avons obtenu aucune indication sur la répartition entre consommation à domicile et hors du domicile (1). Nous avons admis 50 % à domicile. Le Whisky est surtout consommé hors du domicile.

---

(1) - Le Genièvre est presque exclusivement consommé dans le Nord.

## Annexe 15

### LES LIQUEURS

Les renseignements qui suivent ont été fournis par le Syndicat des fabricants de liqueurs.

Les statistiques officielles ne donnent aucun renseignement sur les quantités d'alcool pur utilisées à la fabrication des liqueurs proprement dites. En effet, les chiffres que l'on peut relever concernent les "spiritueux" et comprennent, outre les liqueurs, les eaux de vie.

Il est très difficile de se faire une idée, même approximative, du volume d'alcool pur utilisé - il semble qu'on puisse évaluer ce chiffre aux environs de 15.000 hl pour 1954 et de 13.000 à 14.000 en 1955. Il faut signaler que ce chiffre ne comporte pas les fabrications destinées aux exportations.

Les liqueurs titrent environ de 25 à 43 degrés, mais certaines, les liqueurs de fruits rouges entre autres, ne dépassent guère le degré imposé par la Loi, c'est-à-dire 15°. On peut donc admettre que l'ensemble des liqueurs contient, en moyenne, 30 % d'alcool pur et c'est d'après cette estimation qu'on peut seulement évaluer le volume des quantités de liqueurs vendues, là encore il n'existe aucune statistique précise.

Un fait certain est que la vente des liqueurs a diminué depuis toutes ces dernières années. On peut admettre qu'aux environs de 1952, le volume des liqueurs françaises vendues en France était de l'ordre de 50.000 hectolitres. A ce chiffre, il faut ajouter les importations d'ailleurs très faibles qui ont baissé de 1.650 hl en 1950 à 240 hl en 1954.

Les débits de boissons vendent approximativement 40 % des liqueurs, 60 % étant vendues en bouteilles à emporter.

Ces résultats sont rassemblés dans le tableau suivant :

- voir tableau, page suivante -

Nous avons relevé dans certains catalogues les prix de différentes liqueurs - nous avons fait une moyenne arithmétique simple des prix de ces diverses liqueurs. Certes, il aurait mieux valu connaître l'importance relative du volume des ventes de ces diverses liqueurs pour pondérer les prix par les quantités, mais nous n'avons pu obtenir ces renseignements. Fort heureusement, ces prix sont assez voisins et on n'introduit pas d'erreur importante en prenant la moyenne arithmétique (1).

---

(1) - Tous ces prix varient pratiquement de 10 % entre les limites extrêmes, sauf Manisette (25 % moins cher) et le Cherry Brandy et le Grand Marrier (25 % plus cher).

Milliers d'hectolitres

Années	Quantité totale y compris les import.	dont quantités vendues aux débits de boisson	Reste quantités vendues à emporter
1950	52	21	31
1951	54	22	32
1952	55	22	33
1953	48	19	29
1954	42	17	25
1955	38	15	23

D'après les recherches que le Syndicat des Fabricants de Liqueurs a bien voulu effectuer spécialement pour notre étude, les détaillants auraient des marges qui, calculées par rapport aux prix de vente de détail, pourraient être fixées aux alentours de 20 %. La marge des restaurants et des débits de boissons étant nettement plus forte.

Les résultats sont consignés dans le tableau suivant :

	1950	1951	1952	1953	1954	1955
<u>Consommation à domicile</u>						
Quantités vendues à emporter (milliers d'hectolitres)	31	32	33	29	25	23
Prix de la bouteille 0,75 litre	787	807	890	925	1.030	1.150
Valeur (milliards)	3,2	3,3	4,0	3,6	3,4	3,5
<u>Consommation hors du domicile</u>						
Quantités vendues aux débits de boisson (milliers d'hect.)	21	22	22	19	17	15
Prix de détail (- 20 %) la bouteille	630	646	710	740	825	920
Valeur (milliards)	1,8	1,9	2,1	1,9	1,9	1,9

A ces résultats, il faut ajouter les importations de Gin

G I N

Années	Importations hectolitres (1)	Prix de la bouteille de 0,75 litre (2)	Valeur (milliards)
1950	645	670	0,06
1951	2.843	675	0,26
1952	1.276	800	0,14
1953	1.332	780	0,14
1954	1.380	860	0,16
1955	1.414	970	0,18

Nous comptons le gin comme consommé hors du domicile.

- 
- (1) - Les exportations de Gin varient de 8.000 à 44.000 hectolitres par an et celles des "autres" de 60.000 à 85.000 hectolitres. On a considéré que les quantités importées restaient à la consommation intérieure française.
- (2) - Gin Old Peter du tarif d'une maison spécialisée (les autres Gins sont deux fois plus cher).

## Annexe 16

### LES CREMES DE CASSIS

Il n'a pas été possible de recueillir de renseignements valables sur la production et la consommation de crèmes de Cassis. Le calcul a été fait par nos soins au chapitre des vins de liqueur par différence. Ce mode de calcul ne peut donner qu'on ordre de grandeur.

La consommation serait de l'ordre de 2.600 hectolitres d'alcool pur, par an, ce qui, à 20 % d'alcool ferait 12.000 hectolitres en volume.

La consommation est surtout une consommation de café. Le prix de la bouteille (0, 75 l) au détail, a varié de 460 francs en 1950 à 570 francs en 1955. En abaissant ces chiffres de la marge de distribution de 20 % on trouve :

	1950	1951	1952	1953	1954	1955
Quantités en hectolitres	12.000	12.000	12.000	12.000	12.000	12.000
Prix de la bouteille	350	350	350	350	430	450
Valeur (milliards)	0,6	0,6	0,6	0,6	0,7	0,7

GRAPHIQUES

---

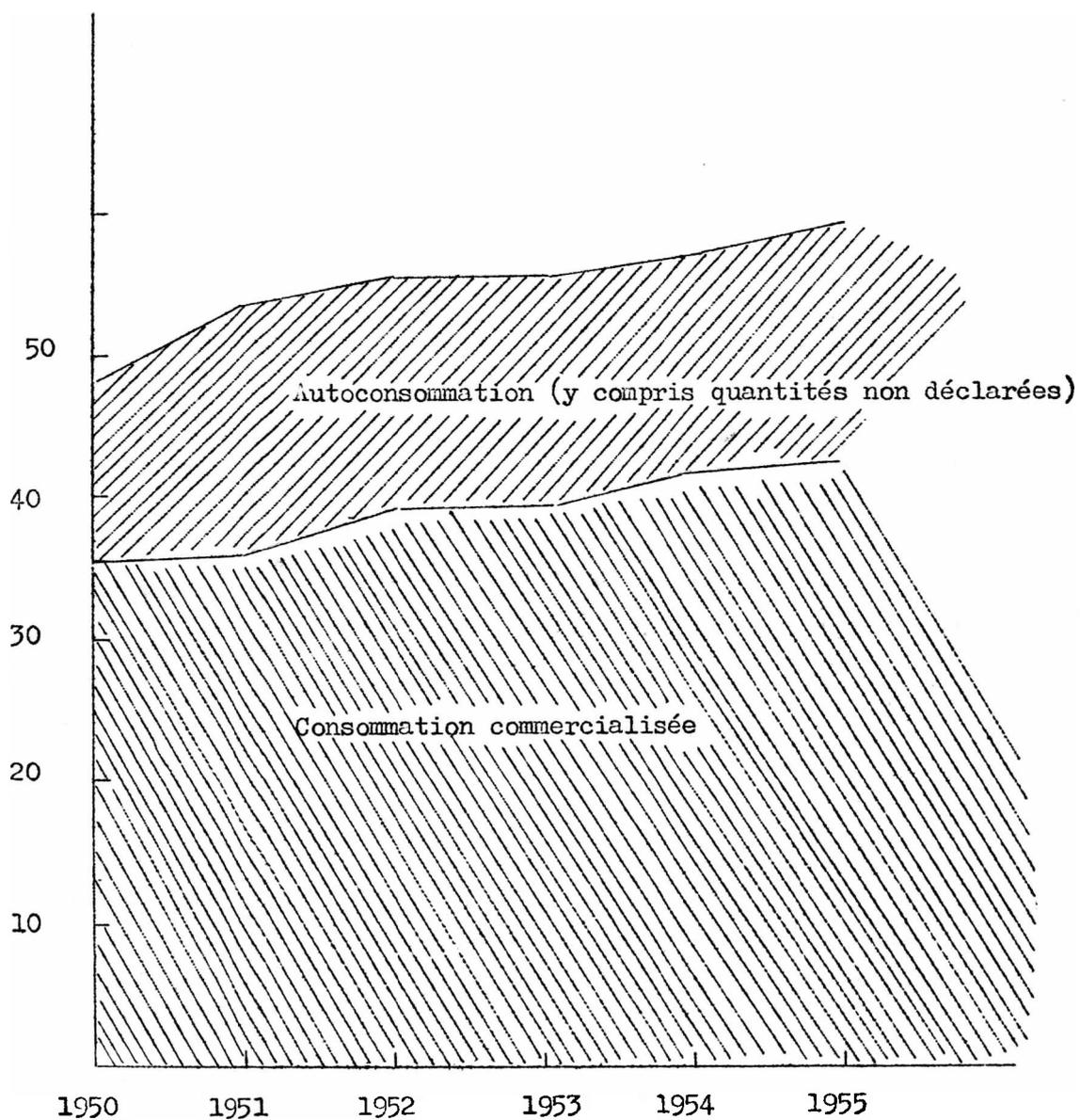
---

---

Graphique A

Consommation de vins courants

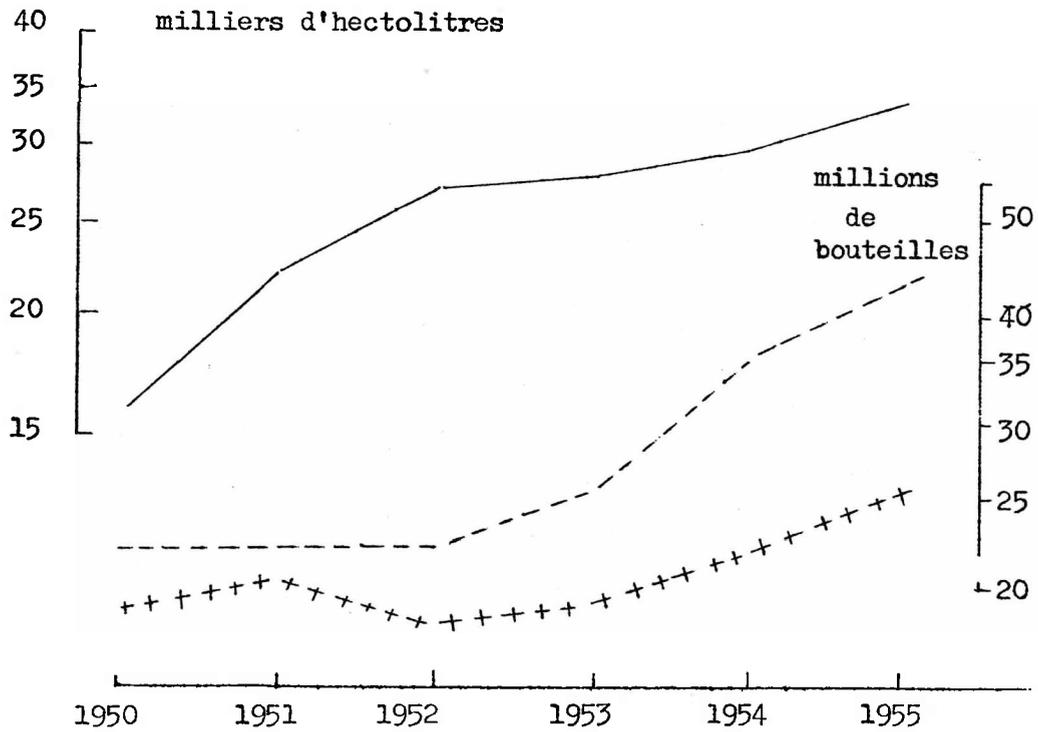
milliers d'hectolitres



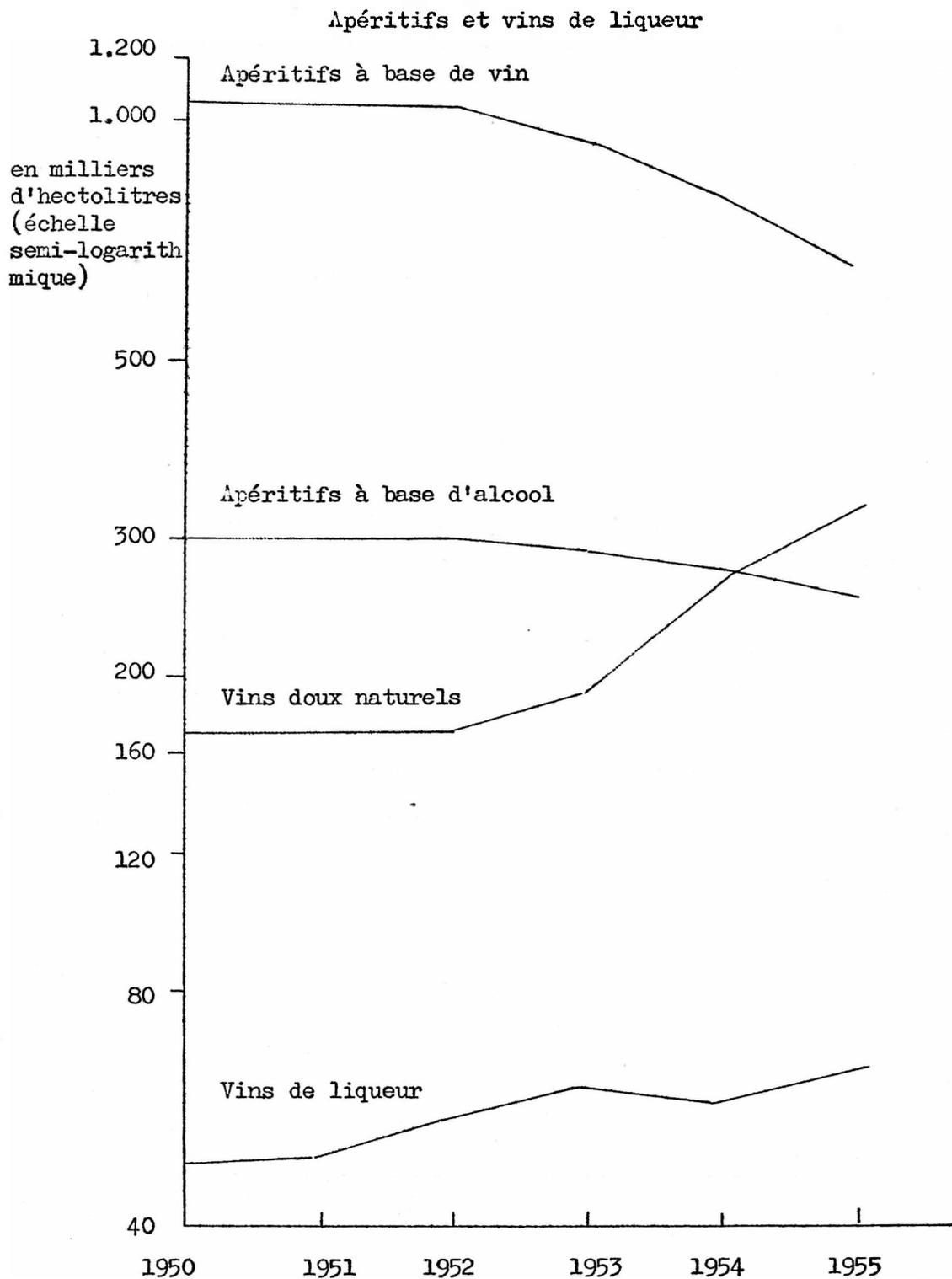
Graphique B

Vins d'appellation contrôlée

- Vins de champagne en millions de bouteilles de 0 litre 80.
- - - - Vins doux naturels en millions de bouteilles de 0 litre 75.
- + + + + Autres vins d'appellation en milliers d'hectolitres



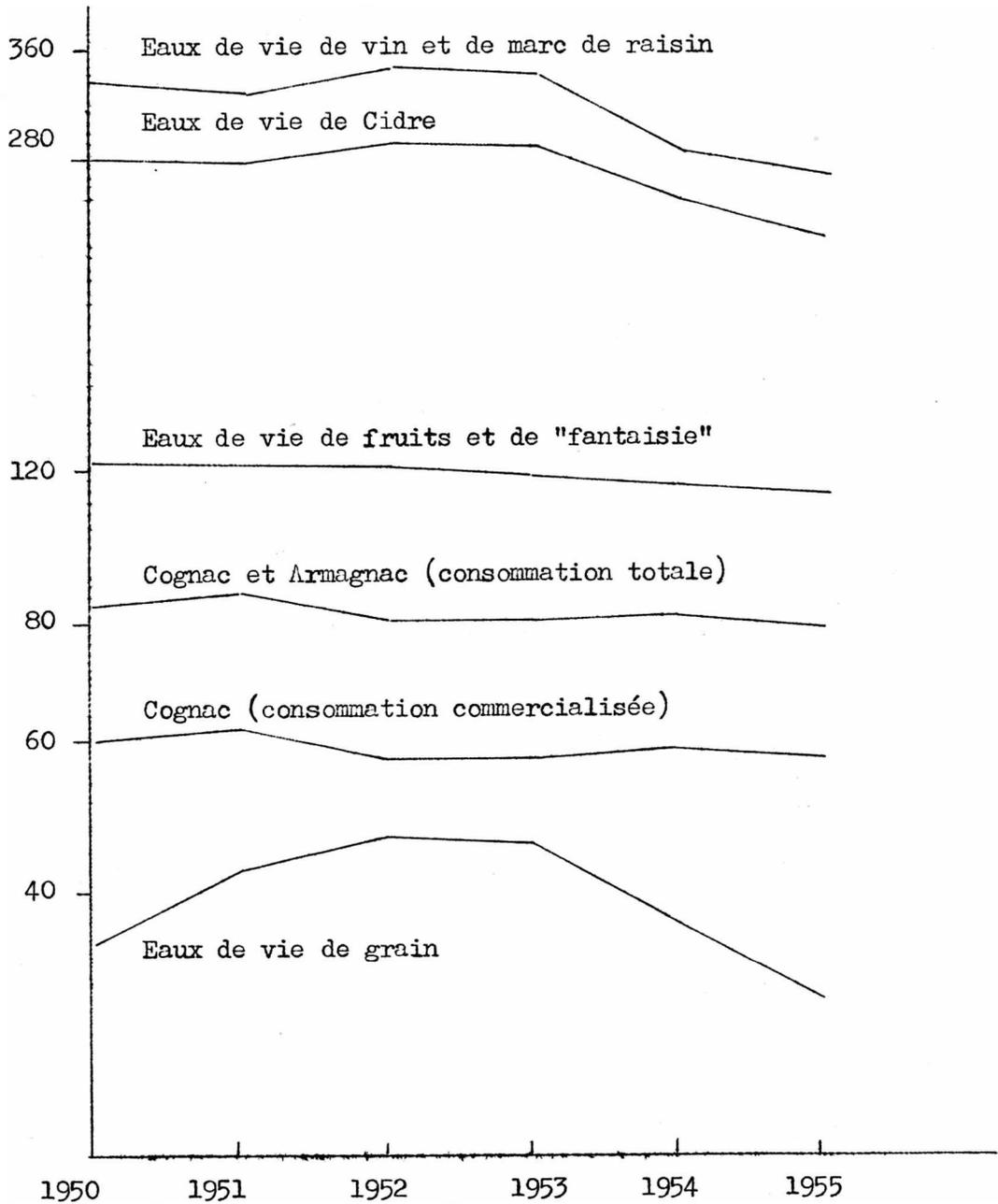
Graphique C



Graphique D

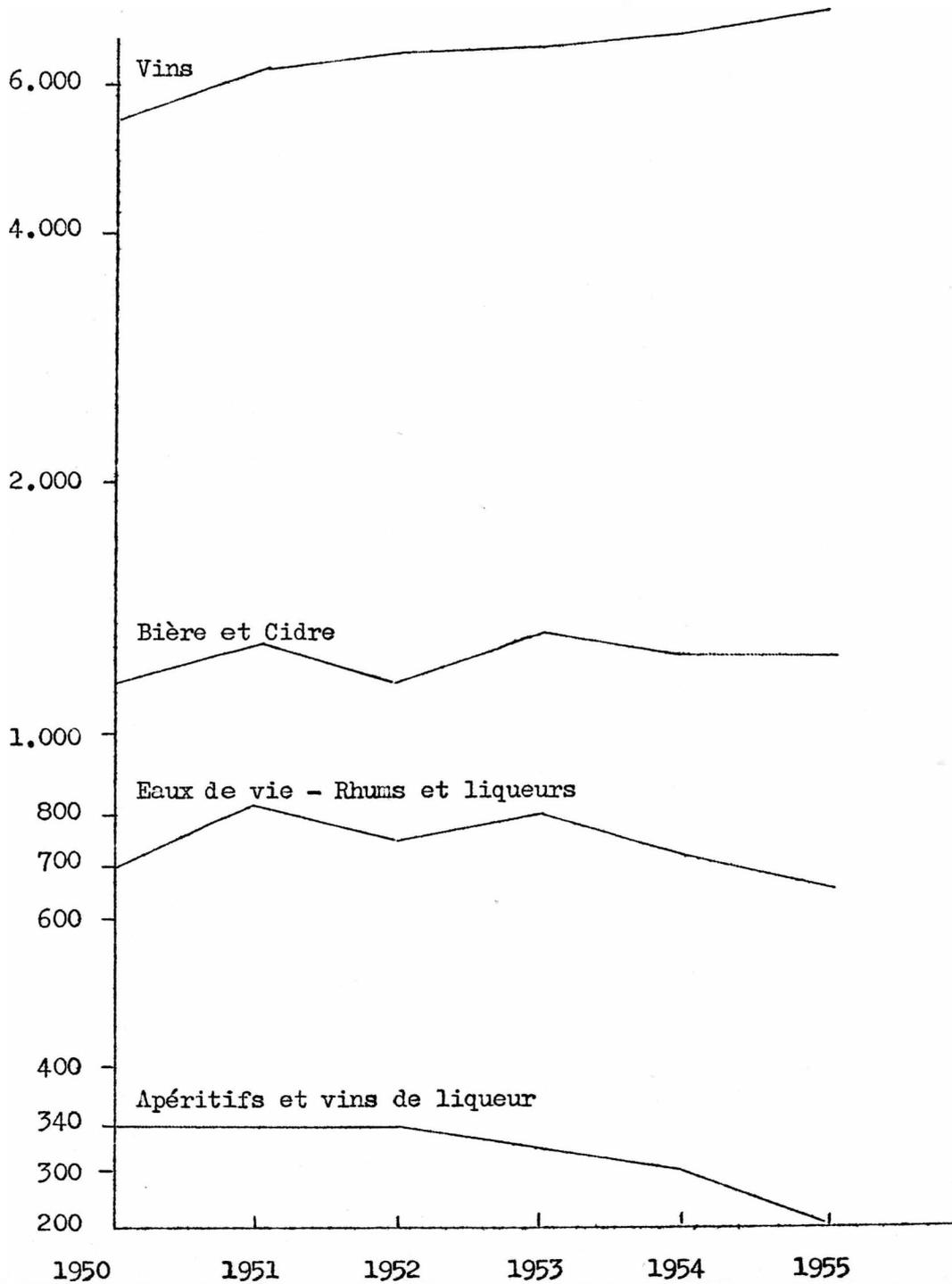
Eaux-de-vie

En milliers d'hectolitres (fraude non comprise ;  
autoconsommation comprise)



Graphique E

Consommation d'Alcool pur  
(en milliers d'hectolitres) échelle semi-logarithmique



Imprimé  
30, Rue d'Astorg  
PARIS-8<sup>e</sup>

Prix de l'Abonnement : 2500 Frs  
Directeur - Gérant :  
G. ROTTIER